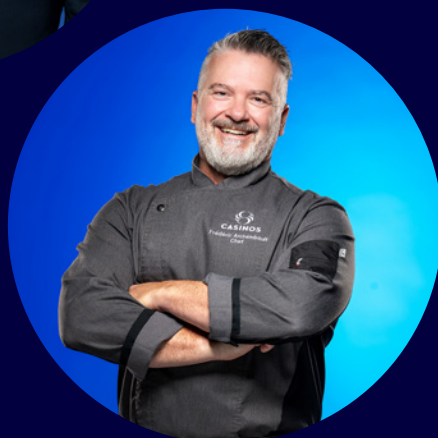



Rapport annuel 2025-2026

# La fierté de contribuer



Loto  
Québec

En page couverture : les gagnants et gagnantes  
des prix individuels lors de l'édition 2026 de l'événement  
annuel de reconnaissance Ovation, acclamer l'excellence.



# Table des matières

---

<b>4</b>	<b>Notre mission et notre vision</b>
<b>5</b>	<b>Nos valeurs</b>
<b>6</b>	Chiffres clés
<b>8</b>	Nos contributions
<b>9</b>	Messages
<b>12</b>	Organigramme
<b>14</b>	<b>Revue de nos activités</b>
<b>54</b>	<b>Finances</b>
<b>55</b>	Revue financière
<b>61</b>	États financiers consolidés
<b>101</b>	<b>Gouvernance</b>
<b>103</b>	Conseil d'administration et secrétariat général
<b>109</b>	Rapports du conseil d'administration et de ses comités
<b>118</b>	Politiques et lois
<b>120</b>	Gestion des risques d'entreprise
<b>121</b>	Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance
<b>123</b>	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales
<b>133</b>	Suivi des actions du plan de responsabilité sociale 2023-2028

---

## Notre mission

Gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent de façon efficiente et responsable en favorisant l'ordre, la mesure et l'intérêt de la collectivité québécoise.

---

## Notre vision

Jouer ensemble pour faire gagner le Québec.





## Simplicité

La simplicité se vit dans l'ensemble de notre organisation et se reflète dans l'expérience que nous offrons tant à notre clientèle qu'à nos équipes.



## Proximité

La proximité se traduit par les liens précieux et authentiques que nous tissons avec les Québécoises et les Québécois, qu'ils soient nos clients, nos employés, nos collaborateurs, nos partenaires ou toute autre partie prenante.



## Audace

L'audace contribue au développement de notre plein potentiel en étant source d'ambition et d'innovation.



## Intégrité

L'intégrité est au cœur de notre fonctionnement. Elle guide toutes nos actions et encadre toutes nos décisions.

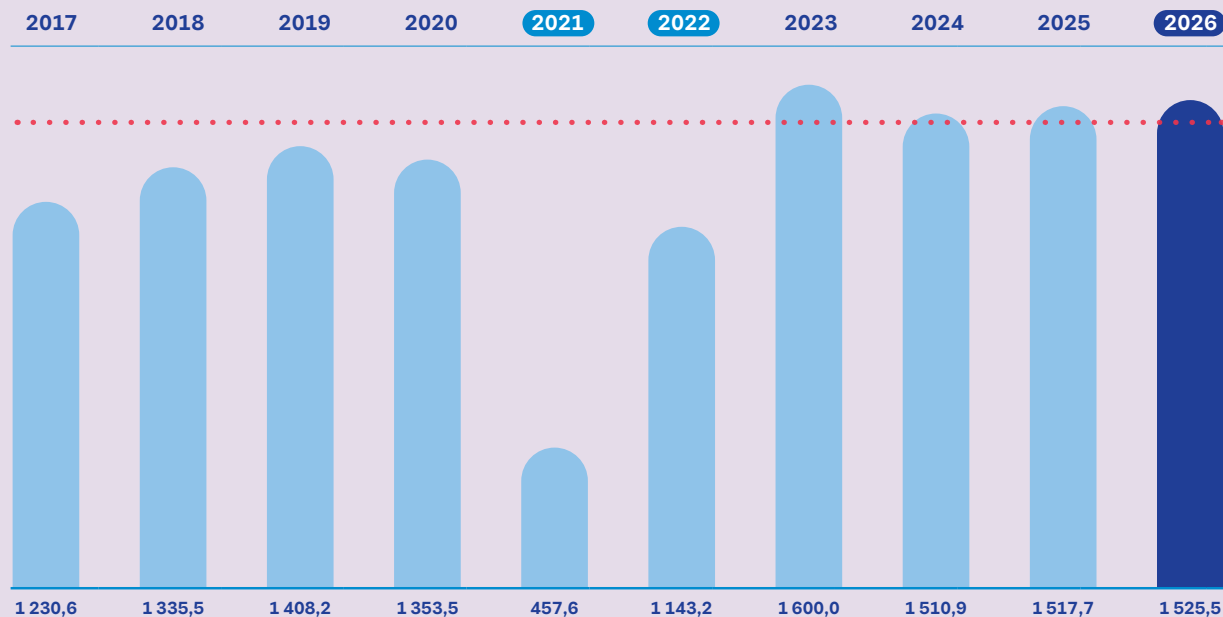
# Chiffres clés

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2026	2025	Variation en \$	Variation en %
<b>Produits totaux</b>	<b>3 089 307</b>	<b>2 992 913</b>	<b>96 394</b>	<b>3,2</b>
Loteries	995 604	1 000 708	(5 104)	(0,5)
Casinos et salons de jeux	1 301 529	1 202 133	99 396	8,3
Établissements de jeux	814 516	812 843	1 673	0,2
Transactions intragroupe	(22 342)	(22 771)	429	1,9
Bénéfice brut	2 537 831	2 457 728	80 103	3,3
Charges totales	1 012 288	940 076	72 212	7,7
Résultat net	1 525 543	1 517 652	7 891	0,5
Dividende	1 522 543	1 514 652	7 891	0,5
Autres sommes versées aux gouvernements du Québec et du Canada	192 461	190 691	1 770	0,9
Total des actifs	1 452 070	1 360 875	91 195	6,7
Capitaux propres	350 763	329 359	21 404	6,5

## Résultat net

(En millions de dollars canadiens)



..... Seuil de résultat net à 1 500 millions de dollars

**2021 et 2022** Années touchées par les restrictions liées à la COVID-19

Nous avons fait gagner le Québec  
en versant un montant record  
aux gagnants et gagnantes  
à la loterie, en redonnant tous  
nos profits à la collectivité  
et en générant des retombées  
économiques, sociales et  
touristiques, tout en soutenant  
le divertissement et la culture d'ici.



# Nos contributions

(En millions de dollars canadiens)

Dividende  
au gouvernement  
du Québec

1 523

Lots remis aux gagnants  
et gagnantes à la loterie

1 914

Masse salariale

442

Achats auprès  
d'entreprises  
situées  
au Québec

442

Commissions  
à nos partenaires  
des réseaux  
de vente

324

Taxes aux  
gouvernements

169

Contributions directes  
à la prévention du jeu  
problématique

36

Compensation  
au gouvernement  
du Canada

21

Dons et contributions  
à des organismes  
sans but lucratif

18

Soutien au divertissement  
et à la culture d'ici, et  
autres commandites

10



---

## Message de la présidente du conseil d'administration

---

L'exercice 2025-2026 vient clore de belle façon le cycle stratégique amorcé en 2023. Au terme de ces trois années, Loto-Québec se distingue par la solidité de ses assises, la constance de sa performance et sa capacité à évoluer dans un environnement en transformation. Dans ce contexte, la Société a de nouveau versé un dividende de plus de 1,5 milliard de dollars au gouvernement du Québec, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat témoigne de l'efficacité avec laquelle l'organisation gère ses activités, ce qui lui permet de maximiser ses diverses retombées pour la collectivité.

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration a collaboré avec l'équipe de direction à la mise en œuvre des priorités organisationnelles. Cette synergie a permis de faire progresser des dossiers structurants et de renforcer les contributions de la Société, tant sur le plan économique que social. Le conseil s'est aussi penché sur l'élaboration du prochain plan stratégique.

Loto-Québec a ainsi mené plusieurs initiatives pour faire évoluer son offre, en établissement et sur ses plateformes numériques. Ces démarches visent à proposer une expérience de divertissement renouvelée, adaptée aux attentes et toujours offerte dans un cadre sécuritaire.

La Société a également poursuivi ses actions en matière de responsabilité sociétale. Elle a continué de promouvoir des pratiques de jeu à moindre risque, de soutenir l'art et la culture d'ici et d'appuyer diverses causes. Elle affirme ainsi pleinement son rôle de société d'État et son engagement envers la population québécoise.

Loto-Québec a par ailleurs maintenu ses efforts pour offrir un milieu de travail sain, inclusif et mobilisateur. Elle a continué de mettre en place des conditions favorisant la santé et le mieux-être, l'engagement ainsi que le développement des talents, tout en valorisant la diversité et l'inclusion.

Enfin, la recherche d'efficacité est demeurée au cœur de ses priorités. La Société a poursuivi la simplification de ses façons de faire pour soutenir sa performance et sa capacité d'adaptation.

À l'aube d'un nouveau cycle stratégique, Loto-Québec dispose de bases solides pour réaliser ses ambitions.

### Remerciements

Je tiens d'abord à saluer l'engagement de mes collègues administrateurs et administratrices, dont la rigueur et le jugement assurent une gouvernance de qualité. Le conseil a d'ailleurs eu le plaisir d'accueillir M<sup>me</sup> Attieha Chamaa le 1<sup>er</sup> avril dernier. Son expertise et son parcours représentent des atouts importants pour la Société.

J'en profite également pour remercier M. Alain Albert, dont le mandat a pris fin le 8 mars 2026, pour sa précieuse contribution au cours des quelque 15 dernières années.

Le renouvellement du mandat du président et chef de la direction, M. Jean-François Bergeron, mérite aussi d'être souligné. Son leadership et sa vision continueront de guider Loto-Québec dans les prochaines étapes de son évolution.

Enfin, au nom du conseil, je souhaite exprimer ma reconnaissance envers la direction ainsi que l'ensemble des équipes. Par leur engagement et leur professionnalisme, ils contribuent chaque jour aux succès de la Société, qui rejaillissent sur tout le Québec.

**Ann MacDonald, ASC, PMP**

Présidente du conseil d'administration



---

## Message du président et chef de la direction

---

Pour la première fois de l'histoire de Loto-Québec, nos produits totaux dépassent les **3 milliards de dollars**. Notre résultat net consolidé s'élève quant à lui à plus de **1,5 milliard de dollars** pour une quatrième année consécutive. Nos équipes peuvent être fières de cette excellente performance. Elle démontre la solidité de notre organisation et notre capacité à maintenir une trajectoire de croissance, tout en générant des retombées importantes pour le Québec.

Au cours de la dernière année, nous avons mené à terme notre plan stratégique 2023-2026. Ce cycle nous a permis de faire évoluer notre offre pour mieux répondre aux attentes et aux habitudes de la clientèle, de renforcer nos actions en matière de responsabilité sociétale, d'offrir un milieu de travail suscitant l'engagement de nos équipes et de développer notre capacité d'innovation au service de notre performance. Nous demeurons ainsi pertinents dans un environnement en constante transformation.

Parmi les faits saillants de l'exercice figure le montant record versé aux gagnants et gagnantes à la loterie, soit plus de 1,9 milliard de dollars. Les lots remis ont donné lieu à de nombreuses histoires touchantes à travers le Québec.

Nous avons continué à bonifier notre offre, en tirant parti de la complémentarité entre nos différents canaux. Nous avons fait évoluer notre site de jeu en ligne et nos applications mobiles, en plus d'avoir développé notre offre en établissement, notamment en misant sur des propositions de divertissement variées qui favorisent la socialisation.

Il est essentiel que Loto-Québec prenne sa place dans le secteur du jeu en ligne, y compris celui des paris sportifs, afin d'en assurer un meilleur encadrement et de garantir que les profits reviennent à la collectivité québécoise. Nous privilégions une approche responsable, qui vise à capter le marché plutôt qu'à en stimuler la croissance.

Par ailleurs, nos projets immobiliers structurants, soit l'ajout d'un hôtel adjacent au Casino de Montréal et l'implantation d'un salon de jeux à Rimouski, ont suivi leur cours. Nous avons aussi annoncé l'ouverture d'un salon de jeux à Saguenay et l'agrandissement du centre de congrès à l'Hôtel-Casino du Lac-Leamy. Ces initiatives s'inscrivent dans notre volonté d'enrichir l'expérience offerte à la clientèle, toujours dans un cadre sécuritaire et responsable, et de contribuer à la vitalité économique et touristique du Québec.

Nous pouvons être fiers de nos lieux de divertissement et de villégiature, qui constituent des destinations grandement appréciées. Le Fairmont Le Manoir Richelieu s'est d'ailleurs illustré en figurant au palmarès des Clefs MICHELIN, une reconnaissance prestigieuse. De son côté, le Casino du Lac-Leamy, dont les installations ont été bonifiées au fil des ans, a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire en mars dernier.

La responsabilité sociétale demeure une priorité : elle est toujours au cœur de l'ensemble de nos actions et de nos décisions. Nous avons poursuivi le déploiement de la marque Bien jouer, qui chapeaute nos initiatives en matière de commercialisation responsable, notamment par l'ajout d'outils favorisant des pratiques de jeu à moindre risque. Le nouvel outil de sommaire des habitudes de jeu, accessible en ligne, en est un bon exemple.

Notre implication dans la collectivité se traduit de nombreuses façons. Nous contribuons notamment à la tenue d'une cinquantaine de festivals et d'événements grâce aux Rendez-vous Loto-Québec et soutenons la mobilité durable en tant que partenaires présentateurs de BIXI Montréal. Nous sommes d'ailleurs fiers de figurer au premier rang des commanditaires au Québec<sup>1</sup>.

Nous agissons aussi sur les plans social et environnemental. Par l'entremise du programme On gagne à redonner, nous appuyons de nombreuses causes et plusieurs organismes sans but lucratif partout au Québec. De plus, nous poursuivons nos efforts pour réduire notre empreinte environnementale, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments.

L'engagement de nos équipes étant indispensable à notre réussite, nous veillons à leur bien-être et à leur épanouissement. C'est dans cet esprit que nous avons misé sur le développement des compétences, particulièrement en ce qui a trait au leadership.

L'innovation demeure également un levier important de notre performance. Nous modernisons nos technologies et intégrons de nouvelles approches afin d'améliorer nos façons de faire et de demeurer compétitifs.

Alors que nous amorçons un nouveau cycle, un constat s'impose : pour continuer de progresser, nous devons poursuivre plusieurs transformations en parallèle. L'environnement évolue rapidement, et nous devons nous adapter en conséquence, notamment en misant sur la personnalisation de l'expérience offerte à la clientèle, la force de nos partenariats et une intégration stratégique des technologies.

Notre ambition est claire : demeurer en mouvement, saisir les occasions qui se présentent et continuer de créer de la valeur de façon responsable pour le Québec.

## Remerciements

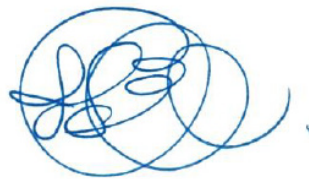
Je remercie les membres du conseil d'administration, dont la présidente, M<sup>me</sup> Ann MacDonald, pour leur précieuse collaboration. Je souhaite par ailleurs la bienvenue à M<sup>me</sup> Attieha Chamaa, qui s'est jointe au conseil en avril dernier, et souligne l'engagement de M. Alain Albert, membre sortant.

Mes remerciements vont également à mes collègues du conseil de direction, qui assurent le bon déroulement de nos activités avec un professionnalisme indéniable. Je suis choyé d'être aussi bien entouré.

J'exprime en outre ma reconnaissance envers le gouvernement du Québec pour le renouvellement de mon mandat à titre de président et chef de la direction, ainsi qu'envers le conseil d'administration pour la confiance qu'il me témoigne. C'est un honneur de diriger Loto-Québec et de contribuer à sa mission avec nos équipes.

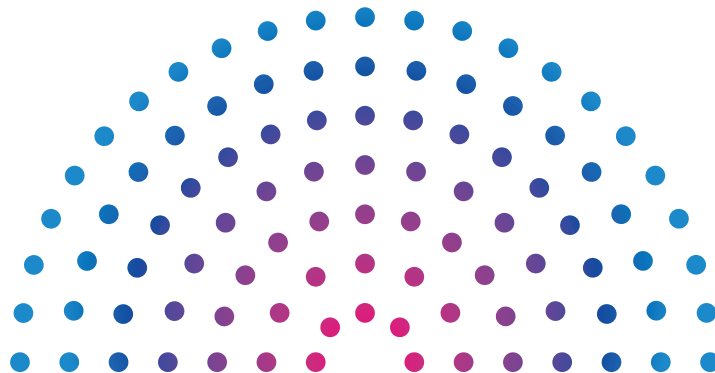
Je tiens d'ailleurs à souligner le travail remarquable de nos 5 192 employés. Leur talent et leur leadership sont au cœur de toutes nos réalisations.

C'est avec une grande fierté que nous continuerons à faire rayonner notre société d'État, au bénéfice de tout le Québec.



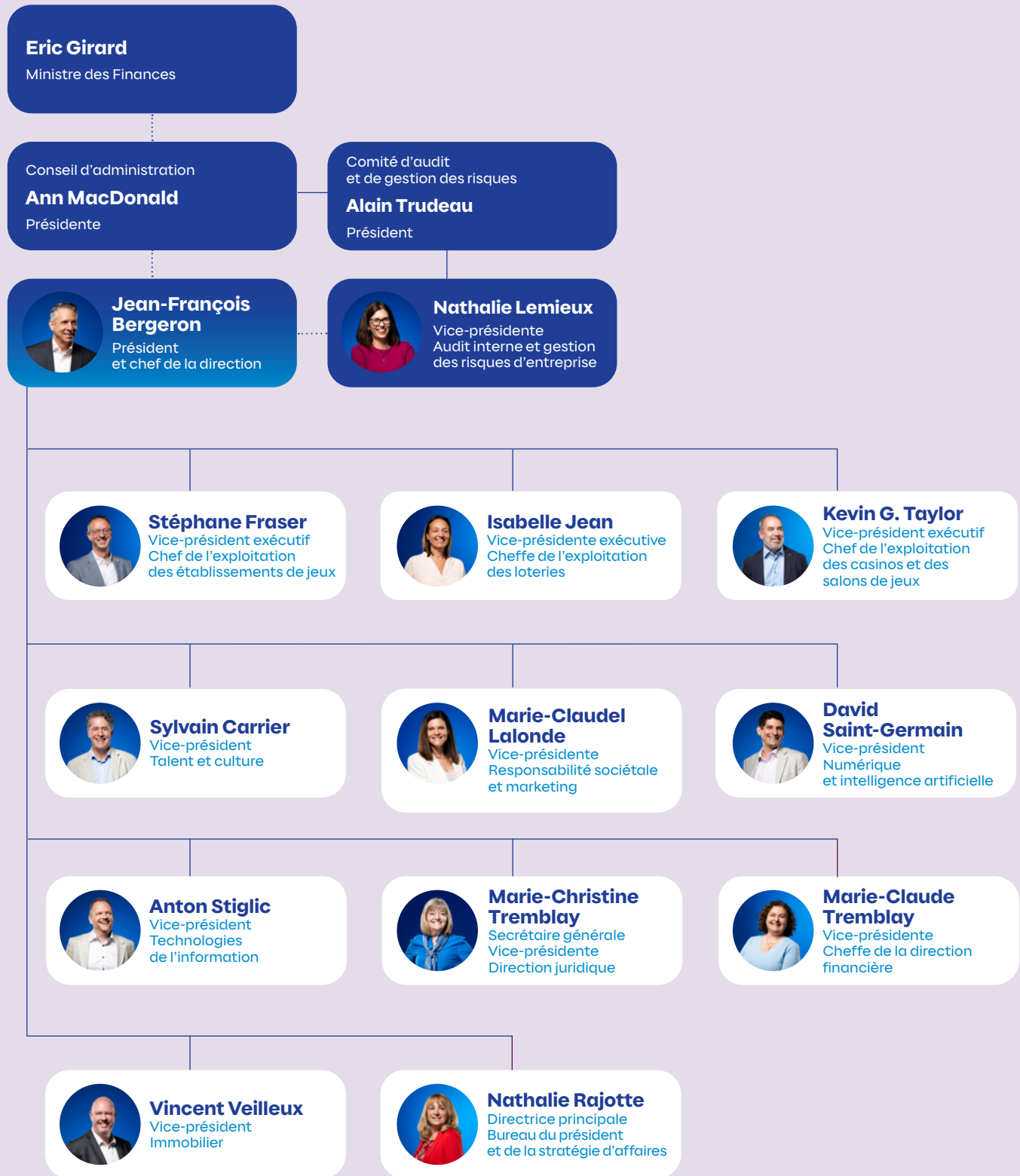
**Jean-François Bergeron**

Président et chef de la direction



<sup>1</sup> Selon un sondage réalisé par Léger à l'automne 2025

# Organigramme







Revue  
de nos  
activités

Nos équipes sont fières  
d'offrir un divertissement  
moderne et responsable  
au bénéfice de  
la collectivité québécoise.

Divertir • Rassembler • Contribuer





Orientations du plan stratégique 2023-2026

1

**Proposer**  
une expérience  
diversifiée,  
renouvelée  
et connectée

Au cours du dernier exercice, nos clientes et clients sont demeurés au cœur de nos priorités. En ligne comme en établissement, nous avons déployé de nombreuses initiatives pour leur offrir une expérience plus divertissante, fluide et personnalisée, dans le respect de nos principes de commercialisation responsable. Nous avons par ailleurs renforcé notre présence en ligne, un incontournable pour maintenir une position concurrentielle dans le marché et orienter la clientèle vers une option locale, sécuritaire et légale. Surtout, nous avons continué de faire des gagnants et gagnantes d'un bout à l'autre du Québec.

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
Changements accélérés des habitudes de consommation	Proposer une expérience diversifiée, renouvelée et connectée	1.1 Faire vivre à nos clients une expérience personnalisée et divertissante	1.1.1 Taux de migration de la clientèle vers nos plateformes	+10,1 %	+18,5 %	+59,4 %
			1.1.2 Taux de satisfaction de la clientèle sur nos plateformes numériques	74,6 %	76,6 %	81,1 %
		1.2 Accroître notre présence en ligne	1.2.1 Proportion des revenus en ligne	13,5 %	15,7 %	19,2 %



du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les touristes et les congressistes pourront profiter d'une offre de jeu complète dans un environnement moderne et sécuritaire. Nous sommes fiers de mener un projet aussi porteur, qui nous permet à la fois de faire un pas de plus dans le réaménagement de notre offre terrestre et de contribuer au dynamisme d'un pôle touristique et d'affaires du Québec.

### D'ambitieux projets immobiliers en chantier

En avril, nous avons eu le grand plaisir d'annoncer, conjointement avec le gouvernement du Québec, l'agrandissement de notre centre de congrès à l'Hôtel-Casino du Lac-Leamy. Cet investissement, destiné à faire de notre complexe le principal centre de congrès en Outaouais, permettra de doubler la superficie de nos installations actuelles. Les travaux seront réalisés de façon à mettre en valeur la beauté de notre site.

L'Outaouais pourra ainsi compter sur davantage d'espaces modernes, polyvalents et spacieux

pour la tenue d'événements de grande envergure. En plus de stimuler la vitalité de la région, ce projet positionnera Gatineau comme l'une des destinations phares du tourisme d'affaires dans la province.

En décembre, nous avons procédé à une autre annonce d'importance : celle de la construction d'un quatrième salon de jeux, à Saguenay cette fois, sur le site de l'hôtel Delta et de son centre de congrès. Les travaux devraient débuter cet été et se terminer au cours de l'année 2027. À l'ouverture du salon de jeux, la population

Mentionnons par ailleurs que nos deux autres projets de construction en cours, soit l'hôtel sur le site du Casino de Montréal et le Salon de jeux de Rimouski, vont bon train.



À Montréal, les travaux préparatoires sont terminés et les appels d'offres pour la construction de l'hôtel ont été lancés. À Rimouski, les fondations du futur salon de jeux sont en place et les équipes travaillent à ériger la structure du bâtiment. Tous les efforts sont déployés pour que l'établissement puisse accueillir la clientèle d'ici la fin de l'année.

## De belles histoires et des lots qui font rêver

En 2025-2026, nous avons continué de provoquer sourires et sauts de joie à la grandeur du Québec. Nous avons versé 113 lots de 1 M\$ ou plus, parmi lesquels 15 ont été gagnés en ligne, et remis un montant record aux gagnants et gagnantes à la loterie, soit plus de 1,9 G\$.

Grâce à nos activités, la province comptait 111 millionnaires de plus à la fin de l'exercice.

Le Lotto Max s'est encore une fois montré généreux envers les Québécois et Québécoises. Il a permis de changer la vie de plusieurs personnes, et même celle d'un village au complet!

En septembre, une petite communauté à l'extrémité de la Basse-Côte-Nord, uniquement accessible en avion ou par bateau, est en effet devenue le centre de l'attention médiatique après que le gros lot de 50 M\$ y a été remporté. Ce gain a permis de faire 14 nouveaux et nouvelles millionnaires parmi la centaine de personnes qui y habitent. La bonne nouvelle s'est d'ailleurs répandue comme une traînée de poudre dans ce petit village où tout le monde se connaît. Au lendemain du tirage, les résidentes



Isabelle Jean, vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation des loteries, et Renaud Dugas, porte-parole et directeur des relations médias, lors de la remise du lot sur la Basse-Côte-Nord

et résidents se sont retrouvés au commerce ayant vendu le billet chanceux pour une véritable fête improvisée, remplie de cris de joie et d'émotions. Les gagnants et gagnantes ont reçu leur lot à la Ferme de la Baie du Saumon, à Rivière-Saint-Paul, en présence de leurs proches et des nombreux journalistes qui se sont déplacés pour couvrir cette nouvelle exceptionnelle.

## Les plus gros lots remportés à la loterie au Québec pendant l'exercice

Lot	Loterie	Date de tirage	Provenance des personnes gagnantes
70 000 000 \$	Lotto Max	11 juillet 2025	Montréal et Montérégie
50 000 000 \$	Lotto Max	5 septembre 2025	Côte-Nord
46 000 000 \$	Lotto 6/49	27 août 2025	Centre-du-Québec
20 000 000 \$	Lotto Max	3 juin 2025	Mauricie et Centre-du-Québec
14 000 000 \$	Lotto Max	13 janvier 2026	Capitale-Nationale
7 000 000 \$	Grande Vie	25 août 2025	Côte-Nord
7 000 000 \$	Grande Vie	28 août 2025	Montréal
7 000 000 \$	Grande Vie	11 septembre 2025	Abitibi-Témiscamingue
5 000 000 \$	Lotto 6/49	5 avril 2025	Estrie
5 000 000 \$	Lotto 6/49	16 avril 2025	Montérégie



C'est aussi grâce au Lotto Max que nous avons remis notre plus gros lot de l'année. En juillet, un entrepreneur de la Montérégie et une retraitée de Montréal ont chacun reçu la moitié du gros lot de 70 M\$. Lors d'une conférence de presse tenue à notre siège social, ils ont tous deux mentionné vouloir profiter de leur lot pour voyager, et pas n'importe comment en ce qui concerne la gagnante : en première classe!

Au Lotto 6/49, la chance a souri à un résident du Centre-du-Québec, qui a remporté le Gros lot de la Boule d'or avec un billet acheté sur [lotoquebec.com](http://lotoquebec.com). Il a reçu ses 46 M\$ au Salon de jeux de Trois-Rivières, où il a raconté que sa réaction première à la vue du montant gagné avait été de s'exclamer : « Mais coudonc, c'est quoi, tous ces zéros-là ? »

Une résidente de la Montérégie a quant à elle remporté 1 933 980 \$ au jeu Instants Fiesta réaction. Il s'agit du plus gros montant gagné à un jeu de loterie en ligne.



Le gros lot de notre main crève-cœur interétablissements qui a été remporté au Casino du Lac-Leamy le 13 décembre était de 1 427 642 \$.

## 37 lots de 100 000 \$ ou plus remportés dans nos casinos et nos salons de jeux

L'émotion a également été au rendez-vous dans nos casinos et nos salons de jeux. Fait notable : le gros lot de notre main crève-cœur inter-établissements, qui consiste en un lot progressif offert simultanément dans nos salons de poker à Montréal, au Lac-Leamy, à Trois-Rivières et à Québec, a été gagné à trois reprises. Rappelons que, pour que ce lot soit gagné, un joueur ou une joueuse doit perdre une main avec une combinaison qui aurait normalement dû lui assurer la victoire.

C'est ce qui s'est produit à l'Halloween au Casino de Montréal. Et nous pouvons dire que la récolte a été bonne pour les adeptes de poker, puisque le gros lot de la main crève-cœur s'élevait ce soir-là à 2 188 545 \$! Le perdant de la main a empoché 875 418 \$, tandis que le gagnant est reparti avec 437 709 \$. Les personnes à leur table et celles qui jouaient dans nos autres salons de poker ont également eu droit à leur part du lot progressif.

Une autre occasion de célébrer s'est présentée au Casino du Lac-Leamy le 23 mai. Un jeune



homme en visite dans la région est venu s'y divertir... et est reparti avec 2 211 553 \$ en poche grâce à la machine à sous Monte Carlo.

Un mois plus tard, c'est un résident de Québec qui est ressorti millionnaire du salon de jeux de la ville grâce à un gain de 1 276 040 \$ à une machine à sous de type Powerbucks.



Ce gagnant a mis la main sur une part du plus gros lot de la main crève-cœur jamais remis dans nos casinos, qui s'élevait alors à 2 513 553 \$, un peu moins de 48 heures avant le lancement de notre main crève-cœur interétablissements.

## Le Lotto Max a fait peau neuve

En octobre 2025, nous avons annoncé que le Lotto Max permettrait à ses adeptes d'un bout à l'autre du pays de rêver encore plus grand. En effet, depuis le 11 avril 2026, son gros lot peut grimper jusqu'à 90 M\$, un montant record pour une loterie canadienne. Des lots additionnels de 100 000 \$ sont désormais proposés à chaque tirage, en plus des Maxmillions, qui entrent toujours en jeu lorsque le gros lot atteint ou dépasse 50 M\$. Chaque participation au nouveau Lotto Max comprend aussi une sélection de plus qu'auparavant.

## 59 lots de 100 000 \$ ou plus remportés à des jeux de casino sur lotoquebec.com

Sur [lotoquebec.com](https://lotoquebec.com), les joueurs et joueuses ont aussi eu droit à leur part de chance. En octobre, un résident de la région de la Capitale-Nationale a crié de joie dans son salon en voyant qu'il venait d'empocher un peu plus de 300 000 \$ sur notre plateforme OK POKER. Un mois plus tard, une Montréalaise a gagné 1 379 718 \$ en jouant à la machine à sous Powerbucks Wheel of Fortune Ruby Riches.



Au cours de l'exercice, plusieurs personnes ont également crié « Bingo! » dans les salles de bingo en réseau de la province. Le gros lot de 35 000 \$ y a été gagné 33 fois. Le super gros lot de 25 000 \$ au Kinzo, quant à lui, a été remporté 15 fois.

### Loteries : des nouveautés pour tous les goûts

Pas moins de 61 billets à gratter sur des thèmes amusants, liés aux grands classiques cinématographiques ou résolument ancrés dans l'air du temps ont été mis en marché en 2025-2026.

Nous avons également lancé plusieurs produits en ligne, dont la version Instants du populaire billet Gagnant à vie, ainsi que des jeux offrant la cagnotte Turbo, comme J'aime la poutine réaction et Fiesta réaction. La cagnotte Turbo met en



vedette deux lots progressifs, dont les montants de départ sont de 2 500 \$ et de 150 000 \$.

En plus de toutes ces nouveautés, les amateurs et amatrices de loterie ont pu retrouver quelques-uns de leurs produits chouchous, comme le billet Célébration. Cet incontournable des fêtes a permis à 48 finalistes de vivre une fin de semaine de rêve à l'Hôtel-Casino du Lac-Leamy, dont le point culminant a été le gala télévisé du 11 janvier.

## Quelques nouveautés de l'exercice

Billet	Date de mise en marché	Gros lots	Particularités
	19 mai 2025	<b>Rente de 100 000 \$ par année à vie (ou 2 M\$)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce billet offrait plus de 10 M\$ en lots instantanés.</li> <li>Un tirage permettant de remporter des lots de 10 000 \$ à 100 000 \$ ou un gros lot y était aussi associé.</li> </ul>
	12 janvier 2026	<b>100 000 \$</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inspiré de la série de films culte du même nom, ce billet donnait aux joueurs et joueuses l'impression de voyager dans le temps.</li> <li>Il comprenait un code QR menant à une capsule vidéo ludique dans laquelle Sébastien Benoit, dans le rôle d'un lecteur de nouvelles du futur, présentait les résultats du tirage ayant eu lieu avant la mise en marché des billets.</li> </ul>
	2 mars 2026	<b>100 000 \$ en argent et une carte-cadeau Tanguay de 25 000 \$</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous nous sommes associés à l'entreprise québécoise Tanguay pour créer ce billet.</li> <li>Destiné aux zilléniaux, celui-ci se voulait un coup de pouce pour leur permettre d'acheter une propriété ou d'aménager leur espace à leur goût dans le contexte économique actuel.</li> <li>L'illustration sur le billet a été réalisée par l'artiste montréalaise LaCharbonne.</li> </ul>



Loto-Québec fait son Juste pour rire dans Charlevoix



La fièvre des séries au Casino de Montréal

Animé par Sébastien Benoit, Gregory Charles et Véronic DiCaire, le gala *Célébration* en a mis plein la vue aux 1 095 000 téléspectateurs et téléspectatrices au rendez-vous. Le lot de 1 M\$ offert en direct a été remporté par un résident de Lévis, Steve Drapeau, représenté pour l'occasion par sa mère.

### La section Loteries de [lotoquebec.com](http://lotoquebec.com) remaniée

La section [Loteries](#) de notre site de jeu en ligne a été revue et améliorée en cours d'année. Grâce à son nouveau design adaptatif et épuré, elle offre une navigation simplifiée. Il est maintenant plus aisé de trouver les résultats des tirages, d'accéder au vérificateur de billets ou encore d'obtenir toute l'information pertinente concernant la réclamation des lots. Les produits ont également été regroupés dans des collections thématiques amusantes ou qui suivent les tendances du moment, ce qui favorise l'exploration et la découverte.

### Du plaisir garanti en casino et en salon de jeux

Été comme hiver, la clientèle est assurée de passer du bon temps dans nos casinos et nos salons de jeux. Un large éventail d'activités y ont eu lieu tout au long de l'exercice, dont :

- l'événement Loto-Québec fait son Juste pour rire dans Charlevoix,

qui proposait des spectacles d'humour gratuits sur le site de l'Hôtel-Casino de Charlevoix ;

- le Festival Parasol, où visiteurs et visiteuses ont pu profiter d'une grande sélection de bières et de spiritueux d'ici de même que d'une programmation musicale en plein air sur le site de l'Hôtel-Casino du Lac-Leamy ;
- des événements gratuits de visionnement des matchs des Canadiens de Montréal au Cabaret du Casino à l'occasion des séries éliminatoires.

### Prendre notre place dans le marché du poker

De belles nouveautés concernant les jeux de table, et plus particulièrement le poker, ont vu le jour dans nos établissements. Au printemps, des tables de poker Texas Hold'em ont fait leur arrivée dans nos deux salons de jeux, tandis que des tables de black jack ont été installées à celui de Trois-Rivières. Cet ajout nous permet de répondre à la demande de la clientèle, mais il nous place surtout dans une meilleure position pour faire face à la concurrence, notamment celle provenant d'établissements offrant ces jeux de manière illégale.

C'est dans ce même objectif que nous avons lancé en avril notre main

crève-cœur interétablissements. Le lot de cette main est alimenté par la quarantaine de tables aménagées dans nos casinos de Montréal et du Lac-Leamy ainsi que dans nos salons de jeux, ce qui lui permet de croître rapidement. Il s'agit là d'un avantage concurrentiel dans le marché du poker.

Les tournois de poker Texas Hold'em hebdomadaires, reconnus pour mettre de l'ambiance, ont aussi fait leur grand retour dans ces mêmes quatre établissements. Les adeptes de poker peuvent également s'adonner à leur jeu préféré dans nos casinos de Charlevoix et de Mont-Tremblant, puisque des appareils de poker Texas Hold'em électroniques y sont maintenant en place.



## 30 ans d'histoire pour le Casino du Lac-Leamy

**30<sup>e</sup>**  
ANNIVERSAIRE

Le 24 mars, le Casino du Lac-Leamy a franchi le cap des 30 ans.

L'établissement n'a cessé de bonifier son offre et de renforcer son attractivité au fil du temps, et ce, par l'ajout du Hilton Lac-Leamy, d'une salle de spectacle et d'un centre de congrès. Il se distingue aujourd'hui par la qualité de ses installations, son restaurant Arôme et les événements d'envergure qu'il propose, comme Les Grands Feux du Casino du Lac-Leamy. Mais c'est avant tout grâce à l'engagement soutenu de ses équipes que le Casino s'est imposé comme un incontournable dans la région de Gatineau et qu'il attire chaque année des milliers de visiteurs et visiteuses d'ici et d'ailleurs.



Photo : Bernard Brault, ©2025

## Reconnaissance et célébrations pour le Fairmont Le Manoir Richelieu

Le Fairmont Le Manoir Richelieu a connu une année d'exception en 2025, marquée par son entrée au palmarès des Clefs MICHELIN. Cette distinction prestigieuse, qui souligne notamment la qualité du service de l'établissement et sa contribution à son environnement, positionne notre hôtel comme l'un des 38 meilleurs au pays. C'est pour nous une immense fierté que

la détermination des équipes à atteindre l'excellence ait été ainsi reconnue et récompensée.

Durant l'été, le Fairmont Le Manoir Richelieu a célébré le 100<sup>e</sup> anniversaire de son parcours de golf, considéré comme l'un des plus enchanteurs en Amérique du Nord. Plusieurs activités ont été proposées à la clientèle pour souligner la remarquable longévité de ce parcours, qui a d'ailleurs connu une année exceptionnelle.



## Innovations et découvertes culinaires au menu

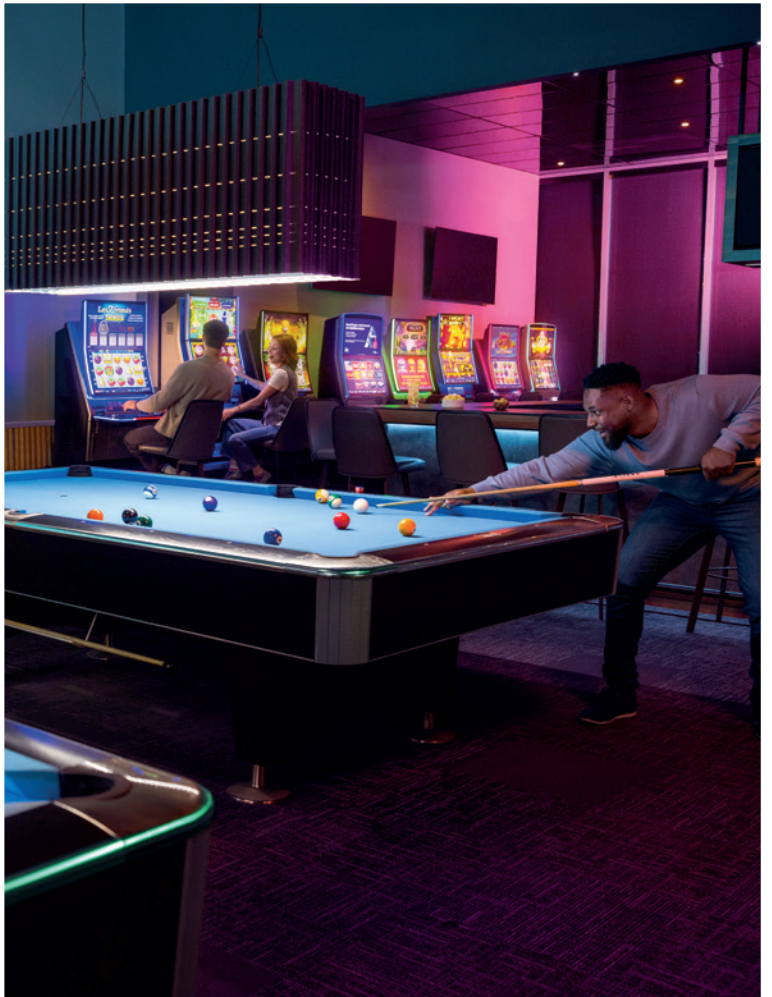
Le Pavillon 67, au Casino de Montréal, est entré dans une nouvelle ère culinaire. Ce restaurant a adopté pour son buffet du soir une formule axée sur l'expérience client et le savoir-faire de ses équipes. Il propose désormais un parcours avec des stations thématiques interactives, où les cuisiniers et

cuisinières peuvent interagir avec la clientèle tout en préparant et en servant fruits de mer, grillades, mets italiens ou desserts.

Nous nous sommes récemment associés à l'entreprise québécoise Tastet, une référence en matière de découvertes culinaires. Grâce à ce nouveau partenariat, l'application mobile Tastet+ est dorénavant gratuite pour tous les Québécois

et Québécoises. En l'utilisant, ces derniers peuvent profiter de recommandations, être informés des ouvertures de restaurants et découvrir plus facilement le meilleur de la gastronomie locale.

Nous avons en outre participé à trois événements culinaires : MTLàTABLE, L'Outaouais au menu et, pour la première fois, Trois-Rivières à table. La clientèle des restaurants Le Montréal, Arôme et Le Carlito, respectivement au Casino de Montréal, au Casino du Lac-Leamy et au Salon de jeux de Trois-Rivières, a ainsi pu profiter de menus spéciaux élaborés à partir de produits d'ici. Ces événements ont attiré chez nous des amateurs et amatrices de cuisine raffinée et créative, qui ont eu l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le grand talent de nos équipes.



## Kinzo : du nouveau dans notre réseau

Une 21<sup>e</sup> salle Kinzo a ouvert ses portes en novembre à Laval, dans le quartier Sainte-Rose. Nous avons profité de l'occasion pour relocaliser dans le bâtiment adjacent la salle de bingo auparavant située aux Galeries Laval. La clientèle bénéficie donc d'une offre de divertissement plus complète en un seul endroit. Mentionnons également que le Kinzo Saint-Jérôme, qui a été temporairement fermé cet automne pour cause de rénovations majeures, a repris ses activités en décembre.

De nombreuses activités visant à bonifier l'expérience de la clientèle et à créer de l'ambiance en salle ont eu lieu au cours de l'année, dont les promotions *Cocktails et paillettes*, *Stars d'un soir*, *Triplement disco* et *Volcan*.

La frénésie a aussi été de la partie dans les salles de bingo en réseau, notamment lors des promotions *Un jackpot qui a du poids* et *5 000 \$ en prime*.

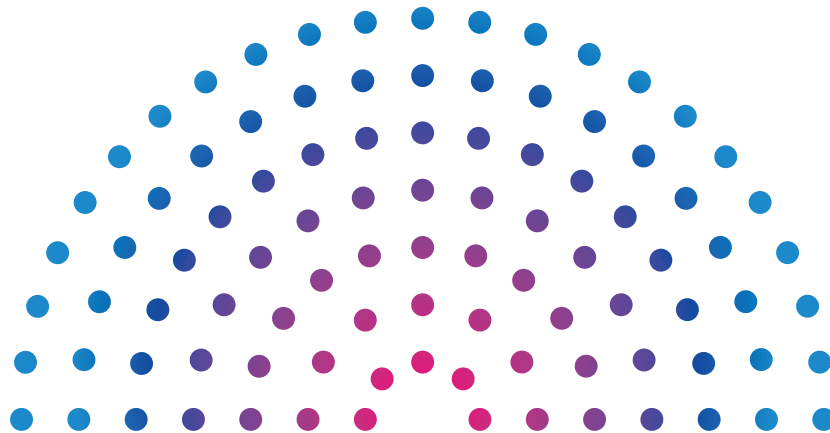


Le nouveau Kinzo Saint-Jérôme

### Une offre de paris locale, sécuritaire et légale

Nous avons profité de l'effervescence entourant les nombreux événements sportifs d'envergure qui ont eu lieu durant l'exercice, comme les Jeux olympiques et le Super Bowl, pour rappeler que [Mise-o-jeu+](#) est la seule plateforme de paris sportifs locale, sécuritaire et légale au Québec. Les exploitants qui offrent illégalement leurs jeux aux Québécois et Québécoises sont particulièrement actifs lors de ces

occasions. C'est pourquoi nous avons déployé diverses initiatives afin de capter le marché des paris sportifs. L'expérience sur Mise-o-jeu+ a également été améliorée, entre autres grâce à des cotes plus avantageuses pour les paris sur les ligues et les événements sportifs majeurs. Ces améliorations sont combinées à une approche locale : nous mettons de l'avant les équipes et les athlètes d'ici, notamment en bonifiant les cotes pour les paris les concernant, qui sont parmi les plus élevées sur le marché.





## Orientations du plan stratégique 2023-2026

2

**Réaliser**  
nos ambitions  
en collaboration  
avec nos parties  
prenantes

La responsabilité sociale est au cœur de notre rôle de société d'État. Elle se concrétise grâce à une collaboration étroite avec nos parties prenantes, qui nous permet de maximiser nos retombées pour le Québec. Cette orientation se traduit notamment par des initiatives favorisant une pratique de jeu à moindre risque, par un soutien à l'art, à la culture et au sport d'ici, par un appui à des organismes de bienfaisance ainsi que par des mesures visant à réduire notre empreinte environnementale. Plusieurs de ces actions s'inscrivent dans notre plan de responsabilité sociale 2023-2028, dont un suivi est présenté à la page 133.

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
Responsabilité sociale et engagement des parties prenantes	Réaliser nos ambitions en collaboration avec nos parties prenantes	2.1 Maximiser nos efforts en matière de jeu responsable	2.1.1 Proportion des joueurs utilisant une mesure de jeu responsable	17 %	22 %	20 %
			2.1.2 Nouvelles initiatives pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent	19	24	24
		2.2 Améliorer notre bilan environnemental	2.2.1 Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2009	-22,7 %	-28,5 %	-46,2 %
			2.3.1 Opinion positive de la population à l'égard de Loto-Québec	64 %	68 %	65 %
		2.3.2 Indice de solidarité	1,6 M\$	1,9 M\$	3,8 M\$	

# Bien jouer

## 36 M\$ en contributions directes à la prévention du jeu problématique

(dont 22 M\$ consacrés à la lutte contre le jeu problématique à même notre dividende)

### Bien jouer, pour que le jeu reste un jeu

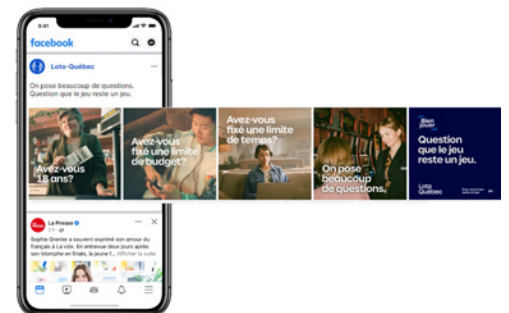
Bien jouer, c'est notre engagement fort à intégrer la commercialisation responsable dans toutes nos activités et à promouvoir le jeu à moindre risque, et ce, de façon adaptée à nos différents types d'offres.

Former nos équipes, offrir des environnements sécuritaires, aider la clientèle à faire des choix éclairés, mettre de l'avant des outils d'encadrement du jeu, repérer les joueurs et joueuses potentiellement en perte de contrôle : ce sont quelques-uns des gestes concrets que nous posons pour faire en sorte que le jeu reste un jeu. Au cours du dernier exercice, nous

avons d'ailleurs mis en ligne une [capsule vidéo](#) sur le site [bienjouer.ca](#) qui démontre comment la commercialisation responsable fait partie intégrante de notre culture.

La marque Bien jouer a poursuivi son déploiement avec une campagne publicitaire d'envergure visant à accroître la visibilité de ses messages auprès du grand public.

Une autre campagne s'est adressée directement aux adeptes de paris sportifs. Elle illustrait la multiplicité des scénarios possibles dans un match, de façon à rappeler qu'il y a toujours une part déterminante de hasard dans son déroulement.



Selon un sondage mené après la campagne grand public **Bien jouer**, 77 % des répondants et répondantes jugent que **Bien jouer** met en place des actions concrètes pour favoriser le jeu à moindre risque.

Du contenu ciblé a aussi été diffusé lors de moments clés du calendrier sportif, notamment au début de la saison de hockey et à l'occasion du Super Bowl, pour réitérer que les connaissances ou les statistiques ne permettent pas de contrôler le hasard.

De plus, une [capsule ludique](#) abordant la question des probabilités a été diffusée sur le site d'actualités divertissantes *Le Sac de chips*, propriété de Québecor. Elle s'accompagnait d'un article déconstruisant certains mythes sur les jeux de hasard et d'argent et dirigeant les internautes vers le site [bienjouer.ca](#).

## Des initiatives pour mieux encadrer son jeu

Nous avons travaillé avec la P<sup>re</sup> Magaly Brodeur, médecin et chercheuse, dans le cadre d'un projet inspiré des approches en économie comportementale. Cette collaboration nous a permis d'optimiser les pages présentant les limites volontaires de pertes d'argent et de temps de jeu sur notre site, afin de favoriser l'utilisation de ces outils et de faciliter le parcours d'inscription. Une section indépendante permettant d'encadrer son jeu a été créée dans les comptes en ligne, et un hyperlien relie désormais directement le bouton Fixer mes limites aux pages de paramétrage. Ces améliorations rendent le parcours plus fluide et intuitif, que ce soit pour s'informer sur les limites ou pour en établir.

Dans cette même optique, trois éditions de la promotion *Bien jouer*



ont eu lieu durant l'année. Elles encourageaient les personnes ayant un compte sur notre site de jeu en ligne à se fixer des limites de temps et de pertes pour mieux encadrer leur jeu. Ce faisant, celles-ci couraient la chance de gagner des cartes-cadeaux échangeables dans des entreprises locales. Plus de 9 600 personnes se sont fixé au moins une limite volontaire, confirmant le succès de ces initiatives. Soulignons que 29 200 personnes ayant participé à la promotion avaient déjà établi au moins une limite.

À la fin de l'exercice, un tableau de bord a été déployé afin d'offrir aux joueurs et joueuses un aperçu clair et accessible de leurs habitudes de jeu en ligne pour différentes périodes. Il offre des informations sur :

- les gains et les pertes ;
- les sommes déposées ou retirées ;
- le nombre de jours où une mise a été effectuée ;
- le temps passé à jouer.

Intégré à l'environnement de jeu et directement lié aux outils de fixation de limites, ce tableau permet de mieux comprendre ses habitudes et de prendre du recul, au besoin, tout en favorisant une pratique de jeu plus encadrée, dans le respect du temps et des moyens de chacun et chacune.

**ENCADRER MON JEU**

### Sommaire de mes habitudes de jeu

Ces informations vous aident à faire le suivi de vos dépenses et de votre temps de jeu.

**Sélectionnez la période**

7 jours | **30 jours** | 90 jours | 180 jours

Du 9 février 2026 au 10 mars 2025

<b>Gains ou pertes</b> -253,75 \$	
Sommes gagnées moins les sommes perdues	
Dépôts <b>400,00 \$</b>	Retraits <b>100,00 \$</b>
Jours de jeu <b>8</b>	Temps de jeu <b>6 h 22 min</b>

Les données ci-dessus représentent un sommaire de vos habitudes de jeu pour la période sélectionnée. Pour accéder au détail de vos activités de jeu et de vos transactions, consultez la page Historique du compte, dans la section Mon Espacejeux.

Pour mieux encadrer votre jeu, **fixez ou modifiez vos limites.**

**Bien jouer** Pour que le jeu reste un jeu

Conditions du jeu en ligne | Confidentialité | Gestion des témoins

Protégé par reCAPTCHA. 2026, Loto-Québec et ses filiales. Tous droits réservés.

**Bien jouer** La loterie, c'est pour les adultes seulement.

Pendant le temps des fêtes, nous avons une fois de plus participé à la campagne *Donner de façon responsable* du National Council on Problem Gambling.



Photo: Ariane Samson

## Semaine de la commercialisation responsable



En septembre, nous avons tenu la Semaine de la commercialisation responsable, une initiative interne mobilisatrice qui a mis en lumière notre engagement à cet égard. Une programmation riche et variée a été proposée dans nos établissements : jeux-questionnaires interactifs, témoignages de collègues inspirants lors d'un panel à notre siège social et mise en valeur d'ambassadeurs et ambassadrices provenant de divers secteurs, notamment. Les activités ont suscité une forte participation et ont été grandement appréciées. Elles ont bien démontré comment chacun et chacune contribuent à faire vivre la commercialisation responsable au quotidien.

## Fiers de soutenir le divertissement et la culture d'ici

Nous appuyons le milieu du divertissement et de la culture de diverses façons, notamment par l'entremise des Rendez-vous Loto-Québec, qui contribuent à la tenue d'événements rassembleurs, inclusifs, durables et socialement responsables partout au Québec. Cet engagement se déploie aussi à travers nos partenariats avec des émissions télévisées ainsi que des organisations et des événements sportifs. Nous participons ainsi à la vitalité économique, culturelle et touristique du Québec.

## 10 M\$ en soutien à 51 festivals et événements dans les 17 régions du Québec

La campagne *On se rassemble* fait rayonner notre collaboration avec la cinquantaine d'événements du calendrier des Rendez-vous Loto-Québec. À titre de partenaires engagés, nous soutenons des festivals qui partagent nos valeurs et contribuons à faire évoluer les pratiques du milieu, notamment en matière de responsabilité sociétale.

Nous avons une fois de plus enrichi l'expérience des visiteurs et visiteuses de plusieurs événements grâce aux Moments chanceux Loto-Québec. Des activations ludiques, dont



la Roue chanceuse, ont permis à des milliers de personnes de vivre des surprises sur les sites des festivals, tout en étant sensibilisées à l'importance d'une pratique de jeu à moindre risque. Plus de 16 000 Moments chanceux ont été réalisés depuis le lancement de cette initiative, et ce nombre devrait atteindre 20 000 au cours de l'été.

## Loto-Québec au premier rang des commanditaires !

Selon un sondage réalisé par Léger à l'automne, nous sommes passés du deuxième au premier rang pour la visibilité spontanée en commandite au Québec, tout en conservant le premier rang pour la visibilité assistée.



En décembre, comme chaque année, nous avons accueilli les responsables des événements que nous commanditons. Cette rencontre, qui a eu lieu à notre siège social pour la première fois, nous a permis de renforcer nos liens avec nos partenaires et de mieux leur faire connaître nos valeurs, nos activités ainsi que nos engagements.

**20 586**  
déplacements  
à BIXI offerts,  
soit une  
augmentation  
de 24 % par  
rapport à l'année  
précédente



### Déplacements gratuits à BIXI

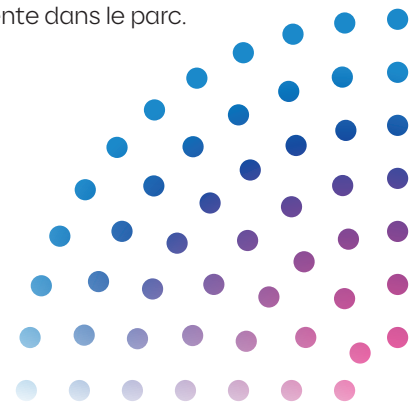
Pour une troisième année, nous étions partenaires présentateurs de BIXI Montréal, une entreprise d'ici qui favorise les déplacements actifs, écologiques et accessibles. Grâce à ce partenariat, des déplacements gratuits ont été offerts dans le grand Montréal plusieurs samedis soir de l'été. Il s'agit d'une façon concrète de faciliter l'accès à plusieurs Rendez-vous Loto-Québec, tout en soutenant la mobilité durable. Soulignons que l'entente a été reconduite jusqu'en 2029.

### La fête au parc Jean-Drapeau

Notre partenariat avec le parc Jean-Drapeau a été renouvelé pour une deuxième année. Nous avons été au cœur de plusieurs moments forts de l'été en tant que présentateurs officiels, dont les Rendez-vous Gourmands. Nous



avons également présenté les Mosaïcultures internationales de Montréal, qui ont souligné leur 25<sup>e</sup> anniversaire avec l'ajout de trois œuvres horticoles majeures, désormais installées de façon permanente dans le parc.



## Des exemples inspirants en matière d'écoresponsabilité

Lors de la 14<sup>e</sup> édition du gala Les Vivats, les prix pour les événements responsables présentés par Loto-Québec et RECYC-QUÉBEC, des initiatives inspirantes en matière d'écoresponsabilité dans les secteurs événementiel et culturel ont été mises en lumière. Ce rendez-vous annuel souligne l'engagement et la créativité d'organisations qui transforment leurs pratiques afin de réduire l'empreinte environnementale de leurs événements tout en maximisant leur portée sociale. Nous avons remis deux prix cette année :

- Le Prix Vivats – Engagement social à Cyclo-Mauricie, pour les Défis du Parc ;
- Le Prix Grand Vivats – Événement écoresponsable au Festival TransAmériques.

## Au cœur de la création télévisuelle d'ici

En nous associant à plusieurs rendez-vous télévisuels phares, nous contribuons à faire rayonner le talent d'ici. Au cours de la dernière année, nous avons mis en avant le travail des artistes ainsi que des artisans et artisanes de l'industrie par l'intermédiaire d'une nouvelle campagne publicitaire, en faisant appel uniquement à de véritables talents du milieu, devant comme derrière la caméra. Nous sommes fiers de soutenir la création et de mettre en valeur ceux et celles qui



font vivre la culture au Québec grâce à nos partenariats avec ces émissions et ces galas populaires :

- *Chanteurs masqués* ;
- *En direct de l'univers*, dont la spéciale du jour de l'An ;
- Gala des prix Gémeaux ;
- Gala de l'ADISQ ;
- *La fureur* ;
- *Zénith* ;
- *La Voix* ;
- Gala Les Olivier.

## Faire équipe avec le sport d'ici

Nous avons fait notre entrée dans le monde du sport professionnel féminin en nous associant aux Roses de Montréal pour la saison 2026. Cette équipe de soccer, qui évolue dans la Super Ligue du Nord, incarne la diversité, l'audace et l'esprit communautaire, des valeurs que nous partageons. En appuyant les Roses, nous contribuons à faire progresser la place des femmes dans le sport et à inspirer la relève.

Notre partenariat avec les Canadiens de Montréal s'est poursuivi. Nous étions de nouveau présents au

Centre Bell avec le M2 Marché-Montréal Loto-Québec, un espace rassembleur ayant notamment accueilli des prestations en direct d'artistes locaux, qui ont créé des œuvres inspirées du match du jour. La traditionnelle soirée-bénéfice au profit de la Fondation des Canadiens pour l'enfance a aussi eu lieu au Casino de Montréal.

Nous soutenons également plusieurs autres organisations ou événements sportifs, dont les Alouettes de Montréal, le CF Montréal, l'Omnium Banque Nationale de Montréal, Eye of the Tiger et Samourai MMA.

Au cours du dernier exercice, nous sommes par ailleurs devenus présentateurs de KO Sports, la première chaîne Web de télé sportive québécoise. Ce projet innovant est porté par le groupe KO, fondé par Louis Morissette. Il propose une programmation originale 100 % numérique : balados animés par des personnalités d'ici, webséries exclusives et capsules inédites. Cette association permet notamment d'accroître la portée de nos messages de commercialisation responsable et d'atteindre un autre public.



## Fiers de soutenir l'art d'ici

La Collection Loto-Québec, qui compte près de 5 000 œuvres signées par plus de 1 200 artistes du Québec, est l'une des plus importantes collections d'entreprise de la province. En faisant circuler nos œuvres et en prenant part à des activités partout au Québec, nous contribuons à faire découvrir ce patrimoine culturel et à le rendre accessible à un vaste public. Nous mettons également en place des initiatives et des partenariats qui soutiennent la création, notamment auprès de la relève artistique.

### Un prix pour la Collection Loto-Québec

Une œuvre collective créée en 2024 par quatre artistes d'ici dans le cadre de l'exposition *Voir bleu* a valu à la Collection Loto-Québec une reconnaissance internationale. Cette initiative a en effet été récompensée au congrès annuel de la North American Association of State and Provincial Lotteries.

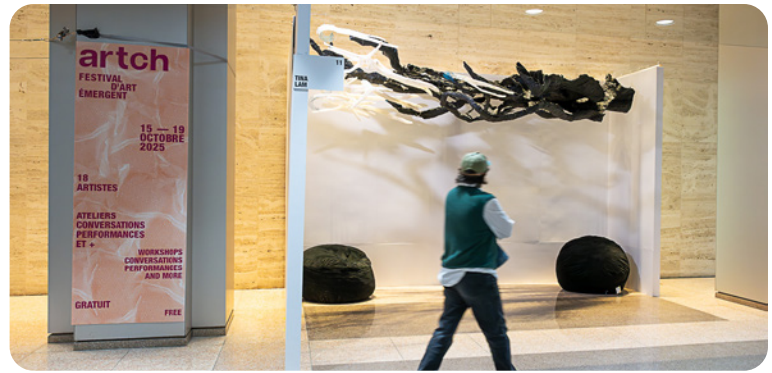


L'œuvre collective *Autoportraits en bleu*

Activité de la Collection Loto-Québec	Date	Lieu
Présentation, en collaboration avec l'organisme artch, d'un kiosque sous forme d'exposition à la foire d'art contemporain <b>Plural</b> mettant en lumière des œuvres de jeunes artistes qui ne sont pas encore représentés par des galeries montréalaises et remise d'une bourse d'achat dans le cadre du concours <i>#artencadeau2025</i>	Du 11 au 13 avril 2025	Grand Quai du Port de Montréal
Exposition <b>Vues du fleuve</b> , en partenariat avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), présentant 36 estampes communes à notre collection et à celle de BANQ, sélectionnées par les commissaires invitées Manon Barbeau et Anais Barbeau-Lavalette	Du 24 mai au 28 septembre 2025	Musée des cultures du monde, Nicolet
Exposition <b>La nature nous habite</b> , créée en 2019 en collaboration avec le centre d'art Adélar, qui rassemble une trentaine d'œuvres de notre collection que Laure Waridel, la commissaire invitée, a soigneusement sélectionnées en s'inspirant du thème de la nature	Du 2 juin au 27 juillet 2025	Bibliothèque municipale de Montmagny
	Depuis le 17 décembre 2025	Siège social de Loto-Québec, Montréal
Exposition <b>Mission photographique Estrie</b> , réalisée en partenariat avec les Rencontres de la photographie en Gaspésie, mettant en valeur le travail des artistes Pépîte et Josèphe à la suite d'une résidence de création dans la région	Du 6 au 28 juin 2025	Sporobole, centre d'art actuel, Sherbrooke
Exposition <b>Les pays intérieurs - Nutshimit</b> , présentant une quarantaine d'œuvres de notre collection sélectionnées par les commissaires invités Charles Binamé et Naomi Fontaine, avec la participation de Joséphine Bacon pour l'adaptation des textes en innu-aimun	Du 13 juin au 24 août 2025	Voart, centre d'exposition, Val-d'Or
Partenariat avec la <b>Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières</b> , l'une des plus importantes manifestations consacrées à l'estampe au Canada, présentant des œuvres d'artistes d'ici et d'ailleurs et offrant un regard sur les pratiques actuelles de cette discipline	Du 14 juin au 7 septembre 2025	Lieux variés



Exposition *Sillons / Partager la Collection Loto-Québec*



Œuvres de Tina Lam, cohorte 2025



### Activité de la Collection Loto-Québec (suite)

	Date	Lieu
Partenariat avec les <b>Rencontres de la photographie en Gaspésie</b> , festival de photographie présenté dans plusieurs régions du Québec, comprenant notamment les Missions photographiques, qui visent à documenter le territoire à travers des résidences d'artistes	Du 15 juillet au 15 novembre 2025	Lieux variés
Exposition <b><i>Sillons / Partager la Collection Loto-Québec</i></b> , réalisée en collaboration avec le Centre SAGAMIE, sous le commissariat de Julien St-Georges Tremblay, réunissant des œuvres de notre collection et des créations originales de quatre artistes d'ici, mises en dialogue	Du 26 septembre au 3 novembre 2025	Église Bishop Stewart Memorial of the Holy Trinity, Frelighsburg
Partenariat avec <b>artch</b> , incubateur de talents artistiques, visant à soutenir la relève en art émergent par un programme de formation en entrepreneuriat et une foire-exposition présentant les artistes sélectionnés	Du 14 au 19 octobre 2025	Place Ville Marie, Montréal
Présentation de l'exposition-encan <b><i>Parle-moi d'amour Montréal</i></b> , de l'organisme Les Impatients, dont la mission est d'offrir un espace d'expression artistique aux personnes vivant avec des enjeux de santé mentale	Du 7 au 27 novembre 2025	Grand Atelier de Montréal
Exposition <b><i>Voir bleu</i></b> , soulignant le 45 <sup>e</sup> anniversaire de notre collection et présentant des œuvres marquantes acquises entre 1979 et 2015, réunies autour de cinq déclinaisons du bleu	Du 29 janvier au 29 mars 2026	Galerie Montcalm, Gatineau
Partenariat avec <b>Manif d'art - La biennale de Québec</b> , événement international en arts visuels présentant des œuvres d'artistes d'ici et d'ailleurs à travers une programmation axée sur la création contemporaine	Du 28 février au 19 avril 2026	Lieux variés

## On gagne à redonner

Le programme On gagne à redonner regroupe les actions par lesquelles nous appuyons des causes et des organismes sans but lucratif (OSBL) partout au Québec. Il repose sur trois piliers : nos équipes, la communauté, ainsi que notre clientèle et nos partenaires.

**9 128 h**  
**de bénévolat**  
**d'entreprise par**  
**1 387 employés**

### Des équipes généreuses

Par l'entremise de l'initiative **Employés de cœur**, les membres de notre personnel peuvent s'impliquer concrètement auprès d'organismes communautaires, tout en renforçant leurs liens entre collègues. Plusieurs employés ont en effet profité du crédit d'heures annuel qui leur est offert pour soutenir des causes qui leur tiennent à cœur. Dans un contexte où les besoins du milieu communautaire sont grandissants, ces engagements prennent tout leur sens.

Cette année encore, la **campagne d'Entraide** du gouvernement du Québec a suscité une forte mobilisation au sein de notre organisation. Grâce à la générosité de notre personnel et aux différentes activités que nous avons organisées, dont un encan virtuel, nous avons appuyé de nombreux organismes. La somme amassée, soit plus de **200 000 \$**, a été répartie entre les Centraide du Québec, PartenaireSanté-Québec et ses membres ainsi que la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

Par ailleurs, durant l'été, nous avons tenu des **collectes d'articles scolaires et de dons en argent** pour soutenir les familles dans le besoin à l'approche de la rentrée.

Dans le même esprit, la participation record des équipes de l'ensemble



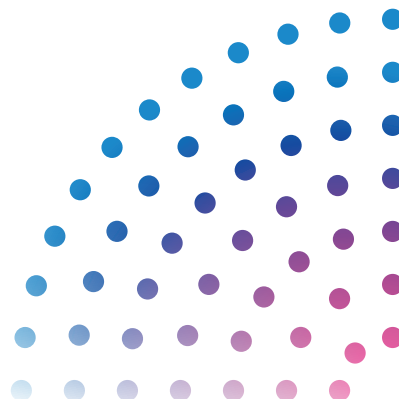
Des repas ont été servis à la Maison du Père.

de nos établissements à l'**opération père Noël**, de l'organisme du même nom, a permis à **512 enfants et jeunes adultes** dans le besoin de recevoir un cadeau personnalisé. Cette initiative a apporté un peu de douceur à des familles pour lesquelles le temps des fêtes est souvent plus exigeant.

Du 23 février au 29 mars 2026, le **Grand don Loto-Québec**, né d'une initiative de collègues du Casino de Montréal, a été déployé en collaboration avec Héma-Québec. Cette campagne de sensibilisation au don de sang et de plasma a mobilisé notre personnel autour d'un geste concret au bénéfice de la collectivité. Elle a donné lieu à **554 dons de sang et de plasma** par 348 donneurs et donneuses, dont 192 pour qui il s'agissait du premier don, ce qui témoigne de l'engagement de nos équipes.



Stéphane Fraser, vice-président exécutif et chef de l'exploitation des établissements de jeux et co-président donneur de la campagne, en était à son 204<sup>e</sup> don.



## Une clientèle et des partenaires mobilisés

Nous déployons diverses initiatives pour redonner à la collectivité, notamment en faisant appel à la générosité de notre clientèle et de nos partenaires. Voici un aperçu des dons que nous avons remis dans le cadre de ces initiatives au cours de la dernière année :

Initiative	Description	Montant remis
<b>Soutien aux Moisson par nos casinos et nos salons de jeux</b>	Organisation d'activités en établissement et collecte de dons de la clientèle	<b>157 904 \$</b> aux organismes Moisson partenaires
<b>Émissions spéciales de La Poule aux œufs d'or</b>	Jumelage des participants et participantes avec des organismes de leur choix et ajout d'un montant additionnel pour les lots bonis maison	<b>619 000 \$</b> à 25 OSBL
<b>Détaillants de cœur</b>	Soumission de candidatures d'OSBL par les détaillants de loterie et de loterie vidéo	<b>155 000 \$</b> à 31 OSBL
<b>Célébration 2026</b>	Tirage d'un lot caritatif surprise lors du gala télévisé	<b>50 000 \$</b> à un OSBL choisi par le couple gagnant
<b>Un jackpot qui a du cœur</b>	Tenue d'une promotion au bingo en réseau	<b>100 000 \$</b> à 78 OSBL
<b>Qui gagne fait gagner</b>	Tenue d'une promotion au Kinzo	<b>45 000 \$</b> à 20 OSBL



### Le sport comme moteur d'inclusion

Partenaires du **Défi sportif AlterGo** depuis plus de 30 ans, nous avons de nouveau pris part à cet événement d'envergure, qui rassemble des milliers d'athlètes vivant avec une limitation fonctionnelle. Près de 100 collègues y ont aussi participé comme bénévoles.

Nous avons également renouvelé et bonifié notre partenariat de longue date avec la **Fondation Aléo**,

qui administre le **programme de bourses Loto-Québec**. Cette année, nous avons remis à 13 para-athlètes un total de 52 000 \$ en bourses afin de soutenir leur développement sportif et leur parcours.

Enfin, à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026, nous avons lancé une campagne publicitaire mettant en vedette Chantal Petitclerc. Nous souhaitons ainsi célébrer la diversité dans le sport et encourager le travail exceptionnel des para-athlètes.



Cette initiative s'inscrit dans la continuité de notre soutien aux organismes qui les accompagnent, dont **Olympiques spéciaux Québec**.

### Un appui durable aux Petits Rois

Depuis 2017, nous collaborons avec la Fondation Les Petits Rois pour soutenir de jeunes adultes vivant avec une déficience intellectuelle dans leur cheminement vers une plus grande autonomie. De retour au siège social depuis mai, les Petits Rois évoluent désormais dans un espace de travail entièrement repensé pour eux, où ils réalisent diverses tâches. Nous avons également pris part à la soirée-bénéfice annuelle de la Fondation, qui a permis d'amasser près de 480 000 \$.

## Se rapprocher des Premiers Peuples



Des membres du premier comité consultatif sur nos relations avec les Premiers Peuples entourent le conférencier Alexandre Bacon.

À l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, nous avons dévoilé notre plan de réconciliation avec les Premiers Peuples. Ce plan, qui guidera nos actions au cours des prochaines années, représente une étape clé pour bâtir des relations fondées sur le respect, l'écoute et la reconnaissance.

Pour marquer ce moment important, nous avons invité nos équipes à assister à une conférence d'Alexandre Bacon, membre de la nation innue de Mashteuiatsh et président-fondateur de l'Institut Ashukan. Cette rencontre nous a permis d'en apprendre davantage sur les réalités actuelles de ces communautés, de poser nos questions et de cheminer vers une meilleure compréhension mutuelle.

## Des actions concrètes pour réduire notre empreinte environnementale

Nous poursuivons nos efforts afin de diminuer nos impacts environnementaux, notamment en améliorant l'efficacité énergétique de nos bâtiments et en optimisant nos pratiques de gestion des matières résiduelles. Nous contribuons ainsi à l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec, dans le cadre de son Plan pour une économie verte 2030.

### Réduction de nos émissions de GES par rapport à 2009 : -46 %

#### Des pratiques durables qui portent fruit

Nos efforts en matière de gestion environnementale de nos bâtiments sont reconnus par des certifications indépendantes attestant la qualité de nos pratiques à cet égard.

Certifications BOMA BEST® obtenues au cours du dernier exercice :

- Hôtel-Casino du Lac-Leamy : niveau Or

- Siège social : niveau Argent
- Complexe multifonctionnel de Loto-Québec : niveau Bronze

Certifications ICI on recycle + obtenues au cours du dernier exercice :

- Casino du Lac-Leamy : niveau Performance +
- Siège social : niveau Performance
- Complexe multifonctionnel de Loto-Québec : niveau Performance

Nous avons poursuivi l'implantation d'une culture zéro déchet dans nos casinos et nos salons de jeux. Les actions mises en place nous ont permis d'atteindre un taux de mise en valeur réel de 75 %. Ce taux

correspond à la part des matières générées détournées de l'élimination par le recyclage, le compostage ou d'autres formes de valorisation. La cible, fixée à 70 %, a ainsi été dépassée, notamment grâce à l'engagement des équipes de l'immobilier et de la restauration.

Par ailleurs, nos casinos participent au programme de gestion de la demande de puissance d'Hydro-Québec, qui vise à réduire la consommation d'électricité lors des périodes de pointe hivernales afin d'alléger la pression sur le réseau électrique. Cette année, ils ont réduit leur consommation de 10 140 kW, une amélioration de 1 290 kW par rapport à l'année précédente.

## Le Casino de Mont-Tremblant se distingue

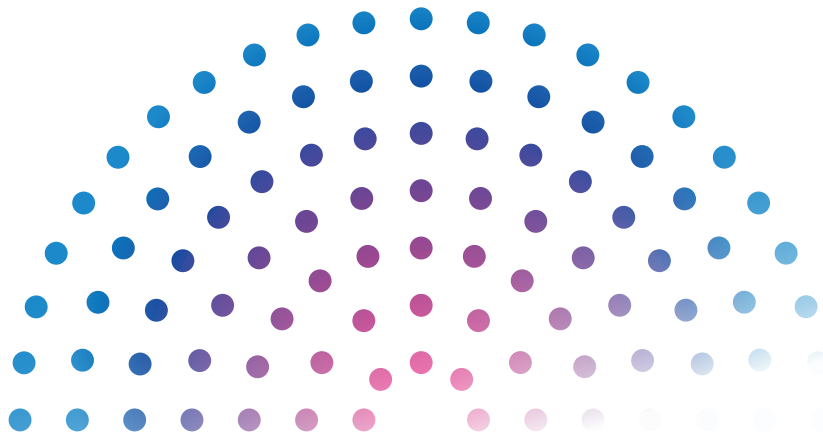
Le Casino de Mont-Tremblant, certifié BOMA BEST® de niveau Or, a remporté les honneurs dans la catégorie Universel lors du Gala des Prix BOMA 2025-2026. Cette distinction récompense les immeubles certifiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 ayant obtenu le meilleur pointage dans leur catégorie. Elle met en lumière la performance environnementale du bâtiment ainsi que l'excellence de sa gestion immobilière.

## Plus d'aliments d'ici dans nos assiettes

Nous avons toujours eu l'achat local à cœur. Nous poursuivons nos efforts en ce sens en participant à la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, une initiative gouvernementale. Cette stratégie comprend notamment une cible de 42 % d'aliments québécois dans les menus des établissements offrant des services alimentaires d'ici la fin de 2026, cible que nous avons déjà surpassée. En favorisant l'achat local, nous contribuons à dynamiser l'économie et à promouvoir des pratiques d'approvisionnement responsables, tout en appuyant des producteurs d'ici.

## Des occasions d'apprendre et d'échanger

Diverses conférences et activités ont été proposées à nos équipes afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux. Par exemple, à l'occasion du Jour de la Terre, un atelier-conférence sur le zéro déchet a permis aux personnes qui y ont participé de mieux comprendre les bonnes pratiques liées au recyclage, au compostage et à la réduction des déchets. Nous avons également accueilli des étudiantes et étudiants de la maîtrise en sciences de la gestion de l'UQAM pour un échange sur la responsabilité sociale d'entreprise.







Orientations du plan stratégique 2023-2026

3

**Offrir**  
**un milieu de travail**  
**sain, inclusif et**  
**engageant**

Si nos ambitions prennent vie d'année en année, c'est grâce à l'engagement des membres de nos équipes. C'est pourquoi nous avons encore une fois veillé à favoriser leur bien-être et à leur offrir un environnement de travail sain, fondé sur le respect et la collaboration, tout en poursuivant nos actions en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI). Nous sommes particulièrement fiers des mesures mises en place pour soutenir le développement des compétences de notre personnel, notamment en matière de leadership, un levier essentiel de notre performance collective. Nous avons par ailleurs pleinement reconnu sa contribution et poursuivi nos efforts pour attirer de nouveaux talents afin de nourrir durablement la force de notre organisation.

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
Attraction et rétention des talents	Offrir un milieu de travail sain, inclusif et engageant	3.1 Faire vivre à nos employés une expérience stimulante	3.1.1 Taux de roulement	11 %	10 %	3 %
			3.1.2 Proportion des employés issus de la diversité	24 %	30 %	28 %



### La santé et le mieux-être toujours au programme

Dans le cadre de notre programme de santé et mieux-être, nous avons proposé à nos équipes toute une série d'activités au cours de l'exercice, dont :

- des cours d'entraînement physique, que ce soit dans nos établissements ou en virtuel ;

#### Des initiatives reconnues

Nos initiatives en matière de santé et mieux-être sont reconnues par cœsion SP, qui fait office de référence en ce qui a trait à la santé en milieu de travail. Cet organisme nous a à nouveau décerné la certification Bien au travail de niveau 3.

- des jeudis actifs, qui consistent en des marches entre collègues en dehors des heures de travail ;
- un mois thématique sur la santé mentale ;
- diverses conférences.

Tous les deux ans, nous invitons les membres de notre personnel à remplir un questionnaire portant sur leurs habitudes de vie. Grâce à cet exercice, réalisé à nouveau à l'automne, nous avons pu cerner les besoins prioritaires en santé et mieux-être au sein de notre organisation pour 2026 et 2027.

#### Le plaisir de bouger ensemble

Plus de 250 Loto-Québécois et Loto-Québécoises ont fièrement représenté notre organisation au Défi Entreprises 2025, que ce soit à

Montréal, à Gatineau, à Québec, à Trois-Rivières ou en virtuel. Bravant une météo parfois capricieuse, ils ont pris part à une variété d'activités dans la bonne humeur, dont la marche, la course à pied, le yoga et la Zumba. Pour une troisième fois, nous avons eu le plaisir de recevoir un trophée pour notre implication au Défi Entreprises de Montréal en raison du bel esprit d'équipe qui régnait sur notre site de rassemblement. Nos collègues ont également vu leur générosité reconnue à Montréal, à Gatineau et à Québec grâce aux dons qu'ils et elles ont recueillis.





## Pour un milieu de travail sain et éthique

Notre campagne annuelle de sensibilisation à l'importance de maintenir un environnement de travail intègre et respectueux a eu lieu en mai. Dans ce contexte, tous les membres de nos équipes ont été invités à suivre deux formations en ligne. La première portait sur le code d'éthique et de déontologie de notre personnel, tandis que l'autre abordait la prévention du harcèlement psychologique et des incivilités. Ces formations s'inscrivent respectivement dans nos engagements à faire vivre notre valeur d'intégrité et à offrir un climat de travail sain.

## De solides bases en DEI

Le 5 juin, nous avons lancé notre tout premier plan directeur en DEI. Ce plan, qui ouvre la voie à des projets mobilisateurs, a été élaboré avec une ambition claire : celle de faire de la DEI une réalité vivante et profondément ancrée dans tous les secteurs de notre organisation. Nous sommes heureux d'avoir ainsi clairement réaffirmé notre détermi-

nation à offrir un milieu de travail où chaque personne est reconnue, respectée et traitée avec équité.

Dans la foulée du lancement de ce plan directeur, nous avons produit notre manifeste en DEI. Sous la forme d'une capsule vidéo, celui-ci réitère de façon inspirante notre engagement à faire preuve d'un leadership exemplaire en la matière.



## Agir concrètement pour la DEI

La diversité et l'inclusion peuvent prendre plusieurs formes, et c'est ce que nous avons tenu à démontrer à notre personnel tout au long de l'exercice. Pour ce faire, nous

avons mis en place dans nos établissements diverses initiatives relatives à la DEI, dont :

- la diffusion d'un épisode de notre balado interne portant sur les défis auxquels font face ceux et celles qui vivent des situations familiales particulières ;
- la présentation d'une conférence visant à démystifier les fonctionnements neurologiques atypiques ;
- l'organisation d'un panel sur le thème des générations au travail ;
- la tenue de dîners de groupe pour célébrer la diversité des cultures au sein de notre organisation, à l'occasion de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles ;
- la diffusion d'une série de communications visant à susciter l'introspection et à ouvrir le dialogue, dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

Comme par les années passées, nous avons porté notre engagement envers la DEI au-delà de nos milieux de travail. Nous avons notamment pris part au Gala Dynastie, qui célèbre l'excellence et les contributions des

Passion client



On a du leadership,  
**ça paraît !**



Intra-preneuriat



Jeu stratégique



Communication d'impact



Coaching engageant



Intelligence émotionnelle



Synergie collective



personnes noires au Québec dans des secteurs clés comme la culture, les médias et les arts. Plus qu'un gala, cette soirée a été pour nous l'occasion de témoigner notre soutien à la Fondation Dynastie, qui contribue à bâtir une société plus inclusive et qui s'illustre par son pouvoir mobilisateur.

Les 8 et 9 août, nous avons participé aux Journées communautaires de Fierté Montréal, en plein cœur du Village. Ces deux journées riches en rencontres et en découvertes nous ont permis de renforcer nos liens avec les communautés LGBTQ+. Nous avons d'ailleurs souligné le lancement du festival Fierté Montréal par un événement coloré à notre siège social.



La première cohorte du parcours AURA



La présidente de notre conseil d'administration, Ann MacDonald, a reçu le prix des mains des coprésidents d'honneur du gala de La Gouvernance au Féminin, Geneviève Fortier, cheffe de la direction de Promutuel Assurance, et Denis Thivierge, président et chef de la direction de CIMA\*.

## Des engagements reconnus

En septembre, nous avons obtenu le plus haut niveau de reconnaissance décerné par l'organisme La Gouvernance au Féminin : la Certification Parité<sup>MD</sup> Platine. Il s'agit de la deuxième fois que cette distinction d'importance nous est attribuée pour les mesures, les pratiques et les programmes que nous avons mis en place pour faciliter l'atteinte de la parité. Nous sommes honorés de figurer à nouveau parmi les organisations qui agissent le plus concrètement au quotidien pour assurer

l'égalité des genres en milieu de travail.

Le Gala Émergence, en octobre, a donné lieu à un autre moment fort pour notre organisation. Nous y avons obtenu le prix ÉDI+, qui reconnaît notre contribution à l'avancement des droits, de la visibilité et de l'inclusion des communautés LGBTQ+. Ce prix fait rayonner notre engagement collectif envers l'inclusion, que nous poursuivons avec fierté en tant que membre allié de la Fondation Émergence depuis l'été dernier.

## Pour faire grandir les talents à l'interne

Nous avons porté une attention particulière au développement des compétences des membres de notre personnel au cours de l'exercice. Pour les soutenir dans

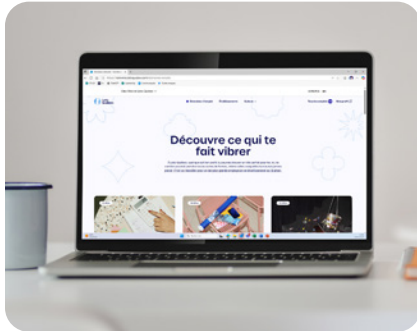
cette démarche, nous avons lancé le campus Loto-Québec à l'automne. Accessible en ligne, le campus propose du contenu concret, comme des formations, des ateliers et des conférences. Chacun et chacune est ainsi libre de prendre en charge son propre développement selon ses besoins et ses ambitions.

Le campus Loto-Québec comprend également du contenu réservé à notre personnel de gestion, comme une section consacrée à AURA, notre parcours de développement du leadership. Fruit d'une collaboration avec l'École des dirigeantes et dirigeants HEC Montréal, ce parcours visionnaire et structurant vise le développement d'un leadership moderne, humain et durable au sein de l'organisation. Les gestionnaires qui le suivent ont l'occasion de pousser encore plus loin leurs réflexes stratégiques et leur rôle de leader.

C'est plus particulièrement dans l'optique de soutenir l'essor de nos talents féminins que nous avons invité une première cohorte de six employées à suivre le Défi Leadership de l'Effet A. En offrant aux femmes un espace pour affirmer leur posture stratégique et élargir leur influence, ce défi reconnu accélère le développement de leur leadership dans les sphères décisionnelles.



Au cours de l'exercice, nous avons aussi mis en place un programme de mentorat à l'interne, qui permet à nos gestionnaires de développer leurs compétences par l'établissement de relations de confiance.



## Un site Carrières et une campagne de recrutement à notre image

Notre nouveau [site Carrières](#) a vu le jour l'été dernier, dans la foulée de la refonte de notre marque employeur. À la fois plus moderne et inspirant, il constitue une véritable porte d'entrée sur notre univers et met en lumière nos établissements de même que les nombreuses façons d'y briller. Parmi les nouveautés, une section présentant notre culture, nos valeurs ainsi que notre engagement envers le développement professionnel et l'inclusion offre un aperçu concret de ce qui nous anime au quotidien.

À l'automne, nous avons lancé une toute nouvelle campagne de recrutement. Intitulée *Deviens un(e) artisan(ne) du divertissement*, celle-ci met en vedette les métiers uniques que nous offrons.

## À la rencontre des talents

Au cours de l'exercice, nous avons participé à plusieurs événements de recrutement, dont le Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec, qui nous a permis de rencontrer des personnes de talent provenant des quatre coins du monde. Nous avons aussi visité une vingtaine de salons de l'emploi,

d'organismes spécialisés en employabilité et d'établissements d'enseignement pour présenter notre organisation et les avantages d'en faire partie.

Dans l'objectif de nous positionner comme un employeur de choix auprès d'une relève engagée et ambitieuse, nous avons à nouveau participé aux Jeux du Commerce en janvier. Nos équipes se sont rendues à cette grande compétition interuniversitaire en administration des affaires pour faire découvrir notre entreprise. Nous avons eu l'occasion de soumettre un cas aux étudiants et étudiantes, dans la catégorie Systèmes d'information organisationnels, et d'évaluer ensuite leurs présentations.

Toujours en janvier, nous avons participé à la Compétition québécoise d'ingénierie, à Polytechnique Montréal, pour encourager l'audace de la relève en génie. En plus de tenir un kiosque d'information lors de la soirée de réseautage, nous avons eu la chance de faire partie du jury de la Compétition.

Nous avons également mené des activités de recrutement dans nos quatre casinos. Des journées portes ouvertes, accessibles au grand public, ont été organisées à l'Hôtel-Casino de Charlevoix et



au Casino de Mont-Tremblant, tandis que des journées d'entrevues sur invitation ont eu lieu au Casino de Montréal et à l'Hôtel-Casino du Lac-Leamy.

## Reconnaître et encourager la relève

En juin, nous avons souligné la contribution des 84 stagiaires que nous avons eu la chance d'accueillir en 2025-2026 dans les secteurs des technologies de l'information ainsi que du numérique et de l'intelligence artificielle. C'est avec fierté que nous avons remis une bourse de notre programme Extra à huit d'entre eux, qui ont brillé par leur engagement, leur talent et leur leadership.





## Faire vivre notre culture de rêve

Au cours de l'hiver, nous avons lancé le parcours certifié Expérience de rêve, qui est progressivement déployé auprès de tout notre personnel en casino. Conçu en collaboration avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), ce parcours s'inscrit dans notre ambition de devenir une référence en matière d'expérience client. Dans le cadre de cette formation, les membres de nos équipes profitent d'apprentissages concrets, directement applicables sur le terrain, et d'échanges enrichissants entre pairs. Ils ont la chance d'être accompagnés par des formatrices et formateurs passionnés, fiers, engagés et sensibles aux réalités opérationnelles. Mentionnons que ce parcours mène à l'obtention d'une certification accordée par l'ITHQ.

## Cultiver le sentiment d'appartenance

Des rassemblements ont eu lieu à l'interne, question que nous puissions nous retrouver entre Loto-Québécois et Loto-Québécoises.

En juin et en juillet, nous avons tenu nos traditionnels barbecues des employés à notre siège social de même que dans nos casinos et nos



Le projet de l'introduction des tables de jeu dans les salons de jeux s'est distingué dans la catégorie L'extra, qui fait briller les projets sectoriels de petite ou moyenne envergure ayant eu des impacts positifs sur notre organisation.

salons de jeux. Nous avons ainsi eu l'occasion de passer du bon temps entre collègues pendant l'heure du dîner. Comme lors des éditions précédentes, des mesures écoresponsables étaient en place afin de réduire les impacts environnementaux de ces événements.

À l'hiver et au printemps, tous les membres de nos équipes ont pris part aux Rendez-vous des employés, que ce soit au Cabaret du Casino de Montréal ou dans nos autres établissements. Ces rencontres privilégiées, au cours desquelles nous avons présenté nos ambitions pour 2030, ont été sources d'inspiration pour notre personnel.

## De petites et grandes ovations

Un moment riche en surprises et en émotions : c'est ce qui attendait les finalistes de la troisième édition de notre événement de reconnaissance annuel, appelé Ovation, acclamer l'excellence. Tenu au Cabaret du Casino de Montréal, cet événement a été pour nous l'occasion de faire rayonner les membres de notre personnel qui se sont distingués par leurs efforts exceptionnels de même que les réalisations significatives pour notre organisation.

Le talent de nos équipes n'est pas sous les projecteurs qu'à l'occasion de notre événement de reconnaissance annuel. Il l'est également au



Espace 500, le projet de réaménagement de notre siège social, s'est distingué dans la catégorie Le gros lot, qui récompense les projets multisectoriels de grande envergure ayant eu des impacts positifs sur notre organisation.


quotidien grâce à notre plateforme de reconnaissance, qui permet de faire briller sur notre intranet des collègues. Chaque trimestre, des lauréates et lauréats sont sélectionnés parmi toutes les personnes ainsi reconnues.

Nous avons aussi fait une ultime ovation à nos collègues qui ont pris leur retraite en cours d'exercice. À notre siège social et dans nos casinos, des gestionnaires et des membres de la haute direction se sont réunis pour souligner le parcours des nouveaux retraités et retraitées, et les remercier sincèrement pour leur précieuse contribution au fil des ans.

## Entente avec des unités syndicales

Nous avons conclu des ententes avec certaines de nos unités syndicales pour le renouvellement de deux conventions collectives au Casino de Charlevoix, pour le personnel de la restauration ainsi que les croupiers et croupières, et le renouvellement de quatre autres au Casino du Lac-Leamy. Ces dernières conventions concernaient les croupiers et croupières ainsi que le personnel faisant partie de l'unité générale et celui travaillant dans les secteurs de la sécurité et de la surveillance. Un groupe d'employés de soutien à Technologies Nter a également signé une première convention collective en cours d'exercice.





Loto-Québec  
numérique

IA  
quelque  
chose  
dans l'air!

Orientations du plan stratégique 2023-2026

4

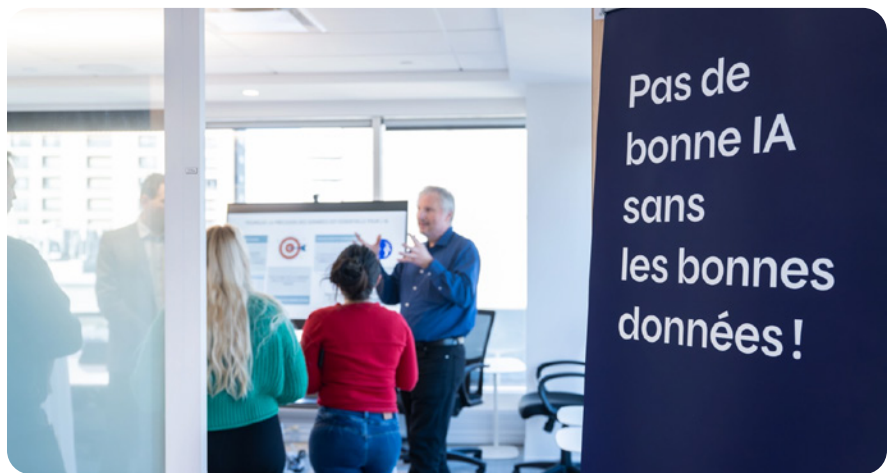
**Simplifier**  
nos façons  
de faire

Dans un contexte où la capacité d'adaptation est essentielle, nous avons poursuivi nos efforts pour simplifier nos façons de faire et renforcer notre efficacité organisationnelle. Nous avons également favorisé une culture d'innovation afin d'optimiser notre performance. Cela se traduit notamment par la modernisation de notre offre, en ligne comme en établissement, par l'attention que nous accordons à la cybersécurité et par nos collaborations avec des industries créatives.

Enjeu	Orientation	Objectif	Indicateur	Départ	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
Performance et vélocité des organisations	Simplifier nos façons de faire	4.1 Favoriser la culture de l'innovation	4.1.1 Ratio des charges totales sur les produits	30,0 %	30,0 %	32,8 %
		4.2 Optimiser la performance financière et organisationnelle	4.2.1 Résultat net	1,486 G\$	1,537 G\$	1,526 G\$

### Un rendez-vous numérique stimulant

Les 19 et 20 novembre, nous avons tenu la troisième édition de Loto-Québec numérique à notre siège social. Ces deux journées d'inspiration, d'apprentissage et d'expérimentation ont permis à notre personnel d'explorer concrètement le potentiel du numérique et de l'intelligence artificielle (IA) au moyen de conférences, de panels, d'ateliers pratiques, de kiosques interactifs et d'espaces immersifs. En réunissant experts internes et partenaires technologiques, l'édition 2025 de Loto-Québec numérique a contribué à outiller nos équipes, à stimuler la collaboration et à faire avancer des usages concrets applicables à nos activités.



### L'IA au service de nos ambitions

Au cours du dernier exercice, nous avons poursuivi le développement de nos capacités en IA, notamment en accueillant une première cohorte de stagiaires afin de renforcer notre expertise à l'interne.

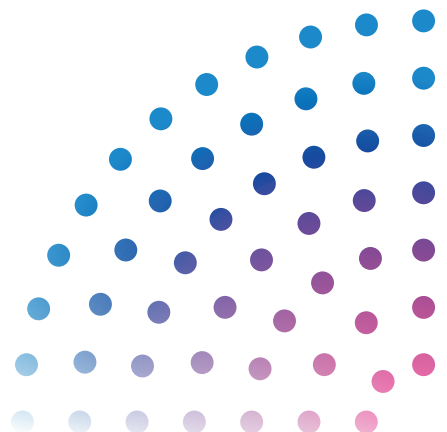
Nous avons également amorcé des initiatives concrètes visant à mettre l'IA au service de nos équipes et de notre clientèle, dans une optique de

complémentarité entre la technologie et l'humain. Plusieurs projets pilotes ont été déployés, entre autres pour optimiser nos processus et soutenir nos efforts en matière de commercialisation responsable.

### Une vigilance collective essentielle

La protection de nos systèmes et de nos données est une responsabilité partagée. C'est pourquoi, dans le cadre de notre programme de sécurité de l'information, nous avons mené plusieurs actions tout au long de l'année pour renforcer les réflexes de notre personnel en la matière. Ces actions, qui incluent notamment la diffusion de capsules de sensibilisation et de formation dans

notre intranet ainsi que la réalisation d'un nombre accru de simulations d'hameçonnage, contribuent à maintenir un haut niveau de vigilance dans l'organisation. De plus, l'évolution des cybermenaces, notamment celles liées à l'IA, a été abordée dans le cadre d'une conférence obligatoire, suivie d'une formation.





Laurië Fisher, Marc-André Doyon, Michael Cardell et John Schulz, de Scientific Games, ainsi que Jean-François Bergeron, président et chef de la direction, Marie-Claude Lévesque, directrice du projet, Diâne Dazé, responsable de la nouvelle solution, Isabelle Jean, vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation des loteries, et Anton Stiglic, vice-président aux technologies de l'information, étaient présents au lancement du projet de remplacement de notre centrale de loterie, nommé Kopernic.

## Une expérience de jeu en ligne améliorée

Nous faisons évoluer notre site de jeu en ligne en continu, toujours dans le respect des meilleures pratiques de commercialisation responsable. Des améliorations ciblées ont été apportées à la performance de la plateforme, rehaussant ainsi l'expérience globale sur notre site.

Parallèlement, nous avons repensé en profondeur l'expérience utilisateur sur notre application mobile afin de la rendre plus intuitive. Cela s'est entre autres concrétisé par une refonte majeure de l'écran d'accueil et de la navigation, une optimisation de la présentation des produits et du parcours client ainsi qu'un renforcement de la personnalisation. En outre, des fonctionnalités clés, comme l'enregistrement de favoris et le partage de jeux, sont maintenant offertes pour tous les types de produits.

## En route vers la loterie de demain

Nous avons poursuivi la modernisation de notre réseau de vente de loterie avec le déploiement d'une nouvelle

génération de terminaux, ceux de la précédente approchant de leur fin de vie utile. Plus de la moitié du parc a déjà été remplacée par les nouveaux terminaux ELITE, qui facilitent et accélèrent les opérations en point de vente tout en optimisant l'expérience d'achat de la clientèle grâce à une interface plus intuitive et à un processus de validation des billets amélioré.

Nous avons également fait progresser le projet de renouvellement de notre centrale de loterie et de plusieurs systèmes connexes. Ceux-ci seront remplacés par une solution moderne, simple et éprouvée. Bien plus qu'un changement technologique, cette transformation constitue un levier stratégique pour nos opérations et nous offrira la flexibilité nécessaire pour accélérer l'innovation, faire évoluer nos produits et moderniser l'expérience client. Réalisé en collaboration avec Scientific Games, partenaire de longue date établi à Montréal, ce projet progresse à bon rythme en vue d'un déploiement prévu en 2027.

## Modernisation de l'offre de loterie vidéo

Nous avons fait évoluer notre offre de loterie vidéo dans une perspective de jeu responsable, en misant sur un encadrement renforcé et une expérience de divertissement davantage axée sur la socialisation. Cette démarche s'inscrit dans le réaménagement de l'offre terrestre amorcé il y a deux ans et se traduit notamment par le regroupement des appareils dans des établissements répondant à des standards de qualité plus élevés (moins de portes, mais de meilleures portes), effectué en collaboration avec nos partenaires du réseau.

Nous avons également déployé de nouveaux appareils et une image de marque actualisée, en cohérence avec cette vision. Le remplacement des appareils, qui avaient atteint leur fin de vie utile, est maintenant complété, marquant une étape importante dans la modernisation de notre offre.

Il est par ailleurs désormais possible d'utiliser les coupons TITO (*ticket-in/ticket-out*) aux appareils de nouvelle génération. Ceux-ci améliorent l'expérience de jeu de la clientèle et allège la charge de travail du personnel des établissements.



# Loto-Québec numérique

Panel  
d'ouverture  
**Et si le vrai  
risque,  
c'était de  
ne rien tenter ?**

Avec :

Anton Stiglic

David St-Germain

Animé par :

Stéphanie Delagrave





Accélérer l'innovation et la valorisation des données grâce à une approche moderne : prix dans la catégorie Valorisation des données et de l'intelligence artificielle



Innover pour mieux divertir : une expérience de jeu en ligne complètement repensée : prix dans la catégorie Transformation numérique

## Vers la concrétisation de notre vision du client unique

En juin, une étape importante a été franchie avec la mise en production du dossier Client unique. Un travail d'équipe exemplaire a rendu possible la migration d'un grand nombre de comptes, posant ainsi les bases d'un environnement moderne où le dossier et le profil de chaque client et cliente seront centralisés pour l'ensemble de nos secteurs d'activité. La modernisation de nos systèmes permettra un accès plus complet et rapide aux données, l'automatisation de certaines tâches et une synergie accrue entre les équipes. Ce jalon structurant ouvre la voie à une expérience client plus cohérente, personnalisée et responsable.

## Notre excellence en innovation et en technologie reconnue

Nous avons remporté deux prix lors de la 38<sup>e</sup> édition du concours des OCTAS du Réseau Action TI, un événement

qui célèbre l'innovation et l'excellence en technologie de l'information. Il s'agit d'une belle reconnaissance du travail remarquable et du leadership de nos équipes.

L'amélioration de l'expérience de jeu en ligne nous a aussi valu deux récompenses aux MACH Impact Awards 2025. Ce projet de transformation redéfinit la façon dont les joueurs et joueuses découvrent les expériences de jeu numérique, interagissent avec elles et s'y engagent. Cette reconnaissance internationale souligne le caractère novateur et la portée du projet.



## Un gala haut en couleur pour La Face des internets

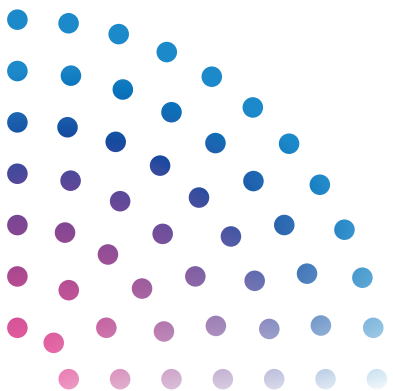
Le gala annuel de La Face des internets s'est tenu en avril au Cabaret du Casino de Montréal devant 685 personnes sur place et plus de 2 000 autres sur Twitch.

L'événement marquait la finale d'une compétition amicale de diffusion de contenu que nous organisons depuis six ans. Après 12 semaines de défis, 6 super championnes et super champions ont été sélectionnés par un jury. En plus de recevoir divers prix, les gagnantes et gagnants ont la chance de collaborer avec notre équipe de diffusion sur Twitch. Grâce à l'implication de nombreuses équipes, la soirée a été un franc succès, sur scène comme en ligne.

## Un engagement soutenu dans le monde du jeu vidéo

En juillet, nous avons présenté la Zone de jeux *indie* Loto-Québec au Comiccon de Montréal, qui a connu une participation record de plus de 66 000 personnes. Pendant trois jours, nous y avons mis en valeur le talent d'ici en réunissant une vingtaine de studios de jeux vidéo indépendants et en proposant une animation portée par les participants et participantes de La Face des internets. Cette présence s'est aussi déployée en ligne grâce à la diffusion de contenus sur nos plateformes.

Notre appui à l'industrie du jeu vidéo québécois s'est également traduit par la mise en place d'initiatives concrètes visant à offrir une vitrine au talent émergent. Les DemoNights, organisés en collaboration avec La Guilde du jeu vidéo du Québec,



ont permis à des studios indépendants de présenter leurs projets en développement sur des plateformes de diffusion en direct. Nous avons aussi pris part à des événements phares comme le Sommet international du jeu de Montréal (MIGS) et le Lan JDL.

## HUB Montréal : la création numérique d'ici à l'honneur

Nous avons pris part à la 9<sup>e</sup> édition de HUB Montréal, un rendez-vous international incontournable pour les industries créatives et numériques. À l'Espace Démo Loto-Québec, nous avons offert une vitrine à quatre studios québécois – Audiotope, Unstandard Studio, Atractiv et Miloh – en mettant de l'avant des expériences immersives à la croisée de l'art, du jeu et de la technologie. Notre présence à cet événement s'inscrit dans notre volonté de soutenir le milieu créatif d'ici, de suivre les tendances émergentes et de jouer un rôle actif dans l'évolution du divertissement, tout en favorisant des échanges porteurs avec des acteurs locaux et internationaux.

## Collaborer avec des incubateurs pour stimuler l'innovation

Nos ententes de partenariat avec le Centech et le MT Lab, deux pôles d'innovation en tourisme, en divertissement, en culture et



Journée de l'innovation ouverte

en technologies, ont été reconduites. En plus de nos activités habituelles – jurys de sélection, communautés de pratique, conférences thématiques, événements de réseautage et journées de démonstration –, plusieurs initiatives ont mobilisé nos équipes au cours de l'année.

Nous avons notamment contribué à la sélection de jeunes pousses québécoises appelées à participer à l'Innovation Launchpad, à Las Vegas, dans le cadre du partenariat entre le MT Lab et Zero Labs, et assuré le suivi de leur parcours. Nous avons aussi pris part à la Journée de l'innovation ouverte, à Montréal, organisée par le Centech (Collision Lab) en collaboration avec le MT Lab et Québec Tech,

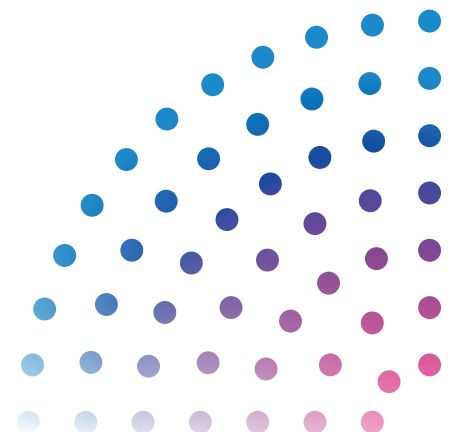
ainsi qu'aux Grands Remous, à Québec, un sommet consacré au tourisme innovant et durable. Par ailleurs, nous avons coordonné la participation du Centech et du MT Lab à Loto-Québec numérique, favorisant ainsi les échanges entre nos équipes et l'écosystème entrepreneurial.

Ces collaborations ont permis de créer des liens concrets entre nos initiatives, comme en témoigne le parcours de la jeune pousse Miloh, présentée à HUB Montréal, puis intégrée à des activités du MT Lab et de Loto-Québec numérique. Elles nous permettent aussi d'explorer de nouvelles approches, notamment en matière d'IA, d'expérience client et de modèles d'affaires durables.

## Valoriser le talent de la relève

Nous encourageons l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation chez la relève d'ici. Dans le cadre du Défi OSEntreprendre, nous avons remis le prix Coup de cœur – Ingéniosité pour le volet Création d'entreprise, assorti d'une bourse. Nos équipes ont également pris part au processus de sélection en formant le jury responsable de désigner le récipiendaire.

Nous avons aussi attribué une bourse à un étudiant de l'École des arts numériques, de l'animation et du design de l'Université du Québec à Chicoutimi afin de souligner l'excellence de son dossier scolaire et sa persévérance dans la poursuite de ses études en arts numériques.

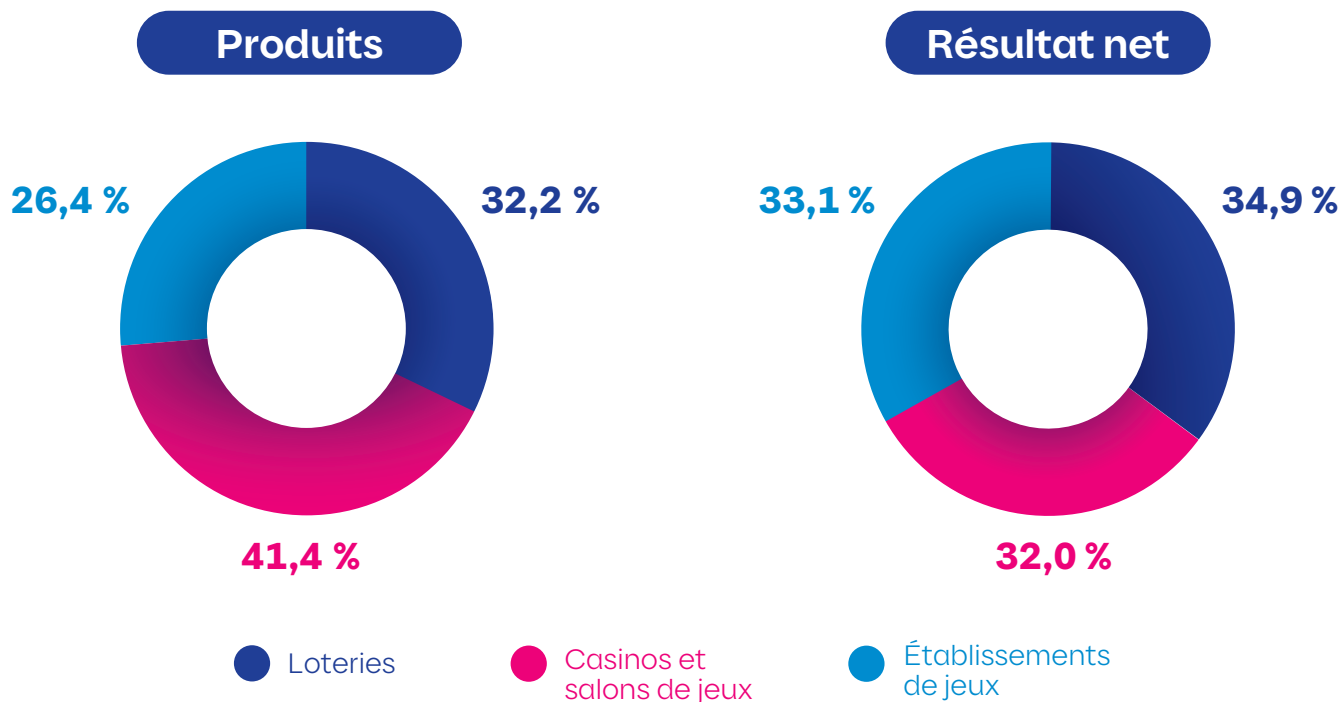




# Finances

# Revue financière

AU 31 MARS 2026



Au terme de l'exercice 2025-2026, Loto-Québec a généré des produits totaux de 3,089 G\$ et un résultat net consolidé de 1,526 G\$, ce qui représente des hausses respectives de 96,4 M\$ (+3,2 %) et de 7,9 M\$ (+0,5 %) par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit d'une excellente performance, compte tenu des investissements importants que Loto-Québec effectue pour l'avenir et du contexte économique actuel. Elle s'inscrit dans une trajectoire de croissance constante et a permis à la Société d'atteindre sa cible budgétaire.

Ces solides résultats sont le reflet des efforts de saine gestion et de l'engagement soutenu des équipes. Loto-Québec a continué d'offrir une expérience de divertissement pertinente et responsable, tant en établissement qu'en ligne. Elle a versé un montant record aux gagnants et gagnantes à la loterie et a pleinement joué son rôle de société d'État en générant des retombées économiques et sociales importantes pour le développement du Québec.

## Bénéfice brut

Le bénéfice brut consolidé totalise 2,538 G\$, en hausse de 80,1 M\$ (+3,3 %) par rapport à 2024-2025.

## Charges

Les charges totales se chiffrent à 1,012 G\$, en hausse de 72,2 M\$ (+7,7 %) par rapport à 2024-2025. Cette augmentation s'explique principalement par les investissements visant à faire évoluer l'organisation et à assurer le maintien d'une bonne performance. Le ratio des charges totales sur les produits est de 32,8 %. À titre comparatif, il s'élevait à 33,0 % en 2019-2020.

## Situation financière

Au 31 mars 2026, l'actif total de Loto-Québec s'établissait à 1,452 G\$, comparativement à 1,361 G\$ au 31 mars 2025, soit une hausse de 91,0 M\$ (+6,7 %), grandement attribuable à la modernisation des actifs. Durant la même période, le passif total est passé de 1,032 G\$ à 1,101 G\$, soit une hausse de 69,8 M\$ (+6,8 %).

## Loteries

Les produits du secteur des loteries totalisent 995,6 M\$. Il s'agit d'un recul de 5,1 M\$ (-0,5 %) par rapport à 2024-2025, qui est principalement dû à la baisse des ventes du Lotto Max.

Les résultats du secteur des loteries sont influencés par les cumuls de gros lots, puisque les gros lots majeurs sont associés à des volumes de ventes plus élevés.

Le Lotto Max a offert moins de gros lots majeurs (50 M\$ ou plus) et de Maxmillions que l'année précédente, soit :

- 43 gros lots majeurs et 452 Maxmillions en 2025-2026 ; contre
- 56 gros lots majeurs et 636 Maxmillions en 2024-2025.

La baisse attribuable au Lotto Max a été en partie contrebalancée par la bonne performance des jeux Instants en ligne, dont ceux à lots progressifs, qui gagnent en popularité.

La modernisation des équipements s'est poursuivie, tout comme la bonification de l'offre, et ce, dans l'objectif de répondre aux attentes de la clientèle et aux changements dans les habitudes de consommation.

Soulignons qu'une somme de 8,6 M\$ a été versée aux organismes sans but lucratif (OSBL) exploitant des kiosques de loterie.

## Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2026	2025	Variation en \$	Variation en %
Loteries, y compris les paris sur événement	995 604	1 000 708	(5 104)	(0,5)

## Casinos et salons de jeux

Les produits du secteur des casinos et des salons de jeux ont atteint 1,302 G\$, une croissance de 99,4 M\$ (+8,3 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cette performance repose sur l'engagement des équipes, qui placent l'expérience client au cœur de leurs priorités. L'augmentation de la fréquentation témoigne d'ailleurs du succès d'une offre diversifiée et de qualité, continuellement adaptée aux attentes de la clientèle.

L'achalandage est en hausse, tant en ligne qu'en établissement, contrairement à la tendance observée dans l'industrie, les casinos terrestres connaissant souvent des difficultés.

Le casino en ligne, qui fait également l'objet d'améliorations en continu, a poursuivi sa progression en captant davantage le marché.

## Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2026	2025	Variation en \$	Variation en %
Casinos et salons de jeux	1 301 529	1 202 133	99 396	8,3

## Établissements de jeux

Le secteur des établissements de jeux a enregistré des produits de 814,5 M\$, en hausse de 1,7 M\$ (+0,2 %) par rapport à l'année précédente.

Ce résultat reflète les efforts déployés pour rééquilibrer l'offre de loterie vidéo sur le territoire, notamment la concentration des appareils dans des établissements répondant à des standards de qualité renforcés (moins de portes, mais de meilleures portes). Cette démarche a d'ailleurs contribué à une diminution d'environ 13 % du

nombre d'établissements dans le réseau depuis 2023, alors que les revenus du secteur se stabilisent.

Le remplacement des appareils de loterie vidéo (ALV), complété en février 2026, a par ailleurs contribué à freiner la décroissance observée au cours des dernières années.

Mentionnons qu'une somme de 4,2 M\$ a été remise aux OSBL titulaires d'une licence de bingo.

## Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)

	2026	2025	Variation en \$	Variation en %
ALV dans les bars, bingo en réseau et Kinzo	814 516	812 843	1 673	0,2

## Contributions aux gouvernements

Les contributions de Loto-Québec sous forme de dividende au Trésor québécois s'élèvent à 1,523 G\$, ce qui représente une hausse de 7,9 M\$ (+0,5 %) par rapport à l'exercice précédent. À ce dividende s'ajoutent les 3,0 M\$ remis au gouvernement du Québec dans un compte à fin déterminée (pour financer des activités et des mesures de contrôle mises en place par la Régie des alcools, des courses et

des jeux) et les 112,5 M\$ versés au ministère du Revenu à titre de taxe de vente du Québec. Le total des contributions versées au gouvernement du Québec s'élève donc à 1,638 G\$ (2025 : 1,629 G\$). En outre, la Société a versé au gouvernement du Canada un total de 77,0 M\$ (2025 : 76,2 M\$).

## Contributions aux gouvernements

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)

	2026	2025
<b>Gouvernement du Québec</b>		
Dividende	1 522 543	1 514 652
Compte à fin déterminée	3 000	3 000
Taxe de vente du Québec	112 490	111 519
<b>Total au gouvernement du Québec</b>	<b>1 638 033</b>	<b>1 629 171</b>
<b>Gouvernement du Canada</b>		
Compensation pour le retrait du domaine des loteries	20 628	20 310
Taxe sur les produits et services	56 343	55 862
<b>Total au gouvernement du Canada</b>	<b>76 971</b>	<b>76 172</b>
<b>Total</b>	<b>1 715 004</b>	<b>1 705 343</b>

# Information supplémentaire

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	2026				
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>					
<b>Secteurs d'activité</b>					
<b>Produits</b>					
Jeux	995 604	1 187 850	814 516	-	2 997 970
Restauration	-	90 135	-	(22 342)	67 793
Hébergement	-	23 544	-	-	23 544
	995 604	1 301 529	814 516	(22 342)	3 089 307
<b>Coût des ventes</b>					
Commissions	143 515	-	180 619	-	324 134
Redevances	21 853	96 274	-	-	118 127
Impression	20 472	-	1 587	-	22 059
Aliments et boissons	-	33 675	-	(8 813)	24 862
Taxe sur les produits et services	8 483	3 216	9 100	-	20 799
Taxe de vente du Québec	16 923	6 417	18 155	-	41 495
	211 246	139 582	209 461	(8 813)	551 476
<b>Bénéfice brut</b>	<b>784 358</b>	<b>1 161 947</b>	<b>605 055</b>	<b>(13 529)</b>	<b>2 537 831</b>
<b>Charges</b>					
Avantages du personnel	78 267	341 971	25 746	(4 055)	441 929
Dotation aux amortissements	12 779	56 372	25 951	-	95 102
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 692	7 682	582	-	9 956
Paiements spéciaux	20 628	-	2 424	-	23 052
Taxe sur les produits et services	4 317	8 790	2 330	-	15 437
Taxe de vente du Québec	8 615	17 576	4 648	-	30 839
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	124 912	236 395	36 241	(9 474)	388 074
	251 210	668 786	97 922	(13 529)	1 004 389
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>533 148</b>	<b>493 161</b>	<b>507 133</b>	<b>-</b>	<b>1 533 442</b>
Produits financiers	(4 046)	(3 515)	(707)	-	(8 268)
Charges financières	4 181	6 119	3 329	-	13 629
<b>Charges financières nettes</b>	<b>135</b>	<b>2 604</b>	<b>2 622</b>	<b>-</b>	<b>5 361</b>
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires	-	2 538	-	-	2 538
<b>Résultat net de la période</b>	<b>533 013</b>	<b>488 019</b>	<b>504 511</b>	<b>-</b>	<b>1 525 543</b>

(En milliers de dollars canadiens)

2025

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
<b>Produits</b>					
Jeux	1 000 708	1 091 438	812 843	-	<b>2 904 989</b>
Restauration	-	87 077	-	(22 771)	<b>64 306</b>
Hébergement	-	23 618	-	-	<b>23 618</b>
	<b>1 000 708</b>	<b>1 202 133</b>	<b>812 843</b>	<b>(22 771)</b>	<b>2 992 913</b>
<b>Coût des ventes</b>					
Commissions	149 413	-	180 277	-	<b>329 690</b>
Redevances	15 550	80 866	-	-	<b>96 416</b>
Impression	25 865	-	1 766	-	<b>27 631</b>
Aliments et boissons	-	28 110	-	(9 503)	<b>18 607</b>
Taxe sur les produits et services	8 863	3 018	9 101	-	<b>20 982</b>
Taxe de vente du Québec	17 682	6 021	18 156	-	<b>41 859</b>
	<b>217 373</b>	<b>118 015</b>	<b>209 300</b>	<b>(9 503)</b>	<b>535 185</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>783 335</b>	<b>1 084 118</b>	<b>603 543</b>	<b>(13 268)</b>	<b>2 457 728</b>
<b>Charges</b>					
Avantages du personnel	87 743	326 943	32 131	(2 721)	<b>444 096</b>
Dotation aux amortissements	10 153	53 036	15 004	-	<b>78 193</b>
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 545	7 119	479	-	<b>9 143</b>
Paiements spéciaux	20 310	-	2 640	-	<b>22 950</b>
Taxe sur les produits et services	4 712	8 131	2 328	-	<b>15 171</b>
Taxe de vente du Québec	9 403	16 254	4 647	-	<b>30 304</b>
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	104 864	207 732	32 258	(10 547)	<b>334 307</b>
	<b>238 730</b>	<b>619 215</b>	<b>89 487</b>	<b>(13 268)</b>	<b>934 164</b>
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>544 605</b>	<b>464 903</b>	<b>514 056</b>	<b>-</b>	<b>1 523 564</b>
Produits financiers	(5 440)	(5 156)	(1 021)	-	<b>(11 617)</b>
Charges financières	2 741	4 241	2 318	-	<b>9 300</b>
<b>(Produits financiers nets) charges financières nettes</b>	<b>(2 699)</b>	<b>(915)</b>	<b>1 297</b>	<b>-</b>	<b>(2 317)</b>
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires	-	8 229	-	-	<b>8 229</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>547 304</b>	<b>457 589</b>	<b>512 759</b>	<b>-</b>	<b>1 517 652</b>

# Résultats comparatifs

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2026	2025	2024	2023	2022
Résultats consolidés					
<b>Produits</b>	<b>3 089 307</b>	<b>2 992 913</b>	<b>2 932 280</b>	<b>2 998 553</b>	<b>2 217 229</b>
<b>Coût des ventes</b>					
<b>Loteries</b>					
Commissions	143 515	149 413	143 355	141 511	146 733
Redevances	21 853	15 550	11 727	10 203	12 315
Impression	20 472	25 865	24 591	24 300	24 348
Taxe sur les produits et services	8 483	8 863	8 337	7 744	8 683
Taxe de vente du Québec	16 923	17 682	16 632	15 447	17 322
	<b>211 246</b>	<b>217 373</b>	<b>204 642</b>	<b>199 205</b>	<b>209 401</b>
<b>Casinos et salons de jeux</b>					
Redevances	96 274	80 866	79 087	67 288	58 064
Aliments et boissons	24 862	18 607	13 600	16 277	4 594
Taxe sur les produits et services	3 216	3 018	3 001	1 600	2 428
Taxe de vente du Québec	6 417	6 021	5 988	3 189	4 843
	<b>130 769</b>	<b>108 512</b>	<b>101 676</b>	<b>88 354</b>	<b>69 929</b>
<b>Établissements de jeux</b>					
Commissions	180 619	180 277	193 479	201 107	121 427
Redevances	-	-	2 518	2 479	2 299
Impression	1 587	1 766	2 031	1 651	994
Taxe sur les produits et services	9 100	9 101	9 862	10 230	6 206
Taxe de vente du Québec	18 155	18 156	19 675	20 408	12 381
	<b>209 461</b>	<b>209 300</b>	<b>227 565</b>	<b>235 875</b>	<b>143 307</b>
<b>Total</b>	<b>551 476</b>	<b>535 185</b>	<b>533 883</b>	<b>523 434</b>	<b>422 637</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>2 537 831</b>	<b>2 457 728</b>	<b>2 398 397</b>	<b>2 475 119</b>	<b>1 794 592</b>
<b>Charges des activités d'exploitation</b>					
Loteries	223 807	212 917	195 259	186 526	172 640
Casinos et salons de jeux	564 837	521 407	474 385	483 381	300 246
Établissements de jeux	64 411	67 029	97 554	85 142	52 330
Dotation aux amortissements	95 102	78 193	72 549	72 224	74 783
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	9 956	9 143	8 528	8 421	7 959
Taxe sur les produits et services	15 437	15 171	14 946	14 261	10 000
Taxe de vente du Québec	30 839	30 304	29 845	28 477	19 960
	<b>1 004 389</b>	<b>934 164</b>	<b>893 066</b>	<b>878 432</b>	<b>637 918</b>
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>1 533 442</b>	<b>1 523 564</b>	<b>1 505 331</b>	<b>1 596 687</b>	<b>1 156 674</b>
<b>Charges financières nettes (produits financiers nets)</b>	<b>5 361</b>	<b>(2 317)</b>	<b>(11 325)</b>	<b>(6 750)</b>	<b>4 886</b>
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires	2 538	8 229	5 734	3 173	5 849
Dévaluation des participations dans la coentreprise	-	-	-	240	2 720
<b>Résultat net</b>	<b>1 525 543</b>	<b>1 517 652</b>	<b>1 510 922</b>	<b>1 600 024</b>	<b>1 143 219</b>

# États financiers consolidés

- 62 Rapport de la direction
- 63 Rapport des auditeurs indépendants
- 65 État consolidé du résultat global
- 66 État consolidé des variations  
des capitaux propres
- 67 État consolidé de la situation financière
- 68 Tableau consolidé des flux de trésorerie
- 69 Notes complémentaires  
aux états financiers consolidés

## Rapport de la direction

---

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les Normes IFRS de comptabilité. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec les informations données dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore, établit et maintient des systèmes de contrôles internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise procède à des audits périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes et de leur application uniforme par Loto-Québec.

La direction de Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'informations financières et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit et de gestion des risques, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, la Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et KPMG ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général du Québec et KPMG peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction  
de Loto-Québec,



**Jean-François Bergeron**

La vice-présidente et cheffe de la direction  
financière de Loto-Québec,



**Marie-Claude Tremblay, CPA**

Montréal, Québec  
Le 27 mai 2026

# Rapport des auditeurs indépendants

---

Au ministre des Finances

## Rapport sur l'audit des états financiers consolidés



### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



**Patrick Dubuc, CPA auditeur**  
Vérificateur général adjoint



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.\*

Québec, le 27 mai 2026

Montréal, le 27 mai 2026

# État consolidé du résultat global

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2026</b>	<b>2025</b>
<b>Produits</b> (note 5)	<b>3 089 307</b>	2 992 913
<b>Coût des ventes</b> (note 6)	<b>551 476</b>	535 185
<b>Bénéfice brut</b>	<b>2 537 831</b>	<b>2 457 728</b>
<b>Charges</b>		
Avantages du personnel (note 7)	<b>441 929</b>	444 096
Dotation aux amortissements (notes 8 et 9)	<b>95 102</b>	78 193
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation (note 10)	<b>9 956</b>	9 143
Paiements spéciaux (note 11)	<b>23 052</b>	22 950
Taxe sur les produits et services	<b>15 437</b>	15 171
Taxe de vente du Québec	<b>30 839</b>	30 304
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	<b>388 074</b>	334 307
	<b>1 004 389</b>	<b>934 164</b>
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>1 533 442</b>	<b>1 523 564</b>
Produits financiers (note 12)	<b>(8 268)</b>	(11 617)
Charges financières (note 12)	<b>13 629</b>	9 300
<b>Charges financières nettes (produits financiers nets)</b> (note 12)	<b>5 361</b>	<b>(2 317)</b>
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires (note 13)	<b>2 538</b>	8 229
<b>Résultat net</b>	<b>1 525 543</b>	<b>1 517 652</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net : Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 14)	<b>21 404</b>	62 614
<b>Résultat global</b>	<b>1 546 947</b>	<b>1 580 266</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# État consolidé des variations des capitaux propres

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

(En milliers de dollars canadiens)	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2024</b>	<b>170</b>	<b>86 300</b>	<b>180 275</b>	<b>266 745</b>
Dividende	-	(1 514 652)	-	(1 514 652)
Contribution au gouvernement du Québec (note 15)	-	(3 000)	-	(3 000)
Transactions avec l'actionnaire	-	(1 517 652)	-	(1 517 652)
Résultat net	-	1 517 652	-	1 517 652
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 14)	-	-	62 614	62 614
Résultat global	-	1 517 652	62 614	1 580 266
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>170</b>	<b>86 300</b>	<b>242 889</b>	<b>329 359</b>
Dividende	-	(1 522 543)	-	(1 522 543)
Contribution au gouvernement du Québec (note 15)	-	(3 000)	-	(3 000)
Transactions avec l'actionnaire	-	(1 525 543)	-	(1 525 543)
Résultat net	-	1 525 543	-	1 525 543
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 14)	-	-	21 404	21 404
Résultat global	-	1 525 543	21 404	1 546 947
<b>Solde au 31 mars 2026</b>	<b>170</b>	<b>86 300</b>	<b>264 293</b>	<b>350 763</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

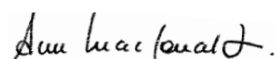
# État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2026

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2026	2025
<b>ACTIFS</b>		
Trésorerie et équivalent de trésorerie (note 16)	223 223	188 830
Créances clients et autres débiteurs (note 17)	69 246	91 613
Portion courante des prêts à la coentreprise (note 13)	9 279	-
Stocks	973	3 696
Charges payées d'avance	28 832	31 254
<b>Total des actifs courants</b>	<b>331 553</b>	<b>315 393</b>
Participations dans la coentreprise et prêts (note 13)	10 508	19 787
Immobilisations corporelles (note 8)	862 284	781 985
Immobilisations incorporelles (note 9)	84 869	80 946
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 10)	30 503	35 579
Actif net au titre des prestations définies (note 14)	132 353	127 185
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 120 517</b>	<b>1 045 482</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1 452 070</b>	<b>1 360 875</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts bancaires (note 18)	349 279	359 279
Dividende à payer	5 343	852
Charges à payer et frais courus (note 19)	377 918	424 893
Dérivés sur opérations de jeu	5 403	5 477
Produits différés	3 089	4 026
Portion courante des obligations locatives (note 10)	9 891	9 571
Portion courante de la dette à long terme (note 20)	26 533	16 132
<b>Total des passifs courants</b>	<b>777 456</b>	<b>820 230</b>
Dette à long terme (note 20)	290 872	173 683
Obligations locatives (note 10)	22 680	28 673
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (note 14)	10 299	8 930
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>323 851</b>	<b>211 286</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 101 307</b>	<b>1 031 516</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions autorisé, émis et payé : 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
Cumul des autres éléments du résultat global	264 293	242 889
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>350 763</b>	<b>329 359</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>1 452 070</b>	<b>1 360 875</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Ann MacDonald**  
Présidente du conseil d'administration



**Jean-François Bergeron**  
Président et chef de la direction

# Tableau consolidé des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

(En milliers de dollars canadiens)	2026	2025
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	1 525 543	1 517 652
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	95 102	78 193
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	9 956	9 143
Perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'obligations locatives	1 262	-
(Gain) perte de change des obligations locatives	(283)	769
Charges au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	18 982	15 924
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires	2 538	8 229
Autres charges financières nettes (produits financiers nets)	5 361	(2 317)
Variation nette des éléments hors caisse (note 16)	(6 714)	47 202
Capitalisation des obligations au titre des prestations définies	(1 377)	(7 015)
Intérêts liés aux contrats de location	(1 159)	(1 244)
Intérêts payés	(11 882)	(7 888)
Intérêts reçus	8 268	11 617
<b>Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>1 645 597</b>	<b>1 670 265</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(173 882)	(215 056)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(23 934)	(41 504)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	483	803
Encaissement d'un prêt à la coentreprise	-	4 000
Investissement dans la coentreprise et distributions aux partenaires	-	(8 000)
<b>Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(197 333)</b>	<b>(259 757)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividende payé	(1 518 052)	(1 523 543)
Variation nette des emprunts bancaires	(10 000)	116 386
Augmentation de la dette à long terme	149 295	-
Remboursement de la dette à long terme	(21 844)	(15 879)
Remboursement des obligations locatives	(10 270)	(9 425)
Contribution au gouvernement du Québec	(3 000)	(3 000)
<b>Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(1 413 871)</b>	<b>(1 435 461)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>34 393</b>	<b>(24 953)</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>188 830</b>	<b>213 783</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice (note 16)</b>	<b>223 223</b>	<b>188 830</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes complémentaires aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

(En milliers de dollars canadiens)

## 1 • STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (RLRQ, chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5<sup>e</sup> supplément)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, au Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal, au Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec » et individuellement les « filiales de Loto-Québec ») ainsi que les participations de Loto-Québec dans une coentreprise.

## 2 • BASE DE PRÉPARATION

### a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de Loto-Québec et a autorisé leur publication le 27 mai 2026.

### b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés sur opérations de jeu, évalués à la juste valeur ;
- du passif (actif) net au titre des prestations définies, évalué à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (OPD), déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 22.

### c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec.

### d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Elles reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjonctures à l'égard de l'issue probable de ces éléments en cause. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes importantes relatives aux éléments qui font l'objet d'estimations, qui ont une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies aux notes suivantes :

- Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (*notes 4 e et 14 b iv*);
- Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (*note 4 j, k et l*);
- Dépréciation des actifs financiers (*note 4 m*);
- Passifs éventuels (*note 22*).

### 3 • MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Normes nouvelles et révisées appliquées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

Certaines modifications et interprétations de normes existantes publiées par l'IASB sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025. Loto-Québec a évalué l'incidence de ces modifications et interprétations et a déterminé qu'il n'y a aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2026.

#### b) Normes comptables publiées, mais non encore en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers consolidés, de nouvelles normes ainsi que des amendements et des interprétations des normes existantes ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur. Loto-Québec ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur. Les normes qui s'appliquent à Loto-Québec sont les suivantes :

##### (i) Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

Ces modifications apportent des éclaircissements sur le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et de caractéristiques similaires, et répondent aux préoccupations soulevées au sujet du règlement des passifs effectué au moyen de systèmes de paiement électronique.

Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une application anticipée est permise. Loto-Québec n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

##### (ii) IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

La norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, publiée par l'IASB, énonce les dispositions en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers à usage général qui visent à ce que les informations y figurant soient pertinentes et donnent une image fidèle des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges de l'entité.

Les dispositions d'IFRS 18 portent notamment sur :

- la présentation dans l'état du résultat net des nouveaux sous-totaux définis;
- les informations à fournir dans les notes complémentaires aux états financiers en ce qui concerne les mesures de la performance définies par la direction;
- des principes améliorés en ce qui concerne le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

La norme IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Une application anticipée est permise. Loto-Québec n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

### a) Principes de consolidation

#### (i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, dont les établissements sont au Québec (Canada), soit :

- Lotim inc.;
- La Société des casinos du Québec inc.;
- Casiloc inc.;
- La Société des établissements de jeux du Québec inc.;
- 9059-3849 Québec inc.;
- Technologies Nter, société en commandite;
- Technologies Nter inc.

#### (ii) Participations dans une coentreprise

La Société en commandite Manoir Richelieu (SCMR) et son commandité, 9064-1812 Québec inc., forment une coentreprise dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime des partenaires pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques. La SCMR, dont l'établissement est au Québec (Canada), possède un centre de villégiature comprenant un hôtel, des restaurants, un terrain de golf, un spa et des espaces commerciaux locatifs.

La coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Après sa comptabilisation initiale, les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges ainsi que les mouvements des capitaux propres de l'entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec, de la date à laquelle cette dernière a commencé à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans la coentreprise, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entité détenue.

### b) Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change sont présentés au net au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

## c) Produits

Les principales sources de produits et les méthodes comptables afférentes sont décrites ci-dessous :

### (i) Produits des jeux

Loto-Québec a établi que les produits des jeux dans le cadre de ses activités ordinaires sont répartis en deux grandes catégories :

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont fixes ou substantiellement fixes (ci-après « substantiellement fixes »). Les produits de ces jeux constituent, en substance, une commission et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. Le montant des produits de ces jeux correspond à la contrepartie reçue du client moins les lots payables aux clients;
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu. Les produits de ces jeux constituent, en substance, des règlements de dérivés sur opérations de jeu et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. Le montant des produits de ces jeux correspond au cumul des profits et pertes nets à la suite du règlement de chaque jeu, soit à la différence entre les mises et les lots attribués.

#### Loteries

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux Instants et de certaines loteries à tirage.

Les produits des jeux Instants sont comptabilisés au moment de la vente aux clients par les détaillants ou en ligne puisque ces opérations de jeu sont réglées et l'obligation de prestation est remplie instantanément.

Les produits des loteries à tirage pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie. Pour les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages sont subséquents à cette date, la portion des ventes correspondant au taux fixe théorique de lots à attribuer est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à titre de passif financier pour lots à payer, et la portion résiduelle est comptabilisée à titre de produits différés.

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés de certaines loteries à tirage et des jeux de paris sur événement.

Ces produits sont comptabilisés à la date du tirage ou au moment de l'événement puisque c'est à ce moment que les opérations de jeu sont réglées. Les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages ou les événements sont subséquents à cette date sont comptabilisés au passif à l'état consolidé de la situation financière à titre de dérivés sur opérations de jeu.

#### Casinos et salons de jeux

- Les produits pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de poker en pari mutuel. Ces produits sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits provenant de l'exploitation des autres jeux en casino et en ligne de même que ceux provenant des salons de jeux sont des produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu, et sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement faites et le jeu est réglé le même jour.

Lorsque le programme de gratuités aux clients est applicable à une transaction, la valeur des points accumulés pour celle-ci est déduite des produits de ces jeux.

#### Établissements de jeux

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de bingo en réseau et de Kinzo. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés des produits provenant des appareils de loterie vidéo (ALV) dans les bars. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement faites et le jeu est réglé le même jour.

**(ii) Produits non liés au jeu**

Les produits qui ne sont pas liés au jeu proviennent principalement des activités de restauration et d'hébergement. Ces produits sont comptabilisés au moment où les services sont rendus aux clients puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.

**d) Coût des ventes**

**Commissions**

Loto-Québec verse des commissions basées sur un pourcentage des ventes de billets de loterie et de bingo ainsi que sur un pourcentage des produits tirés des ALV dans les bars. Ces commissions sont comptabilisées au coût des ventes à l'état consolidé du résultat global, au moment où elles sont engagées.

**e) Avantages du personnel**

**(i) Avantages à court terme**

Les salaires, les cotisations aux régimes généraux et obligatoires, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme, et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

**(ii) Régimes généraux et obligatoires**

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires à prestations définies, soit le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les cotisations à payer en vertu de ces régimes sont comptabilisées en résultat net pour les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel, au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

**(iii) Régimes à prestations définies**

Le terme « régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

**Régimes de retraite**

Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, correspond au déficit ou à l'excédent des régimes à prestations définies, soit la différence entre la valeur actualisée de l'OPD à la date de clôture et la juste valeur des actifs des régimes ajustée pour tenir compte de l'effet, le cas échéant, du plafond de l'actif. Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes. Des évaluations actuarielles, aux fins comptables, sont effectuées à la clôture de chaque exercice par un actuaire. Le plafond de l'actif correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique en résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime ou au moment du règlement des obligations du régime.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé par l'utilisation d'un taux correspondant au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'OPD du régime, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les intérêts nets et les réévaluations sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait par la multiplication du passif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation. Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les intérêts nets sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état

consolidé du résultat global. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels relatifs aux OPD, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des produits d'intérêts), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global consolidé au cours de l'exercice où elles surviennent et ne seront pas reclassées ultérieurement en résultat net.

#### **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité. Le passif au titre des avantages à long terme correspond à l'OPD autre que celle des régimes de retraite.

La méthode utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés des autres avantages à long terme est la même que celle utilisée pour les régimes de retraite.

Le coût des services, les intérêts nets et les réévaluations du passif au titre des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat net au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

### **f) Taxes à la consommation**

Loto-Québec effectue des remises de taxe sur les produits et services (TPS) au gouvernement du Canada, conformément au *Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH)*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15), ainsi que des remises de taxe de vente du Québec (TVQ) au gouvernement du Québec, conformément au *Règlement sur la taxe de vente du Québec*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1).

Les taxes nettes attribuables aux activités non liées au jeu se calculent de la même façon que pour les autres sociétés assujetties aux taxes à la consommation (TPS et TVQ). Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Ces taxes sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent. De plus, Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Ces dernières taxes sont présentées dans le coût des ventes lorsqu'elles sont directement imputables à un secteur d'activité ou distinctement à l'état consolidé du résultat global dans le cas contraire. Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent environ 30 % des charges taxables liées au jeu.

### **g) Instruments financiers**

#### **(i) Comptabilisation et évaluation initiale**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date à laquelle Loto-Québec devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

#### **(ii) Actifs financiers**

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction à la fois : (a) du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers; (b) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie et équivalent de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs et les prêts à la coentreprise, qui sont tous classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

Aucun actif financier n'est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ni à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### **(iii) Passifs financiers**

Lors de sa comptabilisation initiale, un passif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts bancaires, le dividende à payer, les fournisseurs et frais courus, les mises de fonds clients, les sommes à payer à la coentreprise, les sommes à payer à la Société de la loterie interprovinciale, les lots à payer, les lots progressifs à payer, les salaires à payer ainsi que la dette à long terme, qui sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les dérivés sur opérations de jeu non réglées sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

#### (iv) Juste valeur

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée selon une hiérarchie à trois niveaux, fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire les prix) ou indirectement (c'est-à-dire les dérivés des prix) ;
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

#### h) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalent de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

#### i) Stocks

Les stocks comprennent principalement les billets de loterie et les stocks de papeterie. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût est le coût moyen.

#### j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

##### (i) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante principale d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Immeubles	de 1,67 % à 5 %
Aménagement des stationnements	de 3,33 % à 6,67 %
Aménagement des stationnements loués	33,33 %
Aménagement intérieur	de 2 % à 10 %
Aménagement extérieur	de 3,33 % à 14,29 %
Améliorations locatives	de 1,67 % à 6,67 %
Équipement et autres	de 6,67 % à 33,33 %

Les immobilisations corporelles en cours, les terrains ainsi que les œuvres d'art ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

#### k) Immobilisations incorporelles

##### (i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels et de licences, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

La direction doit porter un jugement pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement des logiciels.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles, à la condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Les dépenses de développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- Le projet est réalisable techniquement et commercialement ;
- Loto-Québec a l'intention d'achever le projet et dispose de suffisamment de ressources pour y arriver ;
- Loto-Québec a la capacité de mettre en service le logiciel ;
- Le logiciel générera des avantages économiques futurs probables.

Les dépenses de recherche et de développement ne remplissant pas ces critères de capitalisation sont comptabilisées en charges à l'état consolidé du résultat global au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

## (ii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Licences acquises	sur la durée du contrat
Logiciels acquis	de 6,67 % à 20 %
Logiciels générés à l'interne	de 6,67 % à 20 %

Les projets informatiques en développement ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

## I) Contrats de location

### Identification d'un contrat de location

À la date de passation d'un contrat, Loto-Québec détermine si celui-ci constitue un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Loto-Québec comptabilise une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour tous les contrats de location dans lesquels elle intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Pour ces types de contrats, Loto-Québec comptabilise les paiements de loyer comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

Loto-Québec détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pendant lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Loto-Québec a fait le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, et comptabilise les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative.

### **Actif au titre du droit d'utilisation**

#### (i) Comptabilisation et évaluation initiale

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé à la date de début du contrat et est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus, et de l'estimation des coûts que Loto-Québec devra engager pour démanteler et enlever le bien loué ainsi que pour la restauration du lieu ou pour la remise du bien dans l'état exigé par le contrat.

## **(ii) Évaluation ultérieure**

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location. La durée des contrats de location varie de 1 à 24 ans pour les immeubles, les aménagements et les stationnements, et de 1 à 7 ans pour les équipements et autres.

### **Obligations locatives**

#### **(i) Comptabilisation et évaluation initiale**

À la date de début du contrat, Loto-Québec comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyer sur la durée du contrat. Les paiements de loyer comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, les paiements de loyer variables, qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et les sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyer comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que Loto-Québec a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par Loto-Québec de l'option de résiliation du contrat de location. La valeur actualisée des paiements de loyer est calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement.

#### **(ii) Évaluation ultérieure**

Après la date de début du contrat, le montant des obligations locatives est augmenté pour rendre compte du cumul des intérêts et est réduit pour tenir compte des paiements de loyer effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyer fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

## **m) Dépréciation des actifs financiers**

Des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sont comptabilisées sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant.

Les corrections de valeur pour pertes attendues sont évaluées sur l'une des deux bases suivantes :

- Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, qui correspondent aux cas de défaillance possibles au cours des 12 mois suivant la date de clôture ; ou
- Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui correspondent à tous les cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers.

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des actifs et instruments concernés, sauf pour les éléments suivants, mesurés aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir :

- Les instruments de dette dont il est déterminé qu'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture ; et
- Les autres instruments de dette et de trésorerie dont le risque de crédit (c'est-à-dire le risque de défaillance au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers) n'a pas augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale (phase 1).

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de ces actifs.

Lorsque Loto-Québec détermine si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables pouvant être obtenues sans devoir engager des coûts ni des efforts déraisonnables. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique de Loto-Québec, d'une analyse avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

Loto-Québec considère que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou si la santé financière de la contrepartie s'est détériorée de manière significative (phase 2).

Loto-Québec considère qu'un actif financier est défaillant (phase 3) lorsque :

- il est peu probable que l'emprunteur paie la totalité de ses obligations liées au crédit envers Loto-Québec sans avoir recours à des actions telles que la réalisation de garanties, le cas échéant ;
- l'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Loto-Québec considère qu'un instrument de dette présente un faible risque lorsque sa notation de crédit est équivalente à celle qui résulterait d'une classification dite de « catégorie d'investissement » par une agence de notation, c'est-à-dire lorsque sa note de crédit est supérieure ou égale à Baa3 (selon l'agence de notation Moody's) ou à BBB- (selon l'agence de notation Standard & Poor's).

À chaque date de clôture, Loto-Québec évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont susceptibles d'être dépréciés. Un actif financier est ainsi déprécié en raison d'un ou de plusieurs événements intervenus qui ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif.

### **Pertes de crédit attendues**

À l'état consolidé de la situation financière, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

Les pertes de valeur comptabilisées sont présentées à l'état consolidé du résultat global au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

## **5 • PRODUITS**

Les produits de Loto-Québec sont ventilés en fonction des principales catégories de produits :

	2026	2025
<b>Produits des jeux</b>		
Loteries à tirage	646 442	657 487
Instantants et paris sur événement	349 162	343 221
Casinos et salons de jeux	1 187 850	1 091 438
ALV dans les bars, bingo en réseau et Kinzo	814 516	812 843
<b>Total des produits des jeux</b>	<b>2 997 970</b>	<b>2 904 989</b>
<b>Produits non liés au jeu</b>		
Restauration	90 135	87 077
Élimination des transactions intragroupe	(22 342)	(22 771)
Hébergement	23 544	23 618
<b>Total des produits non liés au jeu</b>	<b>91 337</b>	<b>87 924</b>
	<b>3 089 307</b>	<b>2 992 913</b>
<b>Produits des jeux</b>		
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes	639 508	657 413
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu	2 358 462	2 247 576
	<b>2 997 970</b>	<b>2 904 989</b>

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*, tel qu'il est expliqué à la note 4 c.

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, tel qu'il est expliqué à la note 4 c.

Les produits non liés au jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*.

## 6 • COÛT DES VENTES

Le coût des ventes est composé de :

Secteurs d'activité	2026				Total
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
<b>Coût des ventes</b>					
Commissions	143 515	-	180 619	-	324 134
Redevances	21 853	96 274	-	-	118 127
Impression	20 472	-	1 587	-	22 059
Aliments et boissons	-	33 675	-	(8 813)	24 862
TPS	8 483	3 216	9 100	-	20 799
TVQ	16 923	6 417	18 155	-	41 495
	<b>211 246</b>	<b>139 582</b>	<b>209 461</b>	<b>(8 813)</b>	<b>551 476</b>

Secteurs d'activité	2025				Total
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
<b>Coût des ventes</b>					
Commissions	149 413	-	180 277	-	329 690
Redevances	15 550	80 866	-	-	96 416
Impression	25 865	-	1 766	-	27 631
Aliments et boissons	-	28 110	-	(9 503)	18 607
TPS	8 863	3 018	9 101	-	20 982
TVQ	17 682	6 021	18 156	-	41 859
	<b>217 373</b>	<b>118 015</b>	<b>209 300</b>	<b>(9 503)</b>	<b>535 185</b>

## 7 • AVANTAGES DU PERSONNEL

	2026	2025
Avantages du personnel à court terme	414 844	418 397
Avantages postérieurs à l'emploi	25 716	27 427
Autres avantages à long terme	1 369	(1 728)
	<b>441 929</b>	<b>444 096</b>

## 8 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Aménagement

	Terrains	Immeubles	Stationnements	Intérieur et extérieur	Améliorations locatives	Équipement et autres	Œuvres d'art	Immobilisation en cours <sup>1</sup>	Total
<b>Coût</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2024	44 119	449 331	124 827	511 663	68 147	590 422	7 875	24 214	<b>1 820 598</b>
Entrées	-	873	821	18 242	530	179 447	-	27 292	<b>227 205</b>
Transferts <i>En cours</i> mis en service	-	61	-	21 090	148	-	-	(21 299)	-
Sorties	-	-	-	(1 220)	-	(109 517)	-	-	<b>(110 737)</b>
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>44 119</b>	<b>450 265</b>	<b>125 648</b>	<b>549 775</b>	<b>68 825</b>	<b>660 352</b>	<b>7 875</b>	<b>30 207</b>	<b>1 937 066</b>
Entrées	-	254	55	5 115	2 488	137 982	-	15 415	<b>161 309</b>
Transferts <i>En cours</i> mis en service	-	-	53	4 207	3 980	17 670	-	(251 910)	-
Sorties	-	-	-	(111)	-	(114 087)	-	-	<b>(114 198)</b>
<b>Solde au 31 mars 2026</b>	<b>44 119</b>	<b>450 519</b>	<b>125 756</b>	<b>558 986</b>	<b>75 293</b>	<b>701 917</b>	<b>7 875</b>	<b>19 712</b>	<b>1 984 177</b>
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2024	-	250 235	102 385	336 050	34 548	476 342	-	-	<b>1 199 560</b>
Dotation aux amortissements pour l'exercice	-	7 973	2 290	15 243	1 665	38 284	-	-	<b>65 455</b>
Sorties	-	-	-	(1 205)	-	(108 729)	-	-	<b>(109 934)</b>
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>-</b>	<b>258 208</b>	<b>104 675</b>	<b>350 088</b>	<b>36 213</b>	<b>405 897</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 155 081</b>
Dotation aux amortissements pour l'exercice	-	8 829	2 280	15 453	1 875	50 828	-	-	<b>79 265</b>
Sorties	-	-	-	(99)	-	(112 354)	-	-	<b>(112 453)</b>
<b>Solde au 31 mars 2026</b>	<b>-</b>	<b>267 037</b>	<b>106 955</b>	<b>365 442</b>	<b>38 088</b>	<b>344 371</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 121 893</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>									
<b>Au 31 mars 2025</b>	<b>44 119</b>	<b>192 057</b>	<b>20 973</b>	<b>199 687</b>	<b>32 612</b>	<b>254 455</b>	<b>7 875</b>	<b>30 207</b>	<b>781 985</b>
<b>Au 31 mars 2026</b>	<b>44 119</b>	<b>183 482</b>	<b>18 801</b>	<b>193 544</b>	<b>37 205</b>	<b>357 546</b>	<b>7 875</b>	<b>19 712</b>	<b>862 284</b>

<sup>1</sup> La répartition par catégorie des immobilisations corporelles en cours représente :

	2026	2025
Immeubles	16 982	3 589
Aménagement - stationnements	714	686
Aménagement - intérieur et extérieur	1 575	4 275
Améliorations locatives	433	3 979
Équipement et autres	8	17 678
	<b>19 712</b>	<b>30 207</b>

## 9 • IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Acquises		Générées à l'interne		Total
	Logiciels et licences	Logiciels	Projets informatiques en développement		
<b>Coût</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2024	38 798	212 441	19 133		<b>270 372</b>
Entrées	27	22 058	19 407		<b>41 492</b>
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	-	6 773	(6 773)		-
Sorties	(1 344)	(8 200)	-		<b>(9 544)</b>
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>37 481</b>	<b>233 072</b>	<b>31 767</b>		<b>302 320</b>
Entrées	<b>872</b>	<b>14 118</b>	<b>4 770</b>		<b>19 760</b>
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	-	<b>24 224</b>	<b>(24 224)</b>		-
Sorties	<b>(2 796)</b>	<b>(33 049)</b>	-		<b>(35 845)</b>
<b>Solde au 31 mars 2026</b>	<b>35 557</b>	<b>238 365</b>	<b>12 313</b>		<b>286 235</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2024	35 641	182 539	-		<b>218 180</b>
Dotations aux amortissements pour l'exercice	1 189	11 549	-		<b>12 738</b>
Sorties	(1 788)	(7 756)	-		<b>(9 544)</b>
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>35 042</b>	<b>186 332</b>	-		<b>221 374</b>
Dotations aux amortissements pour l'exercice	<b>1 139</b>	<b>14 698</b>	-		<b>15 837</b>
Sorties	<b>(2 796)</b>	<b>(33 049)</b>	-		<b>(35 845)</b>
<b>Solde au 31 mars 2026</b>	<b>33 385</b>	<b>167 981</b>	-		<b>201 366</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>					
<b>Au 31 mars 2025</b>	<b>2 439</b>	<b>46 740</b>	<b>31 767</b>		<b>80 946</b>
<b>Au 31 mars 2026</b>	<b>2 172</b>	<b>70 384</b>	<b>12 313</b>		<b>84 869</b>

## 10 • ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau qui suit présente les actifs au titre du droit d'utilisation à l'égard des contrats de location de Loto-Québec au 31 mars 2026 :

	<u>Aménagement</u>			Total
	Immeubles	Stationnements	Équipement et autres	
<b>Coût</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2024	17 705	6 308	38 523	<b>62 536</b>
Entrées	3 264	(333)	14 052	<b>16 983</b>
Cessation de bail	-	-	(69)	<b>(69)</b>
<b>Au 31 mars 2025</b>	<b>20 969</b>	<b>5 975</b>	<b>52 506</b>	<b>79 450</b>
Entrées	67	2 701	2 112	<b>4 880</b>
Cessation de bail	-	-	(99)	<b>(99)</b>
<b>Au 31 mars 2026</b>	<b>21 036</b>	<b>8 676</b>	<b>54 519</b>	<b>84 231</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2024	5 738	3 785	25 274	<b>34 797</b>
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 415	1 255	6 473	<b>9 143</b>
Cessation de bail	-	-	(69)	<b>(69)</b>
<b>Au 31 mars 2025</b>	<b>7 153</b>	<b>5 040</b>	<b>31 678</b>	<b>43 871</b>
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 481	1 273	7 202	<b>9 956</b>
Cessation de bail	-	-	(99)	<b>(99)</b>
<b>Au 31 mars 2026</b>	<b>8 634</b>	<b>6 313</b>	<b>38 781</b>	<b>53 728</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>				
<b>Au 31 mars 2025</b>	<b>13 816</b>	<b>935</b>	<b>20 828</b>	<b>35 579</b>
<b>Au 31 mars 2026</b>	<b>12 402</b>	<b>2 363</b>	<b>15 738</b>	<b>30 503</b>

Au 31 mars 2026, la charge relative aux paiements de loyer variables (contrats liés aux redevances sur les machines à sous) non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative est de 19 854 \$ (2025 : 18 803 \$).

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de Loto-Québec au 31 mars 2026 :

Moins de 1 an	11 153
De 1 à 3 ans	10 525
Plus de 3 ans	16 344
	<b>38 022</b>

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2026 :

Partie courante	9 891
Partie non courante	22 680
	<b>32 571</b>

## 11 • PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2026	2025
Versement au gouvernement du Canada	20 628	20 310
Versements aux organismes sans but lucratif (OSBL)	2 424	2 640
	<b>23 052</b>	<b>22 950</b>

### Versement au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 000 \$ en dollars de 1979, ce qui représente 93 989 \$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (2025 : 91 869 \$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

### Versements aux OSBL

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des établissements de jeux du Québec inc. accorde, à certains organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalant à différents pourcentages des produits moins la valeur des lots versés aux gagnants dépendamment des produits du bingo.

## 12 • CHARGES FINANCIÈRES NETTES (PRODUITS FINANCIERS NETS)

	2026	2025
Produits d'intérêts	8 268	11 617
<b>Total des produits financiers</b>	<b>8 268</b>	<b>11 617</b>
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires <sup>1</sup>	2 955	2 544
Charges d'intérêts sur dette à long terme	9 515	5 512
Charges d'intérêts liées aux contrats de location	1 159	1 244
<b>Total des charges financières</b>	<b>13 629</b>	<b>9 300</b>
<b>Charges financières nettes (produits financiers nets)</b>	<b>5 361</b>	<b>(2 317)</b>

<sup>1</sup> Les charges d'intérêts liés à des emprunts bancaires auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse ») sont nulles (2025 : 165 \$).

## 13 • PARTICIPATIONS DANS LA COENTREPRISE ET PRÊTS

	2026	2025
Participations	-	-
Prêts	19 787	19 787
Moins portion courante des prêts	9 279	-
	<b>10 508</b>	19 787

### PARTICIPATIONS

#### Participations, quote-part dans la coentreprise et distributions aux partenaires

	Parts	% de participation	
		2026	2025
Avec droit de vote et participation	A	50 %	50 %
Avec droit de participation	B	33 %	33 %

En vertu de l'entente de garantie entre Loto-Québec et la coentreprise, et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, selon laquelle les parts A, B et C de la coentreprise sont participantes aux résultats de différents types d'opérations de la coentreprise, la portion des résultats nets générés par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre à la coentreprise pour les partenaires, détenteurs des parts C, ainsi que la quote-part de Loto-Québec, détentrice des parts A et B, dans les résultats nets générés par le Fairmont Le Manoir Richelieu se présentent comme suit :

	2026	2025
Quote-part du résultat net dans la coentreprise de Loto-Québec par sa détention de parts A et B	-	(4 235)
Distributions aux partenaires, détenteurs des parts C	(2 538)	(3 994)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et distributions aux partenaires	<b>(2 538)</b>	<b>(8 229)</b>

## Informations financières résumées sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec

	2026	2025
Total des actifs courants	11 524	13 088
Total des actifs non courants	79 378	82 511
Total des actifs	90 902	95 599
Total des passifs courants	11 293	10 700
Total des passifs non courants	18 705	22 592
Total des passifs	29 998	33 292
Produits	44 009	34 668
Résultat net et global généré par la coentreprise	(5 229)	(8 010)
Résultats des parts A	65	45
Résultats des parts B	(5 294)	(8 055)
Contributions des partenaires, détenteurs des parts C	2 774	3 994
<b>Résultat net et résultat global</b>	<b>(2 455)</b>	<b>(4 016)</b>

## PRÊTS

	2026	2025
<b>Coentreprise</b>		
Prêt, taux fixe de 5 %, intérêts encaissables annuellement, sans modalité d'encaissement	2 508	2 508
Prêt, taux fixe renouvelable mensuellement de 2,43 % au 31 mars 2026 (2025 : 2,87 %), dont le capital est encaissable en totalité le 22 juin 2026 et les intérêts sont encaissés annuellement	4 013	4 013
Prêt, taux fixe renouvelable mensuellement de 2,43 % au 31 mars 2026 (2025 : 2,87 %), dont le capital est encaissable en totalité le 9 janvier 2027 et les intérêts sont encaissés annuellement	5 266	5 266
Prêt, taux de rendement de 2,65 % majoré de 0,25 %, soit 2,90 % au 31 mars 2026 (2025 : 3,40 %), dont le capital est encaissable en totalité le 8 janvier 2028 et les intérêts sont encaissés annuellement	5 000	5 000
Prêt, taux de rendement de 2,65 % majoré de 0,25 %, soit 2,90 % au 31 mars 2026 (2025 : 3,40 %), dont le capital est encaissable en totalité le 7 janvier 2029 et les intérêts sont encaissés annuellement	2 000	2 000
Prêt, taux de rendement de 2,65 % majoré de 0,25 %, soit 2,90 % au 31 mars 2026 (2025 : 3,40 %), dont le capital est encaissable en totalité le 29 janvier 2029 et les intérêts sont encaissés annuellement	1 000	1 000
	<b>19 787</b>	<b>19 787</b>

Au 31 mars 2026 et 2025, les prêts demeurent à la phase 2, étant donné que le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale. Par ailleurs, la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces instruments financiers, soit la durée contractuelle restante, est considérée comme négligeable compte tenu de la valeur de garantie reçue et de l'estimation des flux de trésorerie futurs à recevoir.

## 14 • PASSIF (ACTIF) NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

### a) Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des établissements de jeux du Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au RREGOP ou au RRPE. Ces régimes sont à prestations définies, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le taux de cotisation des employés et de l'employeur au RREGOP est passé à 8,63 % (2025 : 9,09 %) de la masse salariale admissible, et celui au RRPE est passé à 11,23 % (2025 : 12,67 %). Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élèvent à 8 103 \$ (2025 : 9 776 \$). Les obligations de Loto-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### b) Régimes à prestations définies

#### (i) Caractéristiques des régimes de retraite

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (Régime du personnel cadre et professionnel). La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés, et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées chaque année de 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation de l'exercice de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le Régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les actifs des régimes sont gérés par des caisses de retraite distinctes de Loto-Québec sur le plan juridique. Les comités de retraite des caisses de retraite doivent, conformément à leurs statuts, agir dans l'intérêt des participants et sont responsables d'établir les politiques de placement. Les politiques de placement établissent notamment un portefeuille de référence indiquant l'allocation cible de l'actif des régimes entre les diverses catégories de placement ainsi que des bornes minimales et maximales. De son côté, le gestionnaire a la mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les comités de retraite en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leurs politiques de placement.

Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées afin de respecter les lois sur les régimes de retraite. La plus récente évaluation pour le Régime du personnel cadre et professionnel et pour le Régime des employés a été effectuée en date du 31 décembre 2024. Les prochaines évaluations seront produites au 31 décembre 2025 et seront effectuées au plus tard le 30 septembre 2026. La plus récente évaluation pour le Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2025, et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2026.

#### (ii) Risques relatifs aux régimes de retraite

Les régimes exposent Loto-Québec à des risques actuariels comme le risque lié au taux d'intérêt, le risque lié à l'investissement, le risque lié à la longévité, le risque lié à l'âge moyen au début de la retraite, le risque lié au taux d'inflation et le risque lié au taux de croissance de la rémunération.

### Risque lié au taux d'intérêt

Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD des régimes de retraite, bien que, selon les attentes, cela soit généralement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur du portefeuille obligataire des régimes.

### Risque lié à l'investissement

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, une perte sera générée.

Les actifs des régimes au 31 mars 2026 se composent essentiellement d'actions canadiennes et mondiales des marchés publics et privés, d'obligations, d'hypothèques, de fonds d'infrastructure et de fonds immobiliers. La juste valeur des actifs des régimes est exposée à leur marché respectif et au rendement sur les placements réalisés par les gestionnaires retenus.

### Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Loto-Québec est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres des régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter l'OPD.

### Risque lié à l'âge moyen au début de la retraite

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de l'âge anticipé des participants aux régimes au début de la retraite. Ainsi, une réduction de l'âge moyen des participants aux régimes au début de la retraite aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

### Risque lié au taux d'inflation

Un pourcentage considérable de l'OPD est lié à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation fera augmenter l'OPD. Une partie des actifs des régimes est constituée de titres d'emprunts liés à l'inflation, qui atténuent certaines répercussions de l'inflation.

### Risque lié au taux de croissance de la rémunération

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction des augmentations de salaire futures des participants aux régimes. Ainsi, toute majoration du taux de croissance de la rémunération des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

## **(iii) Explications des montants comptabilisés dans les états financiers**

Les montants suivants comprennent l'OPD des régimes de retraite et des autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes de retraite à la clôture de l'exercice :

	2026	2025
Valeur actualisée des OPD non capitalisées	10 299	8 930
Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies	4 855	4 456
Valeur actualisée des OPD capitalisées	844 520	834 390
<b>Total de la valeur actualisée des OPD</b>	<b>859 674</b>	<b>847 776</b>
Juste valeur des actifs des régimes	981 728	966 031
<b>Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme</b>	<b>(122 054)</b>	<b>(118 255)</b>

Représenté par :

	2026	2025
Actif net au titre des prestations définies	(132 353)	(127 185)
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	10 299	8 930
	<b>(122 054)</b>	<b>(118 255)</b>

Les variations de la valeur actualisée de l'OPD ainsi que de la juste valeur des actifs se présentent comme suit :

	2026			2025
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
<b>OPD</b>				
Solde au début	834 390	8 930	843 320	817 611
Coût des services rendus de l'exercice	20 694	-	20 694	18 656
Intérêts débiteurs	40 252	-	40 252	40 768
Cotisations des employés	1 799	-	1 799	13 089
Prestations versées	(28 002)	-	(28 002)	(29 009)
Écarts actuariels	(24 613)	1 369	(23 244)	(17 795)
<b>Solde à la fin</b>	<b>844 520</b>	<b>10 299</b>	<b>854 819</b>	<b>843 320</b>
<b>Juste valeur de l'actif des régimes</b>				
Solde au début	966 031	-	966 031	882 161
Revenus d'intérêts	44 776	-	44 776	42 979
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêts	(3 019)	-	(3 019)	51 003
Cotisations de l'employeur	1 377	-	1 377	7 015
Cotisations des employés	1 799	-	1 799	13 089
Prestations versées	(28 002)	-	(28 002)	(29 009)
Frais d'administration des régimes	(1 234)	-	(1 234)	(1 207)
<b>Solde à la fin</b>	<b>981 728</b>	<b>-</b>	<b>981 728</b>	<b>966 031</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(137 208)</b>	<b>10 299</b>	<b>(126 909)</b>	<b>(122 711)</b>
Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies	(4 855)	-	(4 855)	(4 456)
<b>Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme</b>	<b>(132 353)</b>	<b>10 299</b>	<b>(122 054)</b>	<b>(118 255)</b>

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes de retraite détenus au 31 mars se présente comme suit :

	2026		2025	
	Répartition %	Juste valeur \$	Répartition %	Juste valeur \$
Encaisse	1,1	10 799	1,0	9 660
Obligations	33,7	330 842	35,1	339 077
Hypothèques	9,6	94 246	10,8	104 331
Actions canadiennes	3,3	32 397	3,5	33 811
Actions mondiales	8,0	78 538	7,9	76 317
Fonds immobiliers	13,0	127 625	13,3	128 482
Infrastructures	14,4	141 369	13,1	126 550
Placements privés	16,9	165 912	15,3	147 803
	<b>100,0</b>	<b>981 728</b>	<b>100,0</b>	<b>966 031</b>

Au 31 mars 2026, la juste valeur des actifs des régimes de retraite qui sont cotés sur un marché actif s'élève à 546 822 \$ (2025 : 563 196 \$) et la juste valeur des actifs qui ne sont pas cotés s'élève à 434 906 \$ (2025 : 402 835 \$).

Les charges au titre des prestations définies, imputées au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global, se détaillent comme suit :

	2026			2025
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services	20 694	-	20 694	18 656
Charge d'intérêts nette	(4 315)	-	(4 315)	(2 211)
Frais d'administration des régimes	1 234	-	1 234	1 207
Écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme	-	1 369	1 369	(1 728)
<b>Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme</b>	<b>17 613</b>	<b>1 369</b>	<b>18 982</b>	<b>15 924</b>

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global consolidé au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2026	2025
Écarts actuariels découlant de l'expérience des régimes	24 613	16 067
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêts	(3 019)	51 003
Variation de l'incidence du plafond de l'actif/exigences de financement minimal	(190)	(4 456)
<b>Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies</b>	<b>21 404</b>	<b>62 614</b>

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	2026		2025	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
<b>OPD au 31 mars</b>				
Taux d'actualisation	5,10 %	4,65 %	4,70 %	4,70 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,25 %	1,85 %	1,85 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	3,25 %	2,85 %	2,85 %

Pour l'OPD au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, les hypothèses de mortalité sont basées sur la table CPM2014, secteur public, et sur la courbe de projection CPM-B. Au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, les taux pour le Régime des employés sont multipliés par 115 %.

La durée de vie moyenne à l'âge de 65 ans au 31 mars est de :

	2026		2025	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Régime des employés	24,1 ans	22,3 ans	24,1 ans	22,3 ans
Régime du personnel cadre et professionnel et Régime supplémentaire	25,1 ans	23,3 ans	25,1 ans	23,3 ans

**(iv) Montant, échéancier et degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs**

Le poste Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme est sujet à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, du taux d'inflation, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des OPD de Loto-Québec.

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination de l'OPD des régimes de retraite sont les taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance de la rémunération et les taux de mortalité. Le calcul de l'OPD est sensible à ces hypothèses.

Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur l'OPD des régimes de retraite au 31 mars :

	2026		2025	
<b>Taux d'actualisation</b>	<b>Augmentation à 6,10 %</b>	<b>Diminution à 4,10 %</b>	Augmentation à 5,70 %	Diminution à 3,70 %
(Diminution) augmentation de l'OPD	<b>(92 520)</b>	<b>118 554</b>	(93 281)	120 617
<b>Taux d'inflation</b>	<b>Augmentation à 3,00 %</b>	<b>Diminution à 1,00 %</b>	Augmentation à 2,85 %	Diminution à 0,85 %
Augmentation (diminution) de l'OPD	<b>37 937</b>	<b>(27 368)</b>	37 586	(26 986)
<b>Taux de croissance de la rémunération</b>	<b>Augmentation à 4,25 %</b>	<b>Diminution à 2,25 %</b>	Augmentation à 3,85 %	Diminution à 1,85 %
Augmentation (diminution) de l'OPD	<b>12 816</b>	<b>(11 004)</b>	12 953	(11 121)
<b>Taux de mortalité</b>	<b>Augmentation à 110 % des taux</b>	<b>Diminution à 90 % des taux</b>	Augmentation à 110 % des taux	Diminution à 90 % des taux
(Diminution) augmentation de l'OPD	<b>(9 247)</b>	<b>10 095</b>	(9 037)	9 896

La valeur actualisée de l'OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que celle de l'OPD comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel sont capitalisés en accord avec la législation applicable, et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le Régime supplémentaire est capitalisé en vertu des règles de ce régime. Les cotisations minimales versées aux régimes sont fondées sur la dernière évaluation actuarielle de chacun des régimes.

Selon les résultats de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes de retraite, Loto-Québec s'attend à verser des cotisations de 7 392 \$ au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée de l'OPD des régimes de retraite au 31 mars 2026 est de 14,6 années (2025 : 15,1 années).

## 15 • CONTRIBUTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2026	2025
Ministère de la Sécurité publique	3 000	3 000
	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>

Les engagements afférents à cette contribution sont détaillés à la note 22.

## 16 • FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2026	2025
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>		
Fonds en caisse des casinos	96 927	87 714
Encaisse	105 748	83 033
Mises de fonds clients <sup>1</sup>	20 548	18 083
	<b>223 223</b>	<b>188 830</b>
<b>Variation nette des éléments hors caisse</b>		
Créances clients et autres débiteurs	22 367	4 735
Stocks	2 723	554
Charges payées d'avance	2 422	(938)
Charges à payer et frais courus	(33 215)	40 913
Dérivés sur opérations de jeu	(74)	1 238
Produits différés	(937)	700
	<b>(6 714)</b>	<b>47 202</b>
<b>Information supplémentaire</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	20 688	33 261
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	3 214	7 388
Quote-part aux partenaires, détenteurs des parts C dans la coentreprise, incluse dans les charges à payer et frais courus	7 100	4 562

<sup>1</sup> Les mises de fonds clients ne peuvent être utilisées à d'autres fins que pour les transactions de jeu en ligne des clients.

Conciliation des variations des passifs liés aux activités de financement :

	Passifs				Capitaux propres	Total
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>359 279</b>	<b>852</b>	<b>189 815</b>	<b>38 244</b>	<b>86 300</b>	<b>674 490</b>
<b>Variations provenant des flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement :</b>						
Variation nette des emprunts bancaires	(10 000)	-	-	-	-	(10 000)
Dividende à payer	-	4 491	-	-	(1 522 543)	(1 518 052)
Augmentation de la dette à long terme	-	-	149 295	-	-	149 295
Remboursement de la dette à long terme	-	-	(21 844)	-	-	(21 844)
Remboursement des obligations locatives	-	-	-	(10 270)	-	(10 270)
Contribution au gouvernement du Québec	-	-	-	-	(3 000)	(3 000)
	(10 000)	4 491	127 451	(10 270)	(1 525 543)	(1 413 871)
<b>Autres variations sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie liés à ces passifs :</b>						
Entrées de contrat de location	-	-	-	4 597	-	4 597
Coûts de transactions	-	-	139	-	-	139
	-	-	139	4 597	-	4 736
<b>Variations totales liées à ces passifs</b>	<b>(10 000)</b>	<b>4 491</b>	<b>127 590</b>	<b>(5 673)</b>	<b>(1 525 543)</b>	<b>(1 409 135)</b>
<b>Total des autres variations liées aux capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 525 543</b>	<b>1 525 543</b>
<b>Solde au 31 mars 2026</b>	<b>349 279</b>	<b>5 343</b>	<b>317 405</b>	<b>32 571</b>	<b>86 300</b>	<b>790 898</b>

	Passifs				Capitaux propres	Total
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	<b>242 893</b>	<b>9 743</b>	<b>205 594</b>	<b>29 917</b>	<b>86 300</b>	<b>574 447</b>
<b>Variations provenant des flux de trésorerie et équivalent de trésorerie liés aux activités de financement :</b>						
Variation nette des emprunts bancaires	116 386	-	-	-	-	<b>116 386</b>
Dividende à payer	-	(8 891)	-	-	(1 514 652)	<b>(1 523 543)</b>
Remboursement de la dette à long terme	-	-	(15 879)	-	-	<b>(15 879)</b>
Remboursement des obligations locatives	-	-	-	(9 425)	-	<b>(9 425)</b>
Contribution au gouvernement du Québec	-	-	-	-	(3 000)	<b>(3 000)</b>
	<b>116 386</b>	<b>(8 891)</b>	<b>(15 879)</b>	<b>(9 425)</b>	<b>(1 517 652)</b>	<b>(1 435 461)</b>
<b>Autres variations sans incidence sur la trésorerie et équivalent de trésorerie liés à ces passifs :</b>						
Entrées de contrat de location	-	-	-	17 752	-	<b>17 752</b>
Coûts de transactions	-	-	100	-	-	<b>100</b>
	-	-	<b>100</b>	<b>17 752</b>	-	<b>17 852</b>
<b>Variations totales liées à ces passifs</b>	<b>116 386</b>	<b>(8 891)</b>	<b>(15 779)</b>	<b>8 327</b>	<b>(1 517 652)</b>	<b>(1 417 609)</b>
<b>Total des autres variations liées aux capitaux propres</b>	-	-	-	-	<b>1 517 652</b>	<b>1 517 652</b>
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>359 279</b>	<b>852</b>	<b>189 815</b>	<b>38 244</b>	<b>86 300</b>	<b>674 490</b>

## 17 • CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2026	2025
Détaillants <sup>1</sup>	55 033	75 406
Autres	14 213	16 207
	<b>69 246</b>	<b>91 613</b>

Le solde à recevoir des détaillants comprend des créances découlant des contrats conclus avec des clients relativement à des produits comptabilisés sous les normes IFRS 15 et IFRS 9.

<sup>1</sup> Selon la Convention de détaillant, Loto-Québec a un droit juridiquement exécutoire de compenser les créances clients du détaillant et les charges à payer à ce dernier, et a l'intention de régler les montants nets. Au 31 mars 2026, les montants bruts des créances clients et des charges à payer compensés sont respectivement de 64 118 \$ (2025 : 93 929 \$) et de 9 085 \$ (2025 : 18 523 \$), représentant les montants nets du règlement de 55 033 \$ (2025 : 75 406 \$).

## 18 • EMPRUNTS BANCAIRES

La Société a obtenu des facilités de crédit auprès du ministère des Finances du Québec pour un montant total de 592 000 \$, dont 512 000 \$ pour des besoins en investissements et 80 000 \$ pour ses besoins opérationnels. Au 31 mars 2026, l'utilisation de cette marge était de 349 279 \$ (2025 : 359 279 \$) à un taux de 2,43 % (2025 : 2,63 %). De plus, la Société détient des facilités de crédit non utilisées, totalisant 110 000 \$, auprès de deux institutions financières.

## 19 • CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2026	2025
Fournisseurs et frais courus <sup>1</sup>	110 525	140 206
Mises de fonds clients	20 548	18 083
Société de la loterie interprovinciale	1 571	3 718
Lots à payer <sup>2</sup>	62 673	65 579
Lots progressifs à payer <sup>3</sup>	77 576	78 616
Salaires à payer	79 134	96 532
Avantages sociaux à payer	8 963	8 333
Coentreprise	6 939	4 391
TPS	2 410	2 961
TVQ	7 579	6 474
	<b>377 918</b>	<b>424 893</b>

<sup>1</sup> Le poste Fournisseurs et frais courus inclut un montant d'intérêts courus représentant 1 245 \$ (2025 : 798 \$).

<sup>2</sup> Le poste Lots à payer est constitué de lots à payer aux gagnants et de lots à attribuer sur les billets de loterie à tirage et les jeux Instants pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes, déterminés selon un taux théorique appliqué au montant des ventes moins les lots déboursés. Un an après la date du tirage ou celle du retrait des billets, le passif relatif aux lots non réclamés expire et est utilisé pour l'attribution de lots bonis.

<sup>3</sup> Le poste Lots progressifs à payer est composé principalement des lots progressifs des machines à sous des casinos. Ce passif croît en fonction de l'activité de jeu des clients.

## 20 • DETTE À LONG TERME

	2026	2025
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 <sup>er</sup> décembre 2033, taux fixe de 3,720 %	25 000	25 000
1 <sup>er</sup> décembre 2043, taux fixe de 3,753 %	25 000	25 000
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, payables mensuellement, capital et intérêts, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 <sup>er</sup> juin 2028, taux fixe de 2,085 %	12 971	18 544
1 <sup>er</sup> juillet 2033, taux fixe de 2,154 %	32 086	36 082
1 <sup>er</sup> juin 2035, taux fixe de 1,770 %	52 411	57 580
1 <sup>er</sup> juin 2037, taux fixe de 4,313 %	144 387	-
1 <sup>er</sup> juin 2039, taux fixe de 4,212 %	27 038	28 531
	<b>318 893</b>	<b>190 737</b>
Coûts de transaction	(1 488)	(922)
	<b>317 405</b>	<b>189 815</b>
Moins portion courante	(26 533)	(16 132)
	<b>290 872</b>	<b>173 683</b>

## 21 • INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### Politique en matière de gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Loto-Québec a mis en place des politiques ainsi que des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si une autre partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Aucun risque de crédit n'est associé aux fonds en caisse des casinos, car ils ne sont pas détenus par une autre partie. Loto-Québec réduit le risque de crédit associé à l'encaisse et aux équivalents de trésorerie en traitant avec des institutions financières reconnues dont les notations par les agences de crédit sont de « catégorie investissement ». Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de détaillants. Les autres actifs financiers sont constitués des prêts à une coentreprise, dont le détail est présenté à la note 13.

Les créances clients et autres débiteurs en souffrance représentent 0,3 % des créances en 2026 et en 2025. Les pertes de crédit attendues, comptabilisées sur tous les actifs financiers décrits précédemment, sont négligeables. La direction de Loto-Québec estime que la qualité du crédit de tous ses actifs qui ne sont pas en souffrance est bonne.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de Loto-Québec se détaillent comme suit :

	2026					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts bancaires	349 279	349 279	349 279	-	-	-
Dividende à payer	5 343	5 343	5 343	-	-	-
Fournisseurs et frais courus	110 525	110 525	110 525	-	-	-
Mises de fonds clients	20 548	20 548	20 548	-	-	-
Société de la loterie interprovinciale	1 571	1 571	1 571	-	-	-
Coentreprise	6 939	6 939	6 939	-	-	-
Lots à payer	62 673	62 673	62 673	-	-	-
Lots progressifs à payer	77 576	77 576	77 576	-	-	-
Salaires à payer	79 134	79 134	79 134	-	-	-
Dérivés sur opérations de jeu	5 403	5 403	5 403	-	-	-
Dette à long terme	317 405	397 310	37 450	37 450	96 108	226 302
	<b>1 036 396</b>	<b>1 116 301</b>	<b>756 441</b>	<b>37 450</b>	<b>96 108</b>	<b>226 302</b>

	2025					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie et équivalent de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts bancaires	359 279	359 279	359 279	-	-	-
Dividende à payer	852	852	852	-	-	-
Fournisseurs et frais courus	140 206	140 206	140 206	-	-	-
Mises de fonds clients	18 083	18 083	18 083	-	-	-
Société de la loterie interprovinciale	3 718	3 718	3 718	-	-	-
Coentreprise	4 391	4 391	4 391	-	-	-
Lots à payer	65 579	65 579	65 579	-	-	-
Lots progressifs à payer	78 616	78 616	78 616	-	-	-
Salaires à payer	96 532	96 532	96 532	-	-	-
Dérivés sur opérations de jeu	5 477	5 477	5 477	-	-	-
Dette à long terme	189 815	235 838	21 321	21 321	53 628	139 568
	<b>962 548</b>	<b>1 008 571</b>	<b>794 054</b>	<b>21 321</b>	<b>53 628</b>	<b>139 568</b>

## c) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Loto-Québec n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

### (i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les équivalents de trésorerie, les prêts à la coentreprise, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe. Loto-Québec considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les prêts et la dette à long terme est minime étant donné qu'elle n'a pas l'intention d'encaisser les prêts ni de rembourser la dette avant leur échéance.

De plus, les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances. Une variation raisonnablement possible de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'incidence significative sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

### (ii) Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Loto-Québec est exposée au risque de taux de change étant donné qu'elle détient un compte de trésorerie en devise américaine. Étant donné que le solde du compte est non significatif, une variation du taux de change n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats de l'exercice. L'exposition de Loto-Québec au risque de change est par conséquent jugée négligeable.

## Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Pour la trésorerie et équivalent de trésorerie, y compris les fonds en caisse des casinos, les créances clients et autres débiteurs, les emprunts bancaires, le dividende à payer ainsi que les fournisseurs et frais courus, les mises de fonds clients, les lots à payer, les lots progressifs à payer et les salaires à payer, la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres instruments financiers de Loto-Québec, tous de niveau 2, à l'exception des dérivés sur opérations de jeu qui sont de niveau 3, selon la hiérarchie des justes valeurs, se détaille comme suit :

	2026		2025	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts à la coentreprise	19 787	19 787	19 787	19 787
Dette à long terme	318 893	322 698	190 737	189 369

### a) Actifs financiers non dérivés

La juste valeur des prêts à la coentreprise est déterminée selon la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur des prêts à la coentreprise est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture.

### b) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur des passifs financiers non dérivés, dont celle de la dette à long terme, est fondée sur l'estimation des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dettes ayant sensiblement la même période.

### c) Dérivés sur opérations de jeu

La juste valeur initiale des dérivés sur les loteries à tirage et sur les paris sur événement correspond au montant de la contrepartie reçue au moment de la vente de participations à ces jeux. Tout changement subséquent dans les probabilités de gains ou de pertes quant à l'issue attendue d'un tirage ou d'un événement ferait varier la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés pour les loteries à tirage et paris sur événement n'ayant pas encore eu lieu au 31 mars. Les probabilités de gains ou de pertes pour les loteries à tirage sont basées sur des taux théoriques qui ne varient pas, et il n'y a pas de changements raisonnablement probables aux hypothèses relatives aux paris sur événement qui entraîneraient un changement significatif de la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés au 31 mars, bien que le gain réel ou la perte réelle sera déterminé(e) par l'issue du tirage ou de l'événement.

## 22 • PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

### a) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires, et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la Société comptabilise une provision dans les livres relatives à ces passifs éventuels seulement quand elle juge qu'il sera probable qu'une sortie d'avantage économique sera nécessaire.

### b) Engagements

#### (i) Baux

Loto-Québec a des engagements liés aux taxes sur des baux.

L'échéance se détaille ainsi :

	2026	2025
Moins de 1 an	23 959	19 349
De 1 an à 5 ans	78 955	58 257
Plus de 5 ans	14 850	21 548
	<b>117 764</b>	<b>99 154</b>

## (ii) Contribution au gouvernement du Québec

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3 000 \$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle, qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux ALV.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

## 23 • GESTION DU CAPITAL

Le capital de Loto-Québec comprend les emprunts bancaires, la dette à long terme, le capital-actions et les résultats non distribués.

La structure du capital, telle qu'elle est définie par Loto-Québec, s'établit comme suit :

	2026	2025
Emprunts bancaires	349 279	359 279
Dette à long terme	317 405	189 815
Capital-actions	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
	<b>753 154</b>	<b>635 564</b>

Loto-Québec gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire et à assurer la protection de ses fonds en tout temps. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Loto-Québec assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende au ministre des Finances du Québec, son actionnaire, sous forme d'avances périodiques. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice et correspond au résultat net de l'exercice, duquel est déduite la contribution au gouvernement du Québec. En raison de ce mode de distribution, Loto-Québec doit recourir à des sources de financement externes.

Loto-Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter un montant n'excédant pas 592 000 \$, soit 80 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de La Caisse ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement du gouvernement du Québec, pour ses besoins opérationnels, et 512 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou de La Caisse ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement du gouvernement du Québec, pour ses projets d'investissements, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026. Au cours des exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, Loto-Québec a respecté les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

Loto-Québec n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2025.

Étant donné que le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée à tous les ministères et fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part de ce dernier. Les autres parties liées de Loto-Québec comprennent sa coentreprise et les principaux dirigeants de Loto-Québec.

#### a) Transactions et soldes entre parties liées

À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers consolidés et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées. Ainsi, Loto-Québec se prévaut de l'exemption selon l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et aux soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable.

#### b) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de Loto-Québec. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement d'autres avantages à court terme aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des avantages postérieurs à l'emploi, tels des régimes de retraite et d'autres avantages à long terme.

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :


	2026	2025
Avantages du personnel à court terme	5 032	4 559
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	741	871
	<b>5 773</b>	<b>5 430</b>



# Gouvernance



500  
o u e s t

 Loto Québec

  
Loto  
Québec



## Conseil d'administration et secrétariat général

AU 31 MARS 2026



**Ann MacDonald, Montréal**  
ASC, PMP

**Présidente du conseil d'administration, Loto-Québec**  
**Administratrice de sociétés**

**Renouvellement du mandat : 24 septembre 2025**  
**Échéance du mandat : 23 septembre 2029**

Diplômée de HEC Montréal en administration des affaires (B.A.A.), option finance, Ann MacDonald est également titulaire d'une certification professionnelle en gestion de projet du Project Management Institute de Pennsylvanie et est administratrice de sociétés certifiée (ASC). Au cours de ses 17 ans chez Bombardier Transport Amérique du Nord, y compris à son siège social de Berlin, elle a occupé des postes de direction en gestion de projet, puis est devenue vice-présidente aux ventes, aux communications et aux affaires publiques. C'est à ce titre qu'elle a dirigé la mise en application de la stratégie commerciale pour les Amériques, à l'origine de l'obtention de nombreux contrats de systèmes de transport. En 2018, elle a agi à titre de conseillère principale à VIA Rail pour le programme de renouvellement de la flotte de trains. En 2023, elle a terminé un mandat de cinq ans à titre de chef de l'exploitation pour BONE Structure, mettant à profit son expérience en gestion opérationnelle. M<sup>me</sup> MacDonald a toujours joué un rôle actif dans la collectivité. Elle s'est impliquée auprès d'une panoplie d'organisations en étant membre de nombreux conseils consultatifs et gouvernementaux ainsi que de diverses associations professionnelles. Elle a été membre du conseil d'administration (CA) de la Fondation CHU Sainte-Justine, a siégé à son comité exécutif et a présidé son comité des ressources humaines. Elle a également présidé le CA du CHU Sainte-Justine pendant six ans. Elle est membre du CA d'Aéroports de Montréal, préside son comité des ressources humaines et de la rémunération, et fait partie de son comité des infrastructures et du développement immobilier. Depuis janvier 2025, elle préside le CA de la Fondation Les Petits Frères, dont la mission vise à briser l'isolement des personnes âgées.



**Jean-François Bergeron, Montréal**

**Président et chef de la direction, Loto-Québec**

**Renouvellement du mandat : 31 mai 2026**  
**Échéance du mandat : 30 mai 2030**

En 2021, Jean-François Bergeron est nommé président et chef de la direction de Loto-Québec. Son grand sens de l'entrepreneuriat l'a d'abord conduit à piloter la mise sur pied de la Société québécoise du cannabis en 2018 puis à en assurer la direction. Il avait précédemment occupé la fonction de vice-président aux technologies de l'information (TI) à la Société des alcools du Québec, où il a soutenu la réalisation d'un plan d'affaires ambitieux grâce à son leadership stratégique. Comptant plus de 25 ans d'expérience à titre de gestionnaire, M. Bergeron possède une connaissance approfondie de la gestion des TI dans les secteurs de l'industrie manufacturière, du commerce de détail, des télécommunications et des services professionnels. Il a occupé un premier poste de gestion des TI pour l'entreprise Cascades. En 2014, il a dirigé l'ensemble des opérations mondiales liées aux TI de WSP Global. Il a aussi occupé le poste de vice-président et chef de la direction pour les TI d'Astral Media et de la société Kruger, où il a notamment dirigé les opérations des TI et de la chaîne d'approvisionnement du Groupe Tissus, en Angleterre, pendant trois ans. Titulaire d'un baccalauréat en informatique de gestion et fort de son expérience en implantation de stratégies technologiques, en transformation numérique ainsi qu'en transformation organisationnelle, M. Bergeron a eu un parcours riche et diversifié. Il a ainsi acquis une compréhension transversale des organisations, qu'il a su mettre à profit dans ses multiples mandats. Depuis mars 2025, M. Bergeron est membre du comité exécutif de la World Lottery Association à titre de représentant des loteries nord-américaines.



**Jean-François Blais, Montréal**

**Administrateur de sociétés**

---

**Renouvellement du mandat : 10 mai 2023**  
**Échéance du mandat : 9 mai 2027**

Jean-François Blais a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval en 1988 et le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS) en 1991. Administrateur à la retraite, M. Blais a travaillé près de 30 ans dans le domaine des assurances. De 2004 à 2011, il a été président et chef de la direction d'AXA Canada et, de 2011 à 2017, président d'Intact Assurance. Au cours de sa carrière, il a siégé aux conseils d'administration (CA) du Bureau d'assurance du Canada et de l'Institut d'assurance. Il siège au CA de la Caisse de dépôt et placement du Québec depuis mai 2020, de Nesto depuis avril 2025 et de Croix Bleue du Québec depuis mars 2026.



**Attieha Chamaa, Montréal**

**Associée, LCM Avocats**

---

**Nomination : 1<sup>er</sup> avril 2026**  
**Échéance du mandat : 31 mars 2030**

Attieha Chamaa est membre du Barreau du Québec depuis 2008. Elle a exercé au sein de cabinets et d'entreprises privées et, depuis 2025, elle est avocate au cabinet LCM, où elle a été promue au rang d'associée en janvier 2026. Elle y gère notamment des dossiers techniques et complexes en droit des assurances et en droit de la construction. Elle est aussi accréditée en médiation civile, commerciale et du travail. Engagée au sein de sa communauté, M<sup>me</sup> Chamaa a participé aux projets Justicia et Panorama du Barreau du Québec. Elle a aussi siégé au Comité consultatif sur la diversité ethnoculturelle dans la profession et a agi à titre de membre du Comité sur l'éthique et le professionnalisme des avocats du Barreau de Montréal. Depuis mars 2026, elle est membre du conseil d'administration de Paradis Urbain, dont la mission vise à mettre fin à la stigmatisation de la santé mentale.



**Maud Cohen**, Montréal  
Ing., ASC

**Directrice générale, Polytechnique Montréal**

**Renouvellement du mandat : 22 mai 2024**  
**Échéance du mandat : 21 mai 2028**

Maud Cohen a obtenu un baccalauréat en génie industriel de Polytechnique Montréal en 1996. Elle a ensuite travaillé en gestion de projet avant d'occuper plusieurs postes de cadre dans le domaine des technologies, notamment à CGI. En 2004, M<sup>me</sup> Cohen a terminé une maîtrise en administration des affaires de HEC Montréal. De 2009 à 2012, elle a été la présidente et la porte-parole officielle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. En 2014, elle devient présidente-directrice générale de la Fondation CHU Sainte-Justine. En 2022, elle est nommée à la direction générale de Polytechnique Montréal. Elle est la première femme à occuper ce poste. M<sup>me</sup> Cohen a reçu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) en 2012.



**Marie Côté**, Frelighsburg  
ASC

**Experte-conseil en développement international  
des industries créatives**

**Renouvellement du mandat : 13 mai 2026**  
**Échéance du mandat : 12 mai 2030**

Marie Côté a fait sa scolarité de maîtrise en sciences de la communication à l'Université de Montréal avec spécialisation en interfaces humain-ordinateur. Son parcours professionnel compte plus d'une vingtaine d'années en direction d'entreprises dans le secteur des médias et du divertissement (ARTV, Cirque du Soleil, Productions J, Radio-Canada). Elle a aussi été directrice des communications marketing de la Banque Nationale. Depuis 2015, M<sup>me</sup> Côté agit comme experte-conseil en développement international pour des entreprises du secteur des industries créatives, notamment Rodeo FX, TKNL et HUB Montréal. Administratrice de sociétés certifiée (ASC), elle possède plus de 30 ans d'expérience en gouvernance, dont 8 ans au sein du Centre de recherche informatique de Montréal. Elle a présidé le conseil d'administration (CA) du Conseil des arts et des lettres du Québec et celui de l'institut des transports intelligents Jalon. Elle siège depuis 2021 au CA de l'Agence de mobilité durable de Montréal et préside son comité Gouvernance, éthique et développement durable. À titre de bénévole, elle a siégé au CA de la Fondation Evenko et est vice-présidente du CA de l'organisme artistique Adélar.



**Dominique Gauthier, Québec**  
ASC

**Administratrice de sociétés**

**Renouvellement du mandat : 13 mai 2026**  
**Échéance du mandat : 12 mai 2030**

Dominique Gauthier détient une maîtrise en relations industrielles de l'Université Laval. Administratrice à la retraite, elle a commencé sa carrière à titre de gestionnaire dans le secteur des pêches. Elle compte près de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1988 à 2016, elle a travaillé au Secrétariat du Conseil du trésor, où elle a occupé plusieurs postes de gestion, dont celui de secrétaire associée à la coordination intersectorielle des négociations dans les secteurs public, parapublic et péripublic. Depuis 2017, elle est appelée à donner des conseils stratégiques en matière de relations patronales-syndicales et de gouvernance gouvernementale. Administratrice de sociétés certifiée (ASC), elle siège au conseil d'administration et au comité des ressources humaines de Revenu Québec depuis juin 2024.



**Lyne Jobin, Lévis**  
ASC

**Administratrice de sociétés**

**Nomination : 7 décembre 2022**  
**Échéance du mandat : 6 décembre 2026**

Lyne Jobin est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en psychologie de l'Université Laval ainsi que d'une bourse de recherche de la Fondation canadienne de recherche sur les services de santé. Pendant plus de 15 ans, elle a travaillé au sein d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux, dans les domaines de la santé mentale et de la santé publique. M<sup>me</sup> Jobin s'est jointe au ministère de la Santé et des Services sociaux en 2000, où elle a gravi les échelons et occupé plusieurs postes de gestion, dont celui de directrice générale adjointe de la santé publique. Elle a également siégé au conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec de 2009 à 2016. M<sup>me</sup> Jobin a consacré les dernières années de sa carrière à la fonction de sous-ministre adjointe à la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés. En 2026, elle a reçu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC).



**Catherine Martel**, Montréal

**Directrice exécutive de l'innovation de marque et de la croissance et associée, Haus of Park**

**Nomination : 17 juillet 2024**  
**Échéance du mandat : 16 juillet 2028**

Détentrice d'un baccalauréat en arts de l'Université McGill depuis 2013, Catherine Martel possède 15 ans d'expérience dans les nouveaux médias, et une grande expertise en interactivité, en stratégie numérique et en psychologie des consommateurs. Depuis 2022, M<sup>me</sup> Martel est responsable du développement des affaires et de la pratique de *gamification* et de marketing transmédia chez Haus of Park. Elle y travaille avec de nombreux partenaires et clients internationaux dans le secteur du jeu vidéo, du divertissement et des expériences de marques. M<sup>me</sup> Martel est également passionnée par le secteur culturel et s'engage activement à rendre l'art plus accessible, notamment en s'investissant auprès de la Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal.



**Alain Trudeau**, Montréal  
FCPA

**Administrateur de sociétés**

**Renouvellement du mandat : 25 mars 2026**  
**Échéance du mandat : 24 mars 2030**

Alain Trudeau a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal en 1981. Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, il est devenu associé chez Ernst & Young (EY) en 1991. Au sein de cette organisation, il a participé à différentes missions de contrôle et de négociation lors d'achats et de ventes d'entreprises. Responsable de nombreux groupes d'audit à partir de 1995, il est nommé associé directeur des services de certification pour les bureaux du Québec en 2008, rôle qu'il a occupé jusqu'à sa retraite, en 2019. Il a également été responsable de la liaison entre EY et le Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, duquel il a reçu la distinction de formateur émérite. M. Trudeau détient une vaste expérience en gouvernance, en éthique et en gestion des risques, qui lui a permis d'agir comme associé-conseil auprès de plusieurs autres sociétés ouvertes et fermées de même qu'auprès d'administrateurs de sociétés. Il a siégé et siège toujours à divers conseils d'administration.



**Katy Yam, Montréal**

**Associée, Real Ventures  
Directrice générale, FounderFuel  
Réalisatrice, TEDxMontréal**

**Renouvellement du mandat : 7 mai 2025  
Échéance du mandat : 6 mai 2029**

Gestionnaire polyglotte, Katy Yam est associée à Real Ventures, une des sociétés de capital de risque les plus actives du Canada, directrice générale de FounderFuel, le premier accélérateur d'entreprises technologiques en démarrage au Canada, et réalisatrice à TEDxMontréal, un organisme sans but lucratif (OSBL) visant à offrir une vitrine aux idées montréalaises sur la plateforme mondiale de TED, qu'elle dirige également depuis 2013. Détentrice d'un baccalauréat en commerce avec distinction de l'Université McGill, elle possède plus de 20 ans d'expérience en gestion d'équipes de produits, de veille stratégique et de marketing hautement performantes, tant au public qu'au privé, et ce, dans divers domaines, notamment le capital de risque, l'intelligence artificielle, le jeu, les biens de consommation, les télécommunications et les OSBL. En tant qu'investisseuse dans des entreprises en démarrage, elle siège à plusieurs conseils d'administration (CA) comme membre, observatrice ou conseillère. M<sup>me</sup> Yam est aussi membre indépendante des CA de Quantum Ventures Studio et de Réseau Capital. Elle est également coprésidente d'Elle Invest, un réseau pour femmes investisseuses.



**Marie-Christine Tremblay, Montréal  
LL. L.**

**Secrétaire générale et vice-présidente  
à la direction juridique, Loto-Québec**

Après avoir obtenu un baccalauréat en mathématiques de l'Université McGill, Marie-Christine Tremblay se tourne vers des études en droit. Elle est ensuite embauchée au ministère de la Justice, où elle pratique durant quelques années. M<sup>me</sup> Tremblay fait son entrée à Loto-Québec en 1988 comme avocate à la Direction corporative des affaires juridiques. On lui confie la direction du secrétariat corporatif en 1998, puis celle des affaires juridiques en 2006. En 2017, elle devient secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique. En 2025, elle est nommée présidente du conseil d'administration de la Société de la loterie interprovinciale.

## Rapports du conseil d'administration et de ses comités

### Mandat

Le conseil d'administration de Loto-Québec (ci-après appelé « CA ») veille à ce que la Société soit gérée conformément aux dispositions de sa loi constitutive et des règlements qui y sont afférents ainsi qu'à celles des autres lois et règlements applicables. Le CA voit à ce que Loto-Québec prenne les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs qui découlent de sa mission. Cela implique notamment l'adoption des règlements de jeu, et l'approbation des principales orientations et politiques de Loto-Québec ainsi que de son plan d'affaires annuel. De plus, le CA suit l'avancement des actions en matière de responsabilité sociétale. Il établit également les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société.

Le CA est soutenu par trois comités permanents, soit le comité d'audit et de gestion des risques, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, et le comité des ressources humaines et de la culture. Il peut créer d'autres comités, au besoin. En 2021-2022, il a ainsi formé le comité de développement et d'innovation, dont le rôle principal est d'approfondir certains dossiers stratégiques liés au développement commercial et à l'innovation en vue de mieux outiller les cadres dirigeants de la Société dans leurs prises de décisions. Chacun des comités fait des recommandations au CA selon son domaine d'expertise.

Les comités permanents doivent procéder à une révision annuelle des politiques opérationnelles de l'entreprise qui sont sous leur gouverne et, s'il y a lieu, recommander au CA d'approuver les modifications requises.

### Composition

Au 31 mars 2026, le CA était composé de 11 membres – 7 femmes et 4 hommes –, nommés par le gouvernement du Québec. Tous sont des membres indépendants, à l'exception du président et chef de la direction. Le CA est composé d'un membre qui avait moins de 35 ans lors de sa nomination et de deux membres représentatifs de la diversité de la société québécoise.

### Présence

Les réunions ordinaires du CA sont prévues au début de l'exercice financier, et des réunions extraordinaires peuvent s'ajouter en cours d'exercice. Le préavis donné aux membres pour la tenue des réunions des comités varie selon les besoins.

Au cours de l'année financière 2025-2026, le CA s'est réuni sept fois, en personne ou par téléconférence. Une session fermée, sans la présence de la direction, a eu lieu à la fin de chacune des réunions du CA et de ses comités.

### Relevé des présences des administrateurs et administratrices au 31 mars 2026

Administrateur(-trice)	CA		Comité d'audit et de gestion des risques	Comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale	Comité des ressources humaines et de la culture		Comité de développement et d'innovation
	Ordinaires	Extraordinaire (courte durée)	Ordinaires	Ordinaires	Ordinaires	Extraordinaire (courte durée)	Ordinaires
	6	1	6	4	5	2	4
Ann MacDonald	6/6	1/1	5/6	4/4	5/5	2/2	4/4
Alain Albert <sup>1</sup>	5/6	1/1	-	4/4	5/5	1/2	-
Jean-François Blais <sup>2</sup>	6/6	1/1	3/6	-	-	-	4/4
Maud Cohen	5/6	1/1	-	-	-	-	3/4
Marie Côté	6/6	1/1	-	4/4	-	-	4/4
Dominique Gauthier	6/6	1/1	-	4/4	5/5	2/2	-
Lyne Jobin	6/6	1/1	-	4/4	-	-	-
Catherine Martel <sup>3</sup>	6/6	1/1	-	-	2/5	2/2	-
Alain Trudeau	6/6	1/1	6/6	-	-	-	-
Katy Yam <sup>4</sup>	5/6	1/1	2/6	-	-	-	3/4

Les absences sont justifiées.

<sup>1</sup> Son mandat est arrivé à échéance le 8 mars 2026.

<sup>2</sup> Il a fait partie du comité d'audit et de gestion des risques jusqu'au 29 août 2025.

<sup>3</sup> Elle fait partie du comité des ressources humaines et de la culture depuis le 29 août 2025.

<sup>4</sup> Elle fait partie du comité d'audit et de gestion des risques depuis le 30 mai 2025.

## Rémunération

La rémunération des administrateurs et administratrices de Loto-Québec est fixée selon le Décret 610-2006, adopté le 28 juin 2006 par le gouvernement du Québec, et elle est indexée conformément à celui-ci.

### Rémunération des administrateurs et administratrices

Administrateur(-trice)	Rémunération pour participation au CA <sup>1</sup>		Rémunération pour participation aux comités <sup>2</sup>		Avantages versés <sup>3</sup>	Rémunération totale
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
Ann MacDonald Présidente du CA Membre de tous les comités	30 862 \$	-	-	21 033 \$	-	<b>51 895 \$</b>
Alain Albert Président du CRHC et membre du CGRES jusqu'au 8 mars 2026 (fin de son mandat)	-	15 155 \$	8 229 \$	2 964 \$	-	<b>26 348 \$</b>
Jean-François Blais Président du CAGR jusqu'au 29 août 2025 Membre du CDI et président depuis le 29 août 2025	-	16 653 \$	4 056 \$	2 964 \$	-	<b>23 673 \$</b>
Maud Cohen Membre du CDI Présidente du CDI jusqu'au 29 août 2025	-	15 912 \$	-	2 223 \$	-	<b>18 135 \$</b>
Marie Côté Présidente du CGERS Membre du CDI	-	16 653 \$	7 401 \$	2 964 \$	-	<b>27 018 \$</b>
Dominique Gauthier Membre du CRHC et présidente depuis le 9 mars 2026 Membre du CGERS	-	16 653 \$	283 \$	7 410 \$	-	<b>24 346 \$</b>
Lyne Jobin Membre du CGERS	-	16 653 \$	-	2 964 \$	-	<b>19 617 \$</b>
Catherine Martel Membre du CRHC depuis le 29 août 2025	-	16 653 \$	-	2 223 \$	-	<b>18 876 \$</b>
Alain Trudeau Membre du CAGR et président depuis le 29 août 2025	-	16 653 \$	4 827 \$	2 223 \$	-	<b>23 703 \$</b>
Katy Yam Membre du CAGR depuis le 30 mai 2025 Membre du CDI	-	15 912 \$	-	3 705 \$	-	<b>19 617 \$</b>
<b>Total</b>	<b>30 862 \$</b>	<b>146 897 \$</b>	<b>24 796 \$</b>	<b>50 673 \$</b>	<b>-</b>	<b>253 228 \$</b>

CAGR : comité d'audit et de gestion des risques

CGERS : comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale

CRHC : comité des ressources humaines et de la culture

CDI : comité de développement et d'innovation

<sup>1</sup> Inclut la rémunération par séance du CA (741 \$ pour les membres et 1 107 \$ pour la présidente du CA) et la rémunération annuelle de base (11 836 \$ pour les membres et 23 666 \$ pour la présidente du CA).

<sup>2</sup> Inclut la rémunération par séance d'un comité (741 \$ pour les membres et 1 107 \$ pour la présidente du CA) et la rémunération pour la présidence d'un comité (4 437 \$). Lorsque les réunions sont de courte durée, la rémunération est de 370,50 \$ pour les membres et de 553,50 \$ pour la présidente du CA.

<sup>3</sup> Avantages imposables versés durant l'année financière visée, le cas échéant.

## Activités

### Planification stratégique et plan d'affaires

Lors de chacune des réunions du CA, la direction de Loto-Québec a fait état de l'avancement des affaires de la Société en fonction du plan d'affaires 2025-2026 et des principaux projets en cours. Le CA a approuvé, sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le rapport annuel 2024-2025 et le communiqué de presse afférent<sup>1</sup>, et s'est assuré du suivi du plan stratégique 2023-2026, du plan de responsabilité sociétale 2023-2028 et des plans d'action 2025-2026.

Parmi les sujets traités durant la dernière année figurent :

- l'atteinte des cibles budgétaires;
- l'offre de jeu terrestre;
- l'évolution du jeu en ligne;
- l'offre de loterie vidéo dans le réseau des bars;
- la commercialisation responsable;
- la construction de l'hôtel au Casino de Montréal;
- l'agrandissement du centre des congrès à l'Hôtel-Casino du Lac-Leamy;
- le plan stratégique 2026-2030.

En outre, au cours de l'exercice, le CA a approuvé les règlements de jeu pour les différents secteurs d'activité ainsi que certaines politiques opérationnelles internes.

### Résultats financiers et contrôle interne

À chacune de ses réunions, le CA a assisté à une présentation des résultats financiers et de leurs faits saillants. Sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le CA a approuvé les rapports financiers trimestriels ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025<sup>2</sup> et les communiqués de presse afférents.

Toujours sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le CA a approuvé les modifications au mandat de ce comité ainsi qu'aux politiques opérationnelles internes liées à ses champs de compétence.

Après chacune des réunions du comité d'audit et de gestion des risques, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

### Gouvernance d'entreprise

Durant l'exercice 2025-2026, le CA s'est assuré de la conformité des règles et des politiques de la Société en matière de gouvernance.

Sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, le CA a approuvé la composition du CA et de ses comités ainsi que la nomination des membres pour chacun d'eux.

Les membres ont suivi deux formations sur les projets informatiques d'envergure et leur gouvernance ainsi que sur l'impact des changements climatiques, qui ont été proposées par le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale dans le cadre du programme de formation continue.

Après chacune des réunions du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

### Gestion des ressources humaines

Tout au long de l'année financière 2025-2026, le CA a effectué le suivi de diverses politiques en matière de gestion du personnel, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de la culture.

Sur recommandation du comité des ressources humaines et de la culture, le CA a approuvé :

- les paramètres de rémunération applicables au personnel non syndiqué et aux cadres de Loto-Québec et de ses filiales, à l'exception des cadres dirigeants, pour 2026-2027;
- les paramètres de rémunération applicables aux cadres dirigeants pour 2025-2026;
- les modalités d'application du programme de rémunération incitative pour 2025-2026, pour le personnel visé;
- les objectifs du président et chef de la direction pour 2025-2026;
- le renouvellement du mandat du président et chef de la direction;
- la nomination pour le poste de vice-présidente au à la responsabilité sociétale et au marketing;
- les termes des mandats de négociation des conventions collectives des unités concernées;
- les modifications aux politiques opérationnelles internes liées aux champs de compétence de ce comité.

Le CA a par ailleurs suivi la démarche d'engagement de Loto-Québec en matière de diversité et d'inclusion.

Après chacune des réunions du comité des ressources humaines et de la culture, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

### Développement et innovation

Sur recommandation du comité de développement et d'innovation, le CA a approuvé l'émission d'appels d'offres et la conclusion de contrats de plus de 10 M\$, conformément à la politique d'approvisionnement.

Après chacune des réunions du comité de développement et d'innovation, le CA a reçu un rapport verbal des activités de ce comité, permettant notamment aux membres d'être informés de l'évolution des dossiers stratégiques de la Société.

<sup>1</sup> Lors de sa réunion du 27 mai 2026, le CA a approuvé, sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le rapport annuel 2025-2026 et le communiqué de presse afférent.

<sup>2</sup> Lors de sa réunion du 27 mai 2026, le CA a approuvé, sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2026.

# Rapport du comité d'audit et de gestion des risques

## Mandat et composition

Le comité d'audit et de gestion des risques soutient le CA en surveillant l'intégrité de l'information financière et les contrôles internes de la Société. Le comité suit le processus de gestion intégrée des risques d'entreprise, veille à la mise en place de mécanismes de contrôle interne efficaces et adéquats, et supervise les activités de l'Audit interne. Il assure le lien de communication entre les coauditeurs externes indépendants, l'Audit interne et le CA.

Au 31 mars 2026, le comité d'audit et de gestion des risques était composé de trois membres indépendants.

**Président :** Alain Trudeau

**Membres :** Ann MacDonald et Katy Yam

Tous les membres possèdent l'expérience et les compétences requises en comptabilité ou en finance. Le président est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

## Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité d'audit et de gestion des risques s'est réuni six fois, en personne ou par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- examiné les rapports financiers trimestriels de Loto-Québec ainsi que les communiqués de presse afférents et recommandé leur approbation au CA, et fait le suivi avec le budget;
- examiné les états financiers 2024-2025 de la Société avec les coauditeurs externes indépendants, soit le Vérificateur général du Québec et la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., ainsi que le rapport annuel et le communiqué de presse afférent, et recommandé leur approbation au CA<sup>1 et 2</sup>;
- effectué le suivi de l'application des normes IFRS;
- veillé à ce que l'Audit interne puisse remplir son rôle de façon indépendante de la direction de Loto-Québec et se conforme aux Normes mondiales d'audit interne;
- approuvé le plan de travail 2025-2026 de l'Audit interne et effectué le suivi de ce plan;

- effectué le suivi :
  - des programmes d'attestation de contrôle interne,
  - de la gestion intégrée des risques d'entreprise,
  - du programme de conformité CANAFE;
- effectué une surveillance des activités des groupes responsables des technologies de l'information et de la sécurité, notamment en ce qui concerne la cybersécurité et la protection des renseignements personnels;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et recommandé au CA d'approuver les modifications requises;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat et recommandé au CA d'approuver les modifications requises;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.

<sup>1</sup> La proposition de la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été retenue à la suite d'un appel d'offres pour l'audit des états financiers des exercices clos les 31 mars 2023 à 2027. Pour l'audit des états financiers 2025-2026, les honoraires de la firme sont conformes à sa proposition, soit 485 000 \$.

<sup>2</sup> Lors de sa réunion du 27 mai 2026, le comité d'audit et de gestion des risques a examiné les états financiers 2025-2026 avec les coauditeurs externes indépendants ainsi que le communiqué de presse afférent et a recommandé leur approbation au CA.

# Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale

## Mandat et composition

Le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale assiste le CA dans l'élaboration et la mise en place des meilleures pratiques en matière d'éthique et de régie d'entreprise. Il propose les règles de gouvernance ainsi que les codes d'éthique applicables aux administrateurs et administratrices, aux dirigeants et dirigeantes et au personnel de la Société. Le comité veille à ce que les politiques de Loto-Québec soient revues sur une base annuelle par les comités appropriés du CA. De plus, il élabore des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du CA, à l'exception du président et chef de la direction, et les propose au CA. Il fait également le suivi de la démarche de responsabilité sociale de Loto-Québec, notamment en ce qui a trait à la commercialisation responsable, à l'environnement et aux relations avec les parties prenantes.

Au 31 mars 2026, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale était composé de quatre membres indépendantes.

**Présidente :** Marie Côté

**Membres :** Dominique Gauthier, Lyne Jobin et Ann MacDonald

## Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale s'est réuni quatre fois, par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- veillé au respect des règles de gouvernance de la Société;
- effectué, lors de chacune de ses réunions, le suivi des plaintes reçues par la secrétaire générale et des mesures mises en place pour la ligne de signalement, en plus de faire les enquêtes et les recommandations requises;
- révisé :
  - le Code d'éthique des employés de Loto-Québec et de ses filiales, et le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales,
  - la déclaration d'intérêt des administrateurs et des principaux dirigeants, et en a fait le suivi,
  - le programme d'accueil des nouveaux administrateurs,
  - le programme de formation continue des membres,
  - le profil de compétences, d'expérience et d'expertise des membres,

- la composition du CA et de ses comités, et recommandé au CA les nominations à la présidence des comités d'audit et de gestion des risques, des ressources humaines et de la culture et de développement et d'innovation ainsi que la nomination d'une membre pour le comité d'audit et de gestion des risques de même que pour le CA;
- assuré la mise en place et le suivi :
  - d'indicateurs en matière d'environnement et de commercialisation responsable,
  - d'un plan de communication pour la Société, et d'indicateurs à cet égard,
  - d'un plan d'action visant à se rapprocher des Premiers Peuples;
- revu :
  - le bilan des activités de commandite,
  - le plan de responsabilité sociale de Loto-Québec et ses indicateurs ainsi que les outils en place en matière de commercialisation responsable,
  - la stratégie d'engagement de la Société envers ses parties prenantes;
- fait un bilan des actions mises en place par le comité externe d'experts en jeu responsable;
- organisé deux formations sur les projets informatiques d'envergure et leur gouvernance ainsi que sur l'impact des changements climatiques à l'intention de tous les membres du CA;
- planifié la révision annuelle des critères d'évaluation du fonctionnement du CA, de ses comités et de ses membres ainsi que du processus utilisé;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et veillé à ce que chacun des comités fasse de même;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat et veillé à ce que chacun des comités fasse de même;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.

# Rapport du comité des ressources humaines et de la culture

## Mandat et composition

Le comité des ressources humaines et de la culture a pour rôle principal de s'assurer que les ressources humaines de Loto-Québec sont gérées efficacement et adéquatement, et ce, dans le respect des valeurs de la Société. Il doit notamment examiner les politiques et les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines, et faire les recommandations nécessaires au CA, en plus de suivre la mise en place des actions en ce sens. Il veille à l'application de normes et de barèmes de rémunération pour les dirigeants et dirigeantes ainsi que le personnel de Loto-Québec, et participe à la planification de la relève. C'est aussi le rôle de ce comité d'élaborer le profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères d'évaluation du président et chef de la direction, et de recommander la rémunération de ce dernier conformément aux paramètres établis par le gouvernement du Québec.

Au 31 mars 2026, le comité des ressources humaines et de la culture était composé de trois membres indépendantes.

**Présidente :** Dominique Gauthier

**Membres :** Ann MacDonald et Catherine Martel

## Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité des ressources humaines et de la culture s'est réuni sept fois, par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au CA d'approuver :
  - les paramètres de rémunération applicables au personnel non syndiqué et aux cadres de Loto-Québec et de ses filiales, à l'exception des cadres dirigeants, pour 2026-2027,
  - les paramètres de rémunération applicables aux cadres dirigeants pour 2025-2026,
  - les modalités d'application du programme de rémunération incitative pour 2025-2026, pour le personnel visé,
  - les objectifs du président et chef de la direction pour 2025-2026,
  - le renouvellement du mandat du président et chef de la direction,
  - la nomination pour le poste de vice-présidente à la responsabilité sociétale et au marketing,
  - les termes des mandats de négociation des conventions collectives des unités concernées;

- constaté l'évolution des coûts des régimes de retraite de la Société des casinos du Québec;
- effectué le suivi :
  - des indicateurs de performance du secteur des ressources humaines et de la culture, notamment en ce qui a trait à la mobilisation du personnel,
  - du programme d'équité salariale,
  - de la démarche d'engagement en matière de diversité et d'inclusion,
  - des réalisations, des orientations, des priorités et des indicateurs de performance en matière de santé et sécurité au travail,
  - du programme d'identification de la relève,
  - du plan de développement des talents;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et recommandé au CA d'approuver les modifications requises;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.

# Rémunération et avantages des cinq dirigeantes et dirigeants les mieux rémunérés de la Société

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Nom et fonction des dirigeant(e)s de Loto-Québec	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite <sup>3</sup>	Autres avantages versés ou accordés <sup>4</sup>	Rémunération globale pour l'année financière
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle <sup>1</sup>	RILT versé <sup>2</sup>			
<b>Jean-François Bergeron</b> Président et chef de la direction	533 477 \$	76 954 \$	-	24 354 \$	25 984 \$	660 769 \$
<b>Kevin G. Taylor</b> Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des casinos et des salons de jeux	399 182 \$	92 632 \$	-	112 107 \$	26 679 \$	630 600 \$
<b>Isabelle Jean</b> Vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation des loteries	366 937 \$	70 153 \$	-	52 390 \$	20 076 \$	509 556 \$
<b>Marie-Claude Tremblay</b> Vice-présidente et cheffe de la direction financière	330 490 \$	65 935 \$	-	88 777 \$	25 430 \$	510 632 \$
<b>Marie-Christine Tremblay</b> Secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique	310 086 \$	62 438 \$	-	69 773 \$	16 216 \$	458 513 \$

## Régime de retraite de base

Jean-François Bergeron et Isabelle Jean participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) du gouvernement du Québec. Les autres dirigeants participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

## Régime de retraite supplémentaire

À l'exception de Jean-François Bergeron, ces dirigeants participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des trois (pour la participante au RRAS) ou cinq (pour les participants au RRPE) meilleures années de service. Ils bénéficient, par la combinaison du régime de retraite de base et du régime supplémentaire, d'un taux annuel d'accumulation de rente pouvant aller jusqu'à 2,5 % de leur salaire. Le RRPE procure un taux d'accumulation de rente viagère de 2 % jusqu'à concurrence du salaire admissible maximal prévu au régime, tandis que le RRAS procure un taux d'accumulation de la rente viagère de 1,7 % plus une rente additionnelle de 0,3 % du salaire. La rente additionnelle est calculée jusqu'à concurrence d'un montant maximal en fonction du maximum des gains admissibles moyen. Le régime de retraite supplémentaire procure l'excédent sur la rente viagère seulement.

<sup>1</sup> Rémunération variable :

Période visée : la rémunération variable vise la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 et a été versée en juillet 2025.

Déclencheur : le boni n'est versé que si le résultat net consolidé présenté au budget est atteint à 100 %.

Composantes du programme :

1) Objectifs financiers (40 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de résultats d'exploitation de leur unité (20 %) ainsi que selon le résultat net consolidé de Loto-Québec (20 %).
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte du résultat net consolidé de Loto-Québec.

2) Mobilisation des employés (30 %)

- 10 % sont fondés sur le ratio des charges nettes sur les produits.
- 10 % sont fondés sur des objectifs sectoriels.
- 10 % sont fondés sur des objectifs individuels.

3) Satisfaction de la clientèle (30 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle par le biais du sondage.
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle pondérés des unités d'affaires.

Cible du boni :

Directeurs : 12 %, directeurs généraux et vice-présidents : 20 %, président : 15 %.

Le boni maximal peut atteindre 1,5 fois la cible (sauf pour le président, pour qui le maximum demeure de 15 %).

<sup>2</sup> RILT : régime d'intéressement à long terme. Il n'en existe pas à Loto-Québec.

<sup>3</sup> La contribution aux régimes de retraite correspond à la cotisation effectivement versée par l'employeur au RRAS ou au RRPE, selon le cas, et à la cotisation qui aurait été versée par l'employeur au régime de retraite supplémentaire, sans égard à la réduction ou à la majoration de cotisation découlant de la situation financière du régime. Cette dernière valeur est calculée selon les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la comptabilisation des coûts au cours de l'exercice financier.

<sup>4</sup> Il s'agit d'avantages imposables liés aux assurances collectives, au bilan de santé, aux cotisations professionnelles ainsi qu'à l'utilisation d'une automobile.

# Rémunération et avantages des cinq dirigeantes et dirigeants les mieux rémunérés de l'ensemble des filiales détenues à part entière

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Nom et fonction des dirigeant(e)s des filiales	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite <sup>3</sup>	Autres avantages versés ou accordés <sup>4</sup>	Rémunération globale pour l'année financière
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle <sup>1</sup>	RILT versé <sup>2</sup>			
<b>Stéphane Fraser</b> Vice-président exécutif et chef de l'exploitation des établissements de jeux <b>Société des établissements de jeux du Québec</b>	302 774 \$	56 185 \$	-	75 487 \$	26 841 \$	461 287 \$
<b>Luc Morin</b> Directeur général du Casino de Montréal <b>Société des casinos du Québec</b>	269 646 \$	61 549 \$	-	40 261 \$	16 034 \$	387 490 \$
<b>Pierre Maltais</b> Directeur général du Casino de Charlevoix <b>Société des casinos du Québec</b>	227 541 \$	51 906 \$	-	26 176 \$	14 474 \$	320 097 \$
<b>Julie Kinnear</b> Directrice générale des casinos du Lac-Leamy et de Mont-Tremblant <b>Société des casinos du Québec</b>	224 741 \$	42 453 \$	-	27 657 \$	10 199 \$	305 050 \$
<b>Steve Berger</b> Directeur principal de l'expérience client et du marketing, chantier Connaissance client <b>Société des casinos du Québec</b>	184 725 \$	25 790 \$	-	-	5 510 \$	216 025 \$

## Régime de retraite de base

Stéphane Fraser, Luc Morin, Pierre Maltais et Julie Kinnear participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Steve Berger participe au Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

## Régime de retraite supplémentaire

Stéphane Fraser, Luc Morin, Pierre Maltais et Julie Kinnear participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des cinq meilleures années de service. Ils bénéficient, par la combinaison du régime de retraite de base et du régime supplémentaire, d'un taux annuel d'accumulation de rente de 2,5 % de leur salaire pour Stéphane Fraser, et de 2 % de leur salaire pour Luc Morin, Pierre Maltais et Julie Kinnear. Le RRPE procure un taux d'accumulation de rente viagère de 2 % jusqu'à concurrence du salaire admissible maximal prévu au régime. Le régime de retraite supplémentaire procure l'excédent.

<sup>1</sup> Rémunération variable :

Période visée : la rémunération variable vise la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 et a été versée en juillet 2025.

Déclencheur : le boni n'est versé que si le résultat net consolidé présenté au budget est atteint à 100 %.

Composantes du programme :

1) Objectifs financiers (40 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de résultats d'exploitation de leur unité (20 %) ainsi que selon le résultat net consolidé de Loto-Québec (20 %).
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte du résultat net consolidé de Loto-Québec.

2) Mobilisation des employés (30 %)

- 10 % sont fondés sur le ratio des charges nettes sur les produits.
- 10 % sont fondés sur des objectifs sectoriels.
- 10 % sont fondés sur des objectifs individuels.

3) Satisfaction de la clientèle (30 %)

- Unités d'affaires : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle par le biais du sondage.
- Secteurs corporatifs : selon l'atteinte des objectifs de la mesure de satisfaction de la clientèle pondérés des unités d'affaires.

Cible du boni :

Directeurs : 12 %, directeurs généraux et vice-présidents : 20 %, président : 15 %.

Le boni maximal peut atteindre 1,5 fois la cible (sauf pour le président, pour qui le maximum demeure de 15 %).

<sup>2</sup> RILT : régime d'intéressement à long terme. Il n'en existe pas à Loto-Québec.

<sup>3</sup> La contribution aux régimes de retraite correspond à la cotisation effectivement versée par l'employeur au RRAS ou au RRPE, selon le cas, et à la cotisation qui aurait été versée par l'employeur au régime de retraite supplémentaire, sans égard à la réduction ou à la majoration de cotisation découlant de la situation financière du régime. Cette dernière valeur est calculée selon les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la comptabilisation des coûts au cours de l'exercice financier.

<sup>4</sup> Il s'agit d'avantages imposables liés aux assurances collectives, au bilan de santé, aux cotisations professionnelles ainsi qu'à l'utilisation d'une automobile.

# Rapport du comité de développement et d'innovation

## Mandat et composition

Le comité de développement et d'innovation a été créé en 2021-2022. Son rôle principal est d'approfondir certains dossiers stratégiques liés au développement commercial et à l'innovation en vue de mieux outiller les cadres dirigeants de la Société dans leurs prises de décisions. Il permet aux membres d'avoir des échanges sur les grandes tendances mondiales et sur certains dossiers ciblés ainsi que sur leur positionnement stratégique dans le cadre des activités de Loto-Québec. Moteur important dans la gouvernance de la Société, ce comité évalue notamment le potentiel de nouveaux modèles d'affaires, d'investissements et de partenariats stratégiques, et fait des recommandations au CA à cet effet. De plus, il fait des recommandations au CA à propos des appels d'offres et des contrats qui doivent être approuvés par ce dernier en vertu de la politique d'approvisionnement. Il assure en outre une gestion responsable des mandats dont il fait le suivi et traite toute autre affaire que le CA pourrait lui confier.

Au 31 mars 2026, le comité de développement et d'innovation était composé de cinq membres indépendants.

**Président :** Jean-François Blais

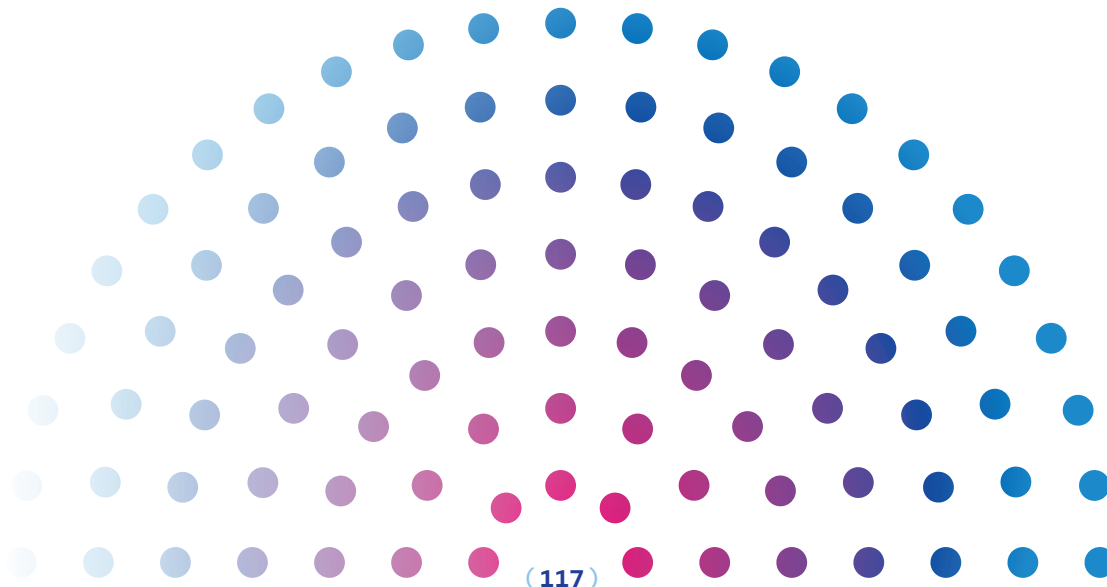
**Membres :** Maude Cohen, Marie Côté, Ann MacDonald et Katy Yam

## Activités

Au cours de l'exercice financier, le comité de développement et d'innovation s'est réuni quatre fois, par téléconférence. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au CA d'approuver l'émission d'appels d'offres et la conclusion de contrats de plus de 10 M\$, conformément à la politique d'approvisionnement ;
- assisté à des présentations sur :
  - les grandes tendances mondiales,
  - la mise à niveau des environnements technologiques,
  - le secteur du divertissement ainsi que l'évolution de la clientèle et des canaux de vente,
  - des nouveaux modèles d'affaires en matière de loterie ;
- suivi l'évolution des grands projets d'affaires de la Société, notamment en immobilier et en technologies de l'information ;
- effectué le suivi des relations avec les parties prenantes et des partenariats stratégiques par le biais d'un tableau de bord ;
- procédé à la révision annuelle de son mandat ;
- transmis un rapport de ses réalisations au CA.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au CA après chacune de ses rencontres.



# Politiques et lois

## Langue française

### La qualité de la langue : une priorité

La *Politique linguistique de l'État*, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023, a remplacé la politique linguistique qui avait été adoptée préalablement par Loto-Québec. Conformément aux principaux objectifs qui y sont énoncés, la Société s'assure de faire preuve d'exemplarité dans son utilisation de la langue française, d'en promouvoir la qualité, d'en favoriser le rayonnement au Québec de même que de veiller à sa protection.

Loto-Québec continue à mettre en œuvre toute mesure assurant sa conformité avec la *Charte de la langue française*, qui a été modifiée en 2022. Conformément à la *Charte*, et en tenant compte de sa vocation commerciale, la Société a soumis au ministre de la Langue française pour approbation une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles elle entend utiliser une autre langue que le français lorsque le permet la *Charte*.

Au cours de l'exercice 2025-2026, des activités d'information et de sensibilisation ont été menées auprès du personnel, et un recensement des indicateurs pertinents a été fait afin de contribuer à la réalisation du Rapport annuel sur l'application de la *Charte de la langue française*, qui est déposé annuellement par le ministre de la Langue française.

Afin de répondre aux besoins de la clientèle qui fréquente ses établissements ainsi qu'à ceux de ses fournisseurs et de ses partenaires qui évoluent dans un marché mondial, la Société exige pour certains postes un niveau de connaissance d'une langue autre que le français. Au cours du dernier exercice, sur un total de 5 192 membres du personnel, 3 048 postes exigeaient la connaissance d'une autre langue. De ce nombre, 2 801 sont des postes dans les casinos et les salons de jeux, qui desservent une clientèle touristique et internationale, de même que dans les centres de service à la clientèle.

### Politique d'octroi de contrats

La politique d'approvisionnement de Loto-Québec et de ses filiales témoigne de la transparence et de l'intégrité qui régissent l'octroi des contrats aux fournisseurs. Cette politique peut être consultée sur le site Web de Loto-Québec.

### Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Le gouvernement du Québec a adopté, le 5 décembre 2014, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

Comme l'indique son titre, la *Loi* a pour objectif de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment par des mesures de planification de la main-d'œuvre ainsi que de contrôle des effectifs et des contrats de service.

Durant l'exercice 2014-2015, conformément à la *Loi*, Loto-Québec a adopté une directive sur la conclusion des contrats de service et l'a soumise au Conseil du trésor. Ainsi, pour l'année financière 2025-2026, le président et chef de la direction de Loto-Québec a autorisé la conclusion de 36 contrats de service de plus de 25 000 \$, pour une valeur totale de 30 480 465 \$. Deux de ces contrats ont été conclus avec une personne physique.

### Effectif de Loto-Québec<sup>1</sup> au 31 mars 2026

Catégorie	Heures rémunérées			Nombre d'employés
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total	
Personnel d'encadrement	230 753	262	231 015	132
Personnel professionnel	1 103 901	13 404	1 117 305	598
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	519 004	11 948	530 952	304
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	34 970	126	35 096	20
Étudiants et stagiaires	42 620	1	42 621	20
<b>Total</b>	<b>1 931 248</b>	<b>25 741</b>	<b>1 956 989</b>	<b>1 074</b>

<sup>1</sup> À l'exclusion des filiales

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026, le total de l'effectif n'a pas excédé la cible fixée par le gouvernement.

## Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

### Accès à l'information

<b>Nombre total de demandes reçues du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026</b>	<b>192</b>
<b>Nombre total de demandes traitées<sup>1</sup> du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026</b>	<b>193</b>

### Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et du délai de traitement

	Demandes d'accès			
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	
<b>Délai de traitement</b>				
De 0 à 20 jours	2	40	0	
De 21 à 30 jours	62	89	0	
31 jours ou plus	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>129</b>	<b>0</b>	<b>193</b>

### Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

	Demandes d'accès			Dispositions de la Loi invoquées
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	
<b>Décision rendue</b>				
Acceptée	20	89	0	
Partiellement acceptée	21	19	0	1, 9, 14, 15, 21 à 24, 27 à 29, 31, 32, 35, 37 à 39, 41, 53, 54, 56, 57, 59, 86 à 88, 94, 95 et 137.1
Refusée	11	7	0	
Autres	12	14	0	
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>129</b>	<b>0</b>	<b>193</b>

<b>Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable</b>	<b>0</b>

Les statistiques présentées ci-dessus ne concernent que les demandes faites en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les demandes de renseignements par assignation, par ordonnance ou en vertu d'un pouvoir conféré par une loi ne sont pas comptabilisées.

Durant l'exercice 2025-2026, la Société, conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, a procédé à la divulgation volontaire de renseignements sur son site Web.

### Protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi la mise en place de mesures visant au respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Des initiatives ont également été prises pour communiquer les obligations prévues par la *Loi* aux équipes et faire un rappel des bonnes pratiques.

Sous la gouverne du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la Société s'assure du respect des exigences entrées en vigueur au cours des exercices précédents.

<sup>1</sup> Les demandes traitées sont celles pour lesquelles une réponse a été fournie au cours de l'exercice. Le délai de traitement d'une demande peut s'échelonner sur 30 jours.

## Gestion des risques d'entreprise

---

Dans le cadre de ses activités, Loto-Québec est exposée à des risques qui peuvent avoir une incidence sur sa capacité à atteindre ses objectifs et à respecter ses valeurs, son éthique et les lois et règlements qu'elle doit observer, ainsi que sur sa réputation, ses actifs et ses processus clés.

La mise en œuvre des stratégies de gestion des risques est la responsabilité de chaque unité d'affaires et corporative identifiée dans les plans d'action. Dans un souci de saine gestion, Loto-Québec s'est dotée d'un cadre de gestion des risques d'entreprise structuré. Celui-ci lui permet de gérer de façon préventive, réactive et systématique les risques significatifs susceptibles de l'affecter.

Plus spécifiquement, la gestion des risques d'entreprise permet à Loto-Québec :

- d'avoir une vue d'ensemble des risques auxquels elle s'expose, et de déployer les stratégies de prévention, de gestion et de veille appropriées ;
- de transmettre sa démarche de gestion des risques et d'identification des occasions à saisir à ses unités d'affaires et corporatives, de façon à les doter d'une méthode de gestion rigoureuse ;
- de fournir aux conseils de direction et d'administration l'information dont ils ont besoin pour porter un jugement éclairé sur l'évolution d'événements touchant l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels.

Grâce à la vigie en continu et à la reddition de comptes fréquente quant aux risques stratégiques, opérationnels et émergents, le conseil de direction, le comité d'audit et de gestion des risques ainsi que les membres du conseil d'administration sont informés des risques pouvant affecter la Société et des occasions à saisir. Ils peuvent ainsi prendre des décisions éclairées et atténuer les risques.

En voici quatre prioritaires :

### Intégrité des jeux

Ce risque peut affecter les activités de Loto-Québec, et donc sa réputation et sa crédibilité. Le respect des règles relatives à tous les jeux et la confiance de la clientèle sont l'ADN de la Société, et cela exige une attention soutenue.

### Technologies de l'information, cybersécurité et protection des données

Ce risque mérite une attention particulière puisque les technologies de l'information sont au cœur de toutes les activités de la Société. Leur évolution rapide et leur complexité, en plus des risques de cyberattaque et de manipulation des données ainsi que des enjeux liés aux mesures de sécurité des tiers, nécessitent la mise en place de pratiques exemplaires. Dans un contexte de transformation numérique accélérée, où l'intelligence artificielle est de plus en plus utilisée, ces enjeux renforcent l'importance de l'intégrité et de la fiabilité de l'information, qui soutiennent la performance, la conformité et la confiance du public. Une approche misant sur la vigilance et des initiatives sont déployées afin d'assurer la protection de la Société ainsi que des informations personnelles et confidentielles de ses clients, fournisseurs, partenaires et employés.

### Changements d'habitudes des consommateurs

L'adéquation entre l'offre de jeu et de divertissement et les attentes de la clientèle de même que l'équilibre entre la croissance, l'innovation et la commercialisation responsable sont importants pour la Société. Celle-ci est à l'écoute de la clientèle afin d'adapter ses produits et services aux attentes, et d'assurer la pertinence de son offre. Le développement de nouvelles avenues de croissance combinant jeu et divertissement est abordé de manière stratégique et ciblée en tenant compte de l'évolution des habitudes de consommation.

### Capital humain et relations de travail

Les défis en ce qui a trait à ce risque sont notamment liés à la relève, c'est-à-dire à la capacité d'attirer et de retenir les meilleurs talents. Diverses initiatives et stratégies fondées sur des pratiques de pointe en gestion des talents et des ressources humaines favorisant la mobilisation et la rétention, l'attraction, la diversité et l'inclusion, la santé et le mieux-être ainsi que le perfectionnement permettent d'atténuer ce risque.

Cette surveillance et les efforts de chaque personne renforcent la vigilance et favorisent une gestion des risques efficace.

# Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance

---

## Exercice d'étalonnage

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, Loto-Québec procède annuellement à l'évaluation de son efficacité et de sa performance. Il revient au conseil d'administration de s'assurer que des mesures d'évaluation, y compris l'étalonnage avec des organisations similaires, sont mises en œuvre et divulguées.

Un exercice d'évaluation de l'efficacité et de la performance de Loto-Québec, incluant un volet d'étalonnage avec des organisations comparables au Québec et ailleurs au Canada, a été réalisé au cours de l'exercice 2024-2025. Les résultats ont été présentés dans le rapport annuel précédent. Un nouvel exercice est prévu au cours de l'année 2027. Entre-temps, Loto-Québec se compare en continu avec ses pairs, notamment : British Columbia Lottery Corporation ; Alberta Gaming, Liquor and Cannabis ; Manitoba Liquor and Lotteries Corporation ; Ontario Lottery and Gaming Corporation ; et Atlantic Lottery Corporation.

## Plusieurs reconnaissances pour Loto-Québec

Selon un sondage réalisé par la firme Léger à l'automne 2025, Loto-Québec s'est hissée du deuxième au premier rang pour la visibilité spontanée en commandite au Québec, tout en conservant le premier rang pour la visibilité assistée. Ce résultat témoigne du rayonnement accru de la Société et de l'efficacité de ses partenariats en matière de visibilité.

Sur le plan environnemental, Loto-Québec s'est illustrée par l'obtention de certifications BOMA BEST® pour plusieurs de ses établissements. Les efforts de l'organisation pour la gestion des matières résiduelles ont aussi été soulignés par l'obtention de trois certifications ICI on recycle +.

Le Fairmont Le Manoir Richelieu a par ailleurs fait son entrée au palmarès des Clefs MICHELIN, une reconnaissance prestigieuse qui souligne notamment la qualité de son service et le positionne parmi les meilleurs établissements hôteliers du pays.

Les pratiques de Loto-Québec en matière de santé et mieux-être, d'équité, de diversité et d'inclusion ont de nouveau été reconnues, notamment par le renouvellement de la certification Bien au travail de niveau 3 de cœsion SP et de la Certification Parité<sup>MP</sup> Platine de La Gouvernance au Féminin ainsi que par l'obtention du prix ÉDI+ au Gala Émergence.

Enfin, deux initiatives de la Société en technologies de l'information lui ont valu deux prix au concours des OCTAS ainsi que deux récompenses aux MACH Impact Awards 2025, mettant en lumière le caractère novateur et la portée de ses projets de transformation numérique.

## Résultats et constats de la dernière année

L'année 2025-2026 marquait la troisième et dernière année du plan stratégique 2023-2026 de Loto-Québec. Au cours de cette période charnière, la Société a poursuivi la mise en œuvre de ses orientations, consolidant les progrès réalisés et générant des résultats solides sur les plans opérationnel, organisationnel et financier. Les lignes qui suivent présentent les principaux résultats des indicateurs pour cette dernière année.

## Orientation stratégique 1

### Proposer une expérience diversifiée, renouvelée et connectée

Le taux de migration de la clientèle vers les plateformes de Loto-Québec a terminé la période avec une hausse remarquable de 59,4 % par rapport à la valeur de référence, dépassant ainsi largement la cible, fixée à 18,5 %. Ce résultat s'explique par la performance du programme de reconnaissance Casino Privilèges dans les casinos et les salons de jeux ainsi que par les nouvelles inscriptions au site de jeu en ligne.

Les nombreuses améliorations structurantes apportées aux plateformes numériques de la Société ont permis d'atteindre un taux de satisfaction de la clientèle record de 81,1 %, surpassant de façon notable la cible, établie à 76,6 %.

La proportion des revenus en ligne a atteint un nouveau record durant la période, soit 19,2 %, en hausse considérable par rapport à la valeur de l'année précédente, qui était de 16,3 %, et amplement au-delà de la cible, fixée à 15,7 %.

## Orientation stratégique 2

### Réaliser nos ambitions en collaboration avec nos parties prenantes

La proportion des joueurs utilisant une mesure de jeu responsable s'est élevée à 20 %, en hausse comparativement à l'année précédente, où elle était de 18 %, mais tout de même légèrement sous la cible de 22 %. Le nombre de joueurs utilisant une mesure de jeu responsable a toutefois augmenté de 105 % au cours des trois années du plan stratégique.

Une nouvelle initiative pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent a été mise en œuvre durant l'année, portant ainsi le nombre total d'initiatives à 24, conformément à la cible.

Le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2009 a affiché une baisse importante tout au long de la durée du plan stratégique. Il termine celui-ci avec une baisse de 46,2 %, bien au-delà de la cible, fixée à 28,5 %. Ce résultat s'explique notamment par les efforts soutenus en gestion énergétique des bâtiments et par l'électrification progressive du parc de véhicules de la Société.

L'opinion positive de la population à l'égard de Loto-Québec est en légère augmentation, à 65 %, alors qu'elle était à 64 % l'année précédente. Ce résultat peut notamment être attribuable à l'approche médiatique proactive de la Société, à ses campagnes publicitaires sur le jeu responsable, à son programme de commandite et au soutien qu'elle apporte aux artistes d'ici.

Les multiples actions caritatives de la Société, dont son programme de bénévolat et ses nombreux dons, ont permis à l'indice de solidarité de terminer la période à un niveau record de 3,8 M\$, surpassant grandement la cible de 1,9 M\$, établie il y a trois ans.

## Orientation stratégique 3

### Offrir un milieu de travail sain, inclusif et engageant

Le taux de roulement est resté exceptionnellement bas, à 3,3 % pour l'exercice, comparativement à 4,0 % l'année précédente, et a ainsi terminé la période du plan stratégique à un niveau nettement inférieur à la cible de 10 %.

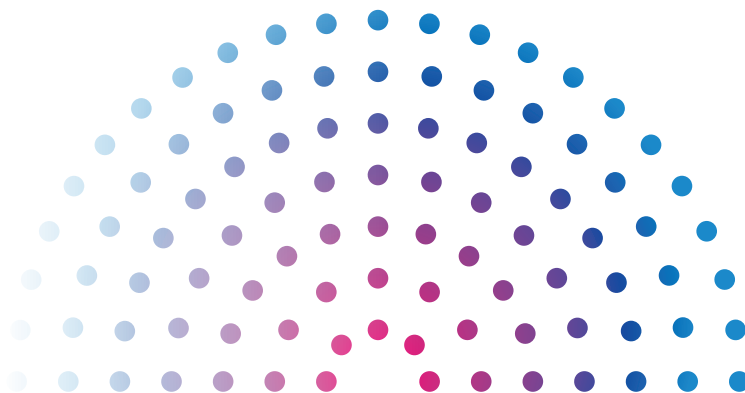
La proportion des employés issus de la diversité a été en hausse constante sur la durée du plan, augmentant de quatre points de pourcentage en trois ans, pour terminer la période à 28 %.

## Orientation stratégique 4

### Simplifier nos façons de faire

La gestion efficiente des activités est demeurée au cœur des priorités de l'organisation, comme l'illustre le ratio des charges totales sur les produits, qui s'est établi à 32,8 %, relativement proche de la cible de 30,0 %. Ce résultat est très satisfaisant, compte tenu des investissements majeurs effectués durant la dernière année.

L'importance accordée à la performance financière et organisationnelle a permis à la Société d'enregistrer un résultat net de 1,526 G\$, en progression par rapport à l'exercice précédent (1,518 G\$).



# Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales

## PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « Règlement »), adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30, a. 3.01 et 3.02) ;

Considérant que la loi et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs, lesquels sont reproduits à titre informatif à l'annexe 1 du présent Code ;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise ;

Les membres du conseil d'administration ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

## 1 • DÉFINITIONS

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après désignent :

- a) « Administrateur » : un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein au sein de la Société ;
- b) « Association » : regroupement de personnes ayant un but commun autre que la réalisation de bénéfices pécuniaires à partager entre les membres ;
- c) « Code » : le présent Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs et des Dirigeants de Loto-Québec et de ses Filiales ;
- d) « Comité » : le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale du Conseil, prévu par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* ;
- e) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement de l'Administrateur ou du Dirigeant est également couverte par la présente définition ;
- f) « Conjoint » : les époux ou les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an ;
- g) « Conseil » : le conseil d'administration de la Société ;
- h) « Contrat » : un contrat conclu ou projeté ;
- i) « Contrôle » ou « Contrôlent » : la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;
- j) « Dirigeant » : à l'égard de la Société, tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil ;
- k) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, certains intérêts ou certaines opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une Association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;
- l) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation ;
- m) « Filiale » : une filiale à part entière de la Société ;

- n) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne autre qu'un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe;
- o) « Loi » : la *Loi sur la société des loteries du Québec* (RLRQ, c. S-13.1);
- p) « Personnes liées » : personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, ces personnes ayant un lien par :
  - i. le sang;
  - ii. le mariage;
  - iii. l'union civile;
  - iv. l'union de fait;
  - v. l'adoption;
 aux fins du présent Code, lui sont également liés :
  - vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes ii à iv;
  - vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit;
  - viii. la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé;
  - ix. la personne morale dont l'Administrateur ou le Dirigeant détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant le droit de vote;
  - x. la personne morale qui est Contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne visée aux paragraphes i à iv et vi, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;
  - xi. toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;
- q) « Société » : Loto-Québec et ses Filiales.

## 2 • DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1** Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et en l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs et ses Dirigeants.
- 2.2** Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3** Le présent Code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de la Société, qui sont tenus d'en respecter les dispositions.
- 2.4** Le présent Code est établi conformément à la Loi, au *Règlement sur la régie interne de la Société* et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5** Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité, qui en assure la révision.
- 2.6** Dans le présent Code, l'interdiction de faire un geste inclut la tentative de faire ce geste et toute participation ou incitation à le faire.
- 2.7** La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent Code.

### 3 • PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 3.1** L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 3.2** L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Celui qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et, généralement, des engagements de même nature découlant de la loi et du code d'éthique de l'Entreprise ou de l'organisme au sein duquel l'Administrateur ou le Dirigeant qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions dans un autre organisme ou une Entreprise, l'Administrateur ou le Dirigeant doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou Entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. Il est tenu d'informer la Société dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des Administrateurs sur cette question.

- 3.3** L'Administrateur ou le Dirigeant doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.

- 3.4** Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société, et doit en promouvoir le respect et s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

- 3.5** L'Administrateur ou le Dirigeant doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

- 3.6** L'Administrateur ou le Dirigeant prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

- 3.7** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission, la vision et les orientations stratégiques de la Société telles qu'établies dans son plan stratégique.

- 3.8** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, avoir les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool, de drogues, l'abus de médicaments ou de toute autre substance.

De plus, l'Administrateur ou le Dirigeant ne peut consommer de cannabis et ses dérivés (sauf si requis pour des fins thérapeutiques) ni de drogues illicites dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou lorsqu'il est en représentation pour la Société, ni en faire le trafic ou la distribution.

- 3.9** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, pour son bénéficiaire personnel ou celui d'une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant, ou d'un tiers, offrir quelque cadeau, invitation à une activité de divertissement, don, service, avantage ou autre faveur pouvant avoir une influence dans l'exécution de ses rôles et responsabilités, ou qui serait susceptible de porter préjudice à la crédibilité de la Société.

Il doit également refuser tout cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage qu'il peut se voir offrir à l'occasion d'activités liées à ses fonctions. Il en est de même des repas et des billets d'événements sociaux, culturels ou sportifs. Si un tel avantage lui est offert, l'Administrateur ou le Dirigeant doit le refuser et le retourner au donateur. Par ailleurs, pour des besoins d'affaires liés aux opérations de la Société, l'Administrateur ou le Dirigeant peut accepter de participer à certains événements ou repas en ayant obtenu l'autorisation du président et chef de la direction, dans le cas du Dirigeant, et celle du président du Conseil, dans le cas de l'Administrateur.

**3.10** Les prix de présence gagnés par un Administrateur ou un Dirigeant doivent être remis à l'organisme qui tient l'événement si la participation a été payée par la Société, étant entendu que les accompagnateurs desdits Administrateurs ou Dirigeants sont soumis à la même règle.

**3.11** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

**3.12** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

**3.13** Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflit d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.

**3.14** L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

**3.15** L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :

- il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître ;
- s'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'informations par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système ;
- il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Ces mesures consistent notamment :
  - à ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Information confidentielle ;
  - à prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents ;
  - à éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler de l'Information confidentielle ;
  - à noter sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence ;
  - à se défaire par des moyens appropriés (déchetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque celui-ci n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur ou de Dirigeant.

**3.16** Dans le but d'assurer une diffusion d'information de qualité sur les activités de la Société, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit échanger de quelque façon que ce soit avec des représentants des médias, à moins qu'il n'y soit expressément autorisé. Toute demande provenant des médias doit être redirigée au porte-parole de la Société.

- 3.17** L'Administrateur ou le Dirigeant doit porter une attention particulière à ses propos sur les médias sociaux. Tout utilisateur des médias sociaux est personnellement responsable du contenu qu'il publie. Ainsi, toute publication contenant des propos susceptibles de nuire à la réputation de la Société, de ses Employés, de ses Administrateurs ou de ses Dirigeants, que ce soit en son nom personnel ou en tant que représentant de la Société, constitue une atteinte aux objectifs du présent Code. En cas de doute, l'Administrateur ou le Dirigeant doit s'abstenir de publier tout commentaire au sujet de la Société.
- 3.18** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.19** Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou une Entreprise avec qui il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions. Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.20** L'Administrateur ou le Dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.
- Le président du Conseil ou le président et chef de la direction qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 3.21** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération partisane.

## 4 • DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS À L'ÉGARD DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

### Prévention des conflits d'intérêts

- 4.1** L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.
- L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.
- L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.
- Quant aux autres Administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.
- 4.2** L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation de son mandat, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une Association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11 s'appliquent.
- Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise ou une Association doit, sous peine de révocation de son mandat, se conformer aux dispositions des articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11.
- 4.3** Pour être considéré comme indépendant, un Administrateur ne peut notamment :
- être ou avoir été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la Société ou être lié à une personne visée à l'article 1.p qui occupe un tel emploi;

- être à l'emploi du gouvernement ou d'un organisme du gouvernement au sens de l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, c. V-5.01);
- avoir les liens déterminés par le gouvernement en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

L'Administrateur doit déclarer au Comité, dès son entrée en fonction, et par la suite annuellement, l'existence ou l'absence de liens tels que ceux qui sont mentionnés aux premier et deuxième points du paragraphe précédent. Il doit également déclarer, dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration.

**4.4** Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'une Entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'Entreprise concernée pour :

- détenir des actions, des parts, des parts sociales, toute autre valeur ou tout autre titre émis par cette Entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette Entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de tels actions, parts sociales, titres ou valeurs;
- bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet Administrateur ou ce Dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'Administrateur ou du Dirigeant au sein de l'Entreprise liée;
- bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'Entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée; ou
- bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de Contrôle de l'Entreprise liée.

## Dénonciation et abstention

**4.5** L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un Contrat avec la Société; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec la Société, ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, Dirigeant ou Administrateur de la Société relativement à ce Contrat ou à cet intérêt.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

**4.6** La divulgation requise à l'article 4.5 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question concernée est à l'étude;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question concernée en acquiert un;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu;
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question à l'étude.

**4.7** Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la décision concernée; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

**4.8** L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

**4.9** Les articles 4.5 à 4.8 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

**4.10** L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

**4.10.1** Le Dirigeant doit dévoiler tout Contrat à des fins personnelles qu'il entend conclure avec une Entreprise qu'il sait être un fournisseur de la Société, et ce, dans chacun des cas suivants :

- a) Si le Dirigeant ou la direction à laquelle il est rattaché au sein de la Société a été ou est en relation d'affaires avec ce fournisseur ;
- b) S'il est susceptible de tirer un quelconque avantage en raison de son statut de Dirigeant dans le cadre de la négociation du Contrat avec ce fournisseur ;
- c) Si la conclusion du Contrat est susceptible de le placer dans une situation de Conflit d'intérêts ; ou
- d) Si, dans l'exercice de ses fonctions, il est en contact avec des représentants de ce fournisseur.

Sont exclus de la présente obligation de divulgation les Contrats usuels conclus avec une entreprise de service public tel que le service d'électricité ou les services de communications (téléphonie résidentielle, télévision ou Internet) de même que les Contrats visant l'obtention de services professionnels.

Le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise ci-dessus par écrit au président et chef de la direction avant la conclusion du Contrat avec le fournisseur en précisant le nom du fournisseur visé, la nature du Contrat et sa valeur. Si toutefois le Dirigeant concerné est le président et chef de la direction, la divulgation doit être faite au président du Conseil.

**4.11** L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration prenant la forme prévue à l'annexe 2 et contenant les renseignements suivants :

- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il ou une Personne liée vivant sous le même toit :
  - détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, en excluant toutefois les Entreprises cotées en bourse pour lesquelles il ou une Personne liée vivant sous le même toit détient moins de cinq pour cent des titres ;
  - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ; ou
  - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.
- b) à sa connaissance, le nom de toute Entreprise dans laquelle toute Personne liée :
  - détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, à l'exclusion toutefois des Entreprises cotées en bourse pour lesquelles la Personne liée détient moins de cinq pour cent des titres ;
  - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ; ou
  - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.
- c) à sa connaissance, la nature de tout lien entre les Entreprises visées aux paragraphes qui précèdent et la Société ; et
- d) le nom de toute Association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions, le cas échéant, ainsi que les objets visés par cette Association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

**4.12** Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 4.5 à 4.11 au secrétaire de la Société, qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.5 à 4.11 dès qu'il en a connaissance.

**4.13** L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.

**4.14** Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.13, le secrétaire applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 3 du présent Code.

**4.15** L'Administrateur ne peut notamment accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou de tout autre service semblable.

## Dispenses

**4.16** Le présent Code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société ou d'une de ses Filiales;
- e) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs;
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

## 5 • APPLICATION DU CODE

**5.1** Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant.

L'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le Comité.

**5.2** Dans les 30 jours de l'adoption d'une modification de fond du présent Code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit produire au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe 4.

**5.3** Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit, dans les 30 jours de son entrée en fonction, faire de même.

**5.4** Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.

**5.5** Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Administrateur et Dirigeant de la Société.

**5.6** Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

Le Comité désigne le secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.

**5.7** Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

**5.8** Le Comité doit :

- réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- informer les Administrateurs et les Dirigeants et assurer leur formation quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- donner son avis et fournir son soutien au Conseil (à la Société) et à tout Administrateur ou Dirigeant faisant face à une situation problématique ;
- traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- faire enquête, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

**5.9** Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

**5.10** Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

**5.11** Le secrétaire assiste le Comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

**5.12** L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- la description de la violation ;
- la date ou la période de survenance de la violation ;
- une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

**5.13** Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

**5.14** Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'Administrateur ou le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

**5.15** Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le Comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

**5.16** Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent Code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité aux conditions suivantes :

- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se produisent ;
- b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
- c) les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de façon exacte et complète ;
- d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

## 6 • PROCESSUS DISCIPLINAIRE

**6.1** Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement;
- b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 5.4, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation du mandat d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'Administrateur public pour une période d'au plus 30 jours.

**6.2** L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

**6.3** Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du mandat du contrevenant.

**6.4** L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code et il doit les restituer à la Société.

**6.5** Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

## 7 • ENTRÉE EN VIGUEUR

**7.1** Le présent Code entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le Conseil.

# Suivi des actions du plan de responsabilité sociétale 2023-2028

## POUR L'EXERCICE 2025-2026

Comme le prévoit la *Loi sur le développement durable*, cette section fait état des objectifs fixés et des activités réalisées en 2025-2026 à l'égard de notre plan de responsabilité sociétale. Il est à noter que nous avons procédé à une mise à jour de notre plan au cours du dernier exercice, une démarche permise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ce qui a entraîné des ajustements à certains indicateurs.

Nous présentons nos résultats de façon à mettre en perspective nos actions en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) selon les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.

Intitulé *Engagée pour la collectivité*, notre plan de RSE met en lumière la valeur de nos contributions en présentant certaines des actions de notre démarche de RSE. Il s'articule autour de quatre piliers :



**PILIER 1**  
**Les joueuses et les joueurs :**  
offrir une expérience  
de jeu positive



**PILIER 2**  
**Nos équipes :**  
favoriser la diversité, l'inclusion  
et le mieux-être



**PILIER 3**  
**La communauté :**  
contribuer à l'essor économique,  
culturel et social du Québec



**PILIER 4**  
**L'environnement :**  
réduire notre empreinte  
environnementale

## Sous-objectifs de la SGDD 2023-2028 auxquels notre plan de RSE répond :

- 5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
- 5.3.4 Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité
- 5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables
- 5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux
- 5.6.1 Augmenter la durabilité du parc immobilier et des infrastructures
- 5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation
- 5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État
- 5.8.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc de véhicules légers et lourds de l'État
- 5.8.2 Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto-solo des employés de l'État



## Action 1 : Promouvoir les habitudes de jeu à moindre risque

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
S. O.	Indice sur les habitudes de jeu à moindre risque chez nos joueuses et nos joueurs <ul style="list-style-type: none"> <li>Compréhension élevée du jeu</li> <li>Engagement préalable élevé</li> </ul>	66 % 62 % (2023-2024)	68 % 64 %	65 % 59 %
Renseignements complémentaires : La légère baisse observée n'est pas statistiquement significative.				



## Action 2 : Faire rayonner nos pratiques de commercialisation responsable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
S. O.	Obtention de la certification RG Check pour lotoquebec.com	Nouvel indicateur	S. O.	Certification obtenue en 2024-2025
S. O.	Renouvellement de la certification en jeu responsable de niveau 4 de la World Lottery Association	Certifiée jusqu'en novembre 2022 Processus de renouvellement en cours	S. O.	Certification renouvelée en 2023-2024
S. O.	Reconnaissance de nos efforts en matière de commercialisation responsable dans la population québécoise	66 % (2023-2024)	70 %	77 %
S. O.	Satisfaction de notre clientèle concernant la sécurité dans nos casinos et nos salons de jeux	Nouvel indicateur (2025-2026)	90 %	91 %
S. O.	Proportion des répondants en accord avec l'énoncé « Loto-Québec sensibilise la population à l'adoption de saines habitudes de jeu de hasard et d'argent »	45 % (2024-2025)	47 %	55 %
S. O.	Proportion de nos joueurs en accord avec l'énoncé « Loto-Québec met en place des mesures et des outils de limite pour encadrer la pratique de jeu des joueurs »	44 % (2024-2025)	45 %	59 %



## Action 3 : Poursuivre la mise en place des meilleures pratiques en matière de santé et mieux-être, en coresponsabilité avec nos équipes

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
S. O.	Pourcentage d'embauches de personnes issues de la diversité <sup>2</sup>	34 %	37 %	42 %
S. O.	Maintien de la certification Bien au travail de cœsion SP	Bien au travail de niveau 3	Bien au travail de niveau 3	Bien au travail de niveau 3

<sup>1</sup> À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

<sup>2</sup> Cet indicateur mesure le nombre de personnes embauchées pendant l'année appartenant à l'un des quatre groupes identifiés (minorités visibles, minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones), et non le nombre total d'employés issus de la diversité, comme suivi dans notre plan stratégique 2023-2026.



## Action 4 : Faire vivre l'Indice de solidarité

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
s. o.	Somme totale remise en dons à des organismes sans but lucratif ou à des causes	1,6 M\$	1,9 M\$ (ce qui inclut 8 000 h de bénévolat)	3,8 M\$ (ce qui inclut 9 128 h de bénévolat)
s. o.	Nombre d'heures de bénévolat effectuées par nos équipes dans le cadre de notre programme de bénévolat d'entreprise	-		



## Action 5 : Contribuer à l'essor et à l'accessibilité du divertissement et de la culture en soutenant les événements, les festivals et les acteurs de l'industrie engagés dans une démarche de développement durable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
s. o.	Nombre de régions administratives du Québec dans lesquelles la Collection Loto-Québec est présente (cumulatif depuis 2023)	Nouvel indicateur	10	11
5.3.4	Proportion des événements que nous commanditons qui affirment que notre programme d'accompagnement leur a permis de progresser dans l'intégration de pratiques de durabilité <sup>2</sup>	Programme mis en place	75 %	87 %



## Action 6 : Ancrer la responsabilité sociale d'entreprise dans la gouvernance des projets majeurs

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
5.1.1	Proportion des projets majeurs visés ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	11 %	100 %	100 %

<sup>1</sup> À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

<sup>2</sup> Les pratiques de durabilité touchent, entre autres, la présence d'un système de récupération multimatière, les mesures de protection des milieux naturels, les mesures d'accessibilité pour les personnes avec une déficience motrice, la réduction à la source, l'usage d'aliments locaux et les mesures de réduction des émissions de GES.



## Action 7 : Contribuer à l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de GES du gouvernement du Québec dans son Plan pour une économie verte 2030

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
5.6.1	Taux de réduction des émissions de GES liées à l'énergie de nos bâtiments par rapport à 2009	-37 %	-29 %	-45 %
5.8.1	Taux de réduction des émissions de GES liées à la consommation de carburant de nos véhicules légers et lourds par rapport à 2009	-66 %	-70 %	-76 %



## Action 8 : Améliorer la performance des systèmes de gestion environnementale de nos bâtiments

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
5.6.1	Proportion de nos établissements <sup>2</sup> certifiés selon la version 4.0 de BOMA BEST®	S. O.	4/8	4/8
5.7.1	Nombre de nos établissements attestés <i>ICI on recycle +</i> et qui atteignent au minimum le niveau Performance	6	10	10



## Action 9 : Implanter une culture zéro déchet pour nos casinos et nos salons de jeux

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
5.7.1	Proportion des matières résiduelles récupérées par rapport à l'ensemble des matières résiduelles générées dans nos casinos et nos salons de jeux (taux de mise en valeur réel global)	50 %	70 %	75 %

<sup>1</sup> À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

<sup>2</sup> Puisqu'il n'est pas situé dans un de nos établissements, le Salon de jeux de Québec ne fera pas l'objet d'une demande de certification BOMA BEST®.



## Action 10 : Favoriser le transport actif et collectif dans les déplacements domicile-travail

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
5.8.2	Proportion des déplacements domicile-travail des membres de nos équipes effectués en transport actif ou collectif, ou au moyen d'une autre solution de rechange à l'auto-solo	S. O.	62 %	64 %



## Action 11 : Contribuer à une transformation numérique responsable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
5.5.1	Taux de croissance de l'indice de maturité numérique responsable <sup>2</sup>	38,6 %	60 %	61 %



## Action 12 : Contribuer à une économie durable et responsable

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Valeur de départ <sup>1</sup>	Cible 2025-2026	Résultat 2025-2026
5.4.1	Proportion des contrats intégrant des composantes responsables <sup>3</sup>	65 %	75 %	100 %
5.4.1	Proportion d'aliments québécois <sup>4</sup> dans notre offre de restauration	38 % (2023-2024)	39 %	47 %
5.4.1 5.6.2	Proportion des contrats de construction et de rénovation <sup>5</sup> intégrant des composantes responsables	100 %	100 %	100 %

<sup>1</sup> À moins d'avis contraire, l'année de référence est 2022-2023.

<sup>2</sup> Mesure de la maturité des ministères et des organismes gouvernementaux du Québec en regard des pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications. Sources : Académie de la transformation numérique et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

<sup>3</sup> Cet indicateur porte sur la reddition de comptes en lien avec l'article 22 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, soit, pour Loto-Québec, les appels d'offres publics dont les informations de conclusion du contrat ont été saisies dans le système électronique d'appel d'offres.

<sup>4</sup> « Un aliment québécois est un aliment ayant été cultivé, élevé ou pêché au Québec ou un aliment ayant subi une transformation de sa nature au Québec par une entreprise étant elle-même considérée comme québécoise, c'est-à-dire exerçant ses activités dans un établissement situé sur le territoire québécois. » Source : Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

<sup>5</sup> Cet indicateur répond à une attente particulière de la SGDD 2023-2028 à l'égard de Loto-Québec, soit « Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation » (5.6.2). Notre valeur de départ est explicable par le fait que la certification BOMA BEST® comprend plusieurs exigences devant être intégrées dans les appels d'offres liés aux travaux de construction et de rénovation, et que tous nos bâtiments sont certifiés depuis plusieurs années. Nous maintiendrons donc ces bonnes pratiques tout en assurant une amélioration continue de nos exigences et du suivi de leur mise en application. Note méthodologique : cet indicateur vise les appels d'offres classés dans la catégorie C01 des codes UNSPSC en matière de travaux de construction. Il porte sur la reddition de comptes en lien avec l'article 22 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, soit, pour Loto-Québec, les appels d'offres publics dont les informations de conclusion du contrat ont été saisies dans le système électronique d'appel d'offres.

## Rapport annuel 2025-2026 de Loto-Québec

### Coordination, rédaction et révision

Direction des communications corporatives

### Conception graphique

Direction des communications graphiques et audiovisuelles

*An abridged English version of this document  
will be available on Loto-Québec's website.*

### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN (version imprimée) : 978-2-555-03884-4

ISBN (version PDF) : 978-2-555-03886-8

ISSN : 0907-5724

